



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Sixième session - 31e Législature

Le mardi 2 décembre 1980

Vol. 23 - No 13

Président: M. Claude Vaillancourt

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 2 décembre 1980

Table des matières

Dépôt de documents	
Rapports annuels: Ordre des médecins vétérinaires du Québec	477
Ordre des chimistes du Québec	477
Corporation professionnelle des psychologues du Québec	477
Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec	477
Livre blanc: La juste part des créateurs pour une amélioration du statut socio-économique des créateurs québécois	477
Rapports annuels: Régie des entreprises en construction du Québec	477
Office de la construction du Québec	477
Questions orales des députés	
La connaissance du français chez les professionnels	477
Centre d'accueil Sung Pai	478
L'assurance automobile aurait-elle dû augmenter?	479
Problèmes de l'industrie du taxi, à Montréal	481
Caisse de dépôt, Domtar et Sifto	483
Motions non annoncées	484
Reconduction des projets de loi nos 89 - Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme sur le droit de la famille et 99 - Loi modifiant de nouveau la Loi régissant le financement des partis politiques	484
Recours à l'article 34	485
Demande de débat d'urgence sur la décentralisation des activités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	486
M. Michel Pagé	
Affaires du jour	
Reprise du débat sur le message inaugural et les trois motions de censure	488
M. Jean-Noël Lavoie	488
M. Yves Bérubé	492
M. Serge Fontaine	497
M. François Gendron	501
Mme Thérèse Lavoie-Roux	506
Décision du président sur le pouvoir du leader du gouvernement de convoquer une commission parlementaire	510
Reprise du débat sur le message inaugural et les trois motions de censure	
M. Léopold Marquis	512
M. Hermann Mathieu	516
M. Réal Rancourt	521
M. Claude Dubois	523
M. Marcel Gagnon	525
M. Georges Lalande	530
M. Jean-Pierre Charbonneau	534
M. John O'Gallagher	538
Ajournement	540

Abonnement: \$8 par année. L'exemplaire: 35 cents. Index \$2.
Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à:
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec G1A 1A7

Pour renseignements supplémentaires, téléphoner: 418-643-2890
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mardi 2 décembre 1980

(Quatorze heures dix-sept minutes)

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît!
Un moment de recueillement.
Veuillez vous asseoir.
Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.

M. le leader du gouvernement pour le ministre de l'Éducation.

Rapports annuels:
Ordre des médecins vétérinaires
Ordre des chimistes du Québec
Corporation professionnelle
des psychologues
Corporation professionnelle des
comptables généraux licenciés

M. Charron: Oui, M. le Président. Au nom du ministre de l'Éducation, j'ai quatre rapports annuels à déposer: celui, d'abord, de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour 1979-1980, celui de l'Ordre des chimistes du Québec, pour la même période, celui de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, pour la même période, et celui de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec, pour la même période aussi, 1979-1980.

Le Président: Rapports déposés.

Livre blanc:
La juste part des créateurs pour
une amélioration du statut socio-
économique des créateurs québécois

M. Charron: De même, M. le Président, si vous me le permettez, au nom du ministre d'État au développement culturel, je voudrais déposer ce livre blanc qui a pour titre La juste part des créateurs pour une amélioration du statut socio-économique des créateurs québécois. Je le dépose à l'intention de l'Assemblée, M. le Président.

Le Président: Rapport déposé.
Le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

Rapports annuels:
Régie des entreprises en construction
Office de la construction du Québec

M. Marois: Il me fait plaisir de déposer le rapport annuel, pour l'année 1979-1980, de la Régie des entreprises en construction du Québec et il me fait également plaisir de déposer le rapport d'activité pour l'année 1979 de l'Office de la construction du Québec.

Le Président: Rapports déposés.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
Présentation de projets de loi au nom des

députés.

Questions orales des députés.
M. le député de Gatineau.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

La connaissance du français chez les professionnels

M. Gratton: Merci, M. le Président.

Ma question s'adresse au premier ministre. On sait qu'en vertu de l'article 39 de la loi 101, à compter du 31 décembre prochain, aucun professionnel diplômé au Québec ne pourra exercer sa profession s'il n'a pas de la langue française une connaissance suffisante. Cela signifie que des centaines de professionnels non francophones, qui n'ont pas réussi à passer les tests linguistiques de l'Office de la langue française, risquent de perdre leur emploi même si leur travail ne les amène pas en contact direct avec la population. Le cas des infirmières est particulièrement pénible, surtout dans les hôpitaux situés dans des régions éloignées. Le premier ministre est d'ailleurs personnellement au courant de la situation à l'hôpital communautaire de Shawville où les difficultés de recrutement des infirmières, à cause de l'éloignement, sont multipliées par les exigences de la loi 101 dans une région où 85% de la population est anglophone. Je désire donc demander au premier ministre, d'abord, s'il ne juge pas que ce sont les institutions qui devraient prodiguer des services bilingues plutôt que des individus. Deuxièmement, croit-il qu'il soit juste ou même utile d'empêcher des professionnels qualifiés d'exercer leur profession si cela a comme résultat direct de priver certains citoyens de services auxquels ils ont droit? Si, comme je l'espère, M. le Président, la réponse à la première question est oui et, à la deuxième, non, j'aimerais demander au premier ministre s'il entend soumettre à l'Assemblée nationale des amendements à cette partie de la loi no 101 avant l'ajournement des fêtes, de façon à retarder l'échéance du 31 décembre qui est prévu, tel que demandé par le Conseil des minorités, ou pour en assouplir l'application.
(14 h 20)

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, tel que prévu, l'article 39 de la loi no 101, effectivement, entre en vigueur. Il y avait presque un lapsus dans la question du député, qui s'est expliqué quelques instants après quand il a dit, à propos des gens qui peuvent être bloqués par cet article 39, "elles", et tout de suite après, il est arrivé au cas des infirmières qui, en effet, est celui qui est le plus troublant. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler par écrit, je dois le dire, avec le président et des porte-parole du Conseil des minorités. J'ai déjà eu l'occasion aussi de prendre connaissance personnellement du cas de Shawville, dans la région de Pontiac, où l'on m'assure - parce que j'ai essayé de suivre le cas de mon mieux, c'est un cas qui peut être exemplaire - qu'il devrait être réglé de façon favo-

nable parce qu'il s'agissait d'un cas, en particulier, d'une infirmière à Shawville, et que cela devrait être réglé - je l'espère, mais enfin, je vais vérifier - avant Noël.

Maintenant, pour ce qui est des deux questions spécifiques du député de Gatineau, en ce qui concerne l'opposition des institutions et des individus - je veux bien, mais on ne peut pas aller très loin dans cette direction-là - il est évident que si l'ensemble des individus qui donnent des services à la population et qui sont censés les donner autant que possible de façon qu'ils soient accessibles aux deux communautés, la communauté majoritaire francophone et la communauté anglophone, il faudrait tout de même qu'il y ait un nombre suffisant d'individus dispensant ces services pour que la loi no 101 s'applique vraiment dans son esprit aussi bien que sa lettre.

Maintenant, quand cela donne comme résultat de priver des citoyens de services auxquels ils ont droit et qu'il n'y a pas d'autre recours - je crois que c'est, jusqu'à un certain point, le cas de Shawville - je crois qu'on doit intervenir et, au besoin - c'est la seule réponse que je peux donner pour l'instant; on n'a pas eu le temps d'étudier cela - s'il le faut, apporter les amendements requis.

Le Président: M. le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse. Je constate, en effet, qu'il désire personnellement régler le problème. Je lui ferai remarquer que justement dans le cas de l'hôpital de Shawville, l'Office de la langue française - je pense à la demande du premier ministre - a tenté de proposer une solution. J'ai ici copie d'une entente ou d'un protocole d'entente à intervenir entre la direction de l'hôpital et l'Office de la langue française, où on note d'abord que le négociateur chargé du dossier est satisfait de la bonne foi de cette institution dans sa démarche de francisation et est d'avis qu'elle respecte l'esprit de la charte.

Donc, c'est un fait, l'hôpital voudrait bien franciser son entreprise, mais en est empêché par la difficulté qu'il a de recruter les infirmiers. Il y a plus de 40% de tout le personnel de l'hôpital qui prodigue des soins et les services en français. D'ailleurs, le même protocole d'entente, M. le Président, reconnaît que le recrutement du personnel infirmier est très difficile à cause d'un bassin de recrutement limité. "Les exigences de la charte risquent de créer des situations inacceptables sur le plan humanitaire". C'est l'Office de la langue française qui le dit.

J'aimerais donc demander à nouveau au premier ministre ou peut-être lui suggérer que cette entente qui a été proposée par l'Office de la langue française vient en contradiction avec les articles mêmes de la loi 101. Le Conseil des minorités nous informait ce matin qu'on pense même à la possibilité de prolonger de six mois l'application de l'article 39, pour ceux qui auraient fait une demande avant le 31 décembre 1980. Or, tant le protocole d'entente que cette possibilité de prolongement demeurent, à toutes fins pratiques, illégaux en vertu de la loi 101.

Puis-je demander au premier ministre de nous donner l'assurance qu'il interviendra, ou qu'il étudiera le dossier, avec toute la célérité voulue

pour qu'on puisse, à l'Assemblée nationale, adopter les amendements en conséquence.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): La réponse, c'est oui. Le plus vite possible, on va essayer de faire le point là-dessus parce qu'il est évident que si on doit sombrer dans l'illégalité pour des raisons humanitaires, ce serait mieux de corriger la loi.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Lalonde: J'ai une question à adresser au ministre responsable de la Société d'habitation du Québec. Je ne le vois pas en Chambre. Est-ce que je peux demander au leader s'il l'attend, auquel cas je pourrais remettre ma question à plus tard, sinon de m'assurer que demain le ministre responsable de la Société d'habitation sera là.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Parmi les quatre absents pour des raisons sérieuses, il y a en effet le ministre d'État à l'Aménagement et responsable de la SHQ qui est retenu à Montréal, à une tribune que beaucoup de gens fréquentent de ce temps-ci dans les deux grandes villes, la Chambre de commerce, mais il sera ici demain.

M. Lalonde: D'accord.

Le Président: Mme la députée de L'Acadie.

Centre d'accueil Sung Pai

Mme Lavoie-Roux: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. En janvier 1979, le ministre des Affaires sociales annonçait officiellement, en compagnie du ministre de l'Immigration du temps, le député de Saint-Henri, la construction du centre d'accueil Sung Pai, qui devait être relié à l'Hôpital Chinois de Montréal.

Aujourd'hui, à moins d'un mois de janvier 1980, la construction n'est pas commencée et le cautionnement de soumission expire ce soir, le 2 décembre. Il s'agit d'une prolongation de la validité du cautionnement qui a déjà été accordé par les soumissionnaires. Le ministre pourrait-il nous dire s'il entend continuer ce projet de construction de centre d'accueil? Deuxièmement, quelles mesures entend-il prendre très immédiatement pour que les soumissions ne deviennent pas nulles et qu'on ne cause pas un retard indu à la construction de ce centre d'accueil? Ce sont mes deux questions principales. Merci.

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: M. le Président, effectivement, le centre d'accueil Sung Pai, qui doit s'ajouter à l'Hôpital Chinois de Montréal, avait été annoncé à l'époque où la députée de L'Acadie vient de le dire et c'est un des huit projets, sur la

soixantaine de projets, où on éprouve des difficultés d'implantation. La principale cause du retard, du délai, vient du fait que, dans la préparation des plans par les professionnels de l'institution, il s'est avéré que les coûts, d'après les professionnels de l'institution, étaient beaucoup plus élevés que les coûts prévus par les fonctionnaires du ministère et de la Corporation d'hébergement du Québec.

Nous avons, dans un premier temps, demandé aux autorités de l'Hôpital Chinois, qui est le maître d'oeuvre de la construction de ce centre d'accueil, puisque le futur centre d'accueil sera administré par l'Hôpital Chinois, de faire un effort avec ses professionnels, les architectes en particulier, pour réduire les coûts. Cet effort a été fait et nous devons avoir incessamment une réponse, un chiffre final sur l'estimation.

En résumé, comme il arrive parfois dans quelques cas, ce sont heureusement des cas exceptionnels, les coûts, selon les estimations des professionnels de la maison en question, de l'Hôpital Chinois, sont beaucoup plus élevés et nous essayons de trouver un terrain d'entente pour qu'il y ait une certaine réduction des coûts, ce qui voudrait dire probablement une certaine réduction dans les exigences sur l'espace, d'une part, et aussi sur la qualité, d'autre part.

Le Président: Mme la députée de L'Acadie.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, le ministre peut-il nous assurer que la construction de ce centre d'accueil n'est pas remise en question, sauf pour les difficultés qu'il rencontre, et que ce centre d'accueil sera réalisé, sera construit? Peut-il nous dire dans quelle mesure toutes ces négociations vont créer un retard dans l'échéance prévue et, enfin, peut-il nous assurer que, si on doit tenir compte d'une réduction des coûts à établir, on respectera quand même les normes du ministère quant au nombre de pieds carrés pour un centre d'accueil de 50 personnes? (14 h 30)

M. Lazure: Je veux rassurer la députée de L'Acadie et aussi les gens de l'Hôpital Chinois, la communauté chinoise de Montréal qu'il n'y aura pas de réduction quant aux normes habituelles. Quand il s'agit de l'agrandissement d'un immeuble existant, la construction est toujours plus compliquée que si on partait de rien. Je peux assurer la députée de L'Acadie que nous avons à coeur que la construction du centre d'accueil commence le plus rapidement possible. Je peux donner l'assurance que ce centre d'accueil va être construit, que la qualité ne sera pas négligée. S'il y a du superflu qui a expliqué en partie l'augmentation excessive des coûts, il faudra enlever le superflu, le chromé, mais je peux vous assurer que nous désirons procéder le plus rapidement possible, comme nous l'avons fait d'ailleurs pour la communauté italienne où le centre d'accueil est déjà terminé.

Le Président: M. le député de Bellechasse.

L'assurance automobile aurait-elle dû augmenter

M. Goulet: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre responsable du dossier de l'assurance automobile au Québec. On

se rappellera qu'en juin dernier la présidente de la Régie nous faisait part d'une hausse presque inévitable de la contribution à l'immatriculation pour l'année 1981-1982. Quelques mois plus tard, Mme Sotiau nous révélait, en déposant la nouvelle tarification pour 1981-1982, que cette prime se maintiendrait à \$85, mais nous savons tous que ces \$85 ne reflètent pas la prime réelle qu'on devrait verser à la Régie de l'assurance automobile du Québec. Une portion de ces coûts pour accidentés est absorbée par d'autres organismes. Si vous me le permettez, M. le Président, je donnerai un court exemple pour faire comprendre davantage mes propos. Quand je dis qu'il y a des montants qui ne sont pas comptabilisés au chapitre de la Régie de l'assurance automobile, il y a un montant de plus de \$15,000,000 qui est payé par l'assurance-maladie, un montant de plus de \$11,000,000 par la Commission de santé et de sécurité au travail, un montant de \$25,000,000 qui est absorbé par la Régie des rentes, \$12,000,000 pour la pension de sécurité de vieillesse et aussi, si on veut ajouter à cela, le Bureau des véhicules automobiles qui pourrait facturer \$4,500,000 à la Régie de l'assurance automobile du Québec pour services rendus et qui ne le fait pas. Si on fait un total rapide, on arrive à plus de \$68,000,000 qui ne sont pas comptabilisés. Si, à ces frais absorbés par d'autres organismes, on ajoute les \$19 par année pour le permis de conduire et une partie de la taxe sur l'essence qui va à la Régie de l'assurance automobile, nous arrivons à une cotisation réelle de plus \$130 pour un propriétaire de véhicule de promenade ordinaire.

M. le Président, là n'est pas l'objet de ma question. Pour annoncer le maintien de la prime, on s'était basé sur une étude actuarielle du mois d'août où il était mentionné que le nombre de blessés ou tués accuserait une baisse, toujours selon le rapport, de l'ordre de 20%, sur les études de février. C'est pour cela qu'on avait annoncé le maintien de la prime. J'en viens à ma question. Elle sera d'autant plus courte que mon préambule a été plus long pour expliquer davantage. Il semblerait que les études du mois d'août ne sont pas seulement dues au fait qu'elles étaient basées sur des données qui manquaient de précision. Exemple: juste au mois de mai, on s'était trompé de 30% sur les décès. De 143 ou 148 décès, on en a comptabilisé 114. Ma question est celle-ci: Doit-on comprendre que, si l'étude actuarielle du mois d'août avait utilisé les vrais chiffres, il y aurait eu effectivement une hausse de prime? Avec les rumeurs d'élections qu'il y avait dans l'air à ce moment-là, on pourrait penser qu'il s'agissait peut-être d'une erreur, peut-être aussi d'un calcul politique. Je voudrais savoir du ministre s'il est au courant de ce rapport actuariel et des données.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. de Bel levai: Oui, M. le Président.

Tout d'abord, pour reprendre une partie du préambule du député de Bellechasse quand il dit que les primes d'assurance automobile ne couvrent pas en entier le coût des indemnités, là-dessus, il faut lui répéter - parce que ce ne sont pas des renseignements nouveaux qu'il donne et il faut donc lui répéter aussi les arguments qui ont déjà été indiqués ici, en cette Chambre, à ce sujet - que sous l'ancien régime, le régime privé d'assu-

rance pour les dommages corporels, il en était exactement de même. Donc, il n'y a pas de changement de ce point de vue quant à la comptabilité des primes d'assurance automobile, qu'il s'agisse d'un système privé ou d'un système public, mais comme il l'a dit lui-même, ce n'est pas le point fondamental qu'il voulait soulever.

Sa question était: Est-ce que les primes avaient été déterminées en fonction d'études actuarielles ou en fonction d'autres critères? Là-dessus, je veux répéter, comme l'a fait mon prédécesseur, M. Joron, lorsqu'il était encore responsable de la Régie de l'assurance automobile, au moment où la régie a annoncé que, pour une quatrième année consécutive, les primes seraient maintenues au même niveau, que ceci, à toutes fins utiles, compte tenu de l'inflation, signifie une diminution réelle d'environ 50% par rapport au moment où le nouveau régime a été mis en vigueur. Trouvez-moi quelque chose qui, depuis quatre ans, a diminué de 50%, surtout dans le domaine public. Je pense que cela explique très bien pourquoi on a raison d'être fiers du système que nous avons mis sur pied.

Une voix: Vous pouvez...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. de Belleval: Deuxièmement, le niveau des primes n'est pas déterminé par le gouvernement, il est déterminé par le conseil d'administration de la régie. C'est le conseil d'administration qui a l'initiative de proposer le niveau des primes. C'est quelque chose qu'on ne retrouve pas habituellement dans nos lois. Pour s'assurer justement que le régime s'autofinance et qu'on ne se retrouve pas dans des situations comme il en est arrivé en Colombie-Britannique, par exemple, on a prévu dans la loi que c'est le conseil d'administration qui fixe le niveau des primes et non pas le gouvernement. Tout ce que le gouvernement peut faire, c'est d'approuver le niveau des primes que le conseil d'administration détermine. S'il n'est pas satisfait, il peut, bien sûr, demander au conseil d'administration de le réviser, mais, en définitive, c'est le conseil d'administration qui détermine le niveau des primes. Cela a été le cas cette année. Et le conseil d'administration s'est basé, pour déterminer le niveau des primes, sur des études actuarielles. Sans vouloir trop m'avancer, je peux consulter le président de la Régie de l'assurance automobile là-dessus et je peux déposer ces études actuarielles. Je ne pense pas que ce soient des documents confidentiels, mais je peux vérifier ce point. C'est sur la base de ces études actuarielles que sont déterminées les primes. Entre autres, cette année, on se rend compte que, comme la régie l'a expliqué, elle avait surestimé le nombre d'accidents et le nombre de réclamations pour décès ou pour blessures, de sorte que c'est ce qui explique qu'au début de l'année, elle prévoyait une augmentation des primes et, au milieu de l'année, compte tenu du résultat réel, elle a prévu de maintenir, à toutes fins pratiques, le statu quo, avec des diminutions, en chiffres absolus, pour certaines catégories.

En fait, au moment où je vous parle, M. le Président, la diminution du nombre d'accidents, par rapport à l'année précédente, est d'environ 13% alors que, comme je viens de le dire, la

régie avait prévu qu'à tout le moins, le nombre d'accidents se maintiendrait en 1980, par rapport à 1979. C'est ce qui explique que les primes sont maintenues encore au même niveau.

Le Président: M. le député de Bellechasse.

M. Goulet: M. le Président, le ministre vous a posé une question en disant: Est-ce qu'il y a autre chose au Québec qui a diminué de 50% depuis quatre ans? Je dirais qu'il y a les chances de réélection de son gouvernement, pour au moins 50%.

M. de Belleval: Il y a eu une diminution de plus de 50%, c'est le nombre de députés de l'Union Nationale.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Bellechasse.

(14 H 40)

M. Goulet: J'aurais pu soulever une question de privilège, M. le Président, parce que le ministre a dit: Tout le monde sait que ce qui est comptabilisé actuellement à d'autres ministères et à d'autres organismes l'était avant. Ceci est complètement faux, M. le Président. Je le dis bien humblement, bien respectueusement au ministre.

Avant cela, au niveau de l'assurance-maladie, les hôpitaux ou la Régie de l'assurance-maladie envoyaient un compte à l'entreprise privée. C'est la même chose pour la Commission des accidents du travail et la même chose pour les permis de conduire. C'est complètement faux, M. le Président, et je le dis bien humblement, en regard de ce que le ministre nous a dit.

Ma deuxième question est celle-ci: On prévoit que la régie aura un déficit. Toujours selon ce rapport actuariel, on prévoit que la régie aura un déficit de près de \$37,000,000 pour l'année 1981-1982, déficit que l'on compte éponger avec les surplus accumulés.

Ceci dit, je voudrais savoir si c'est vrai, si la régie est obligée d'utiliser tous ses surplus à cause d'erreurs de prévisions, que, dès le mois de février 1982, c'est-à-dire dans quatorze mois, nous devons payer un surplus de près de 48% de primes, si ces chiffres-là sont exacts, selon l'étude actuarielle du mois d'août.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. de Belleval: M. le Président, j'ai été distrait une seconde. J'aimerais que le député répète la dernière partie de sa question.

Une voix: Ah, il n'a rien écouté!

M. Goulet: M. le Président, avant que je vous demande quelque chose, j'espère que ça ne passera pas pour une deuxième question supplémentaire, si le ministre a été distrait.

Le Président: Très brièvement, s'il vous plaît.

M. Goulet: On ne comptabilise pas ce temps-là.

Le Président: Répétez votre question brièvement, M. le député de Bellechasse.

M. Goulet: Oui, M. le Président. Je disais qu'on prévoit, selon ce rapport, un déficit de \$37,000,000 pour l'année 1981-1982, déficit que l'on compte éponger avec le surplus accumulé, parce qu'il y a un surplus accumulé. Si c'est vrai qu'on est obligé d'utiliser tous les surplus, ça veut dire que dès février 1982, c'est-à-dire dans 14 mois, nous devrons subir une hausse de prime de près de 48%.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. de Belleval: La réponse, M. le Président, est non pour la simple et bonne raison que, s'il y a eu un surplus accumulé durant les dernières années, il n'a jamais été question que la régie thésaurise, ni plus ni moins, des surplus. Elle n'est pas là pour mettre de l'argent à la banque, mais pour s'assurer tout simplement que les primes permettent de payer à long terme pour les indemnités. Alors, le régime, tel qu'il est actuellement, est viable et ce qui se passera dans un ou deux ans, ça dépendra finalement du résultat que nous aurons en matière d'accidents. Si nous continuons à avoir des diminutions d'accidents, si nous stabilisons le nombre des accidents et la gravité de ces accidents, il n'y a pas de raison que l'on assiste à des augmentations de primes. Au contraire, je pense qu'on pourrait continuer à voir le coût réel du régime diminuer, non pas se stabiliser, mais, compte tenu de l'inflation, diminuer. Comme je viens de le dire, le coût du régime a diminué de 50% en quatre ans. Il n'y a pas de raison que ça ne continue pas. J'espère que le nouveau Code de la route que nous déposerons sans doute cette semaine ou la semaine prochaine nous donnera des outils pour faire en sorte que notre dossier, en matière de prévention des tragédies de la route, soit meilleur et qu'on puisse maintenir le résultat au niveau des primes.

Une dernière chose, M. le Président. Je veux rappeler aussi au député de Bellechasse qu'il est faux de croire qu'autrefois, quand la Régie de l'assurance-maladie réclamait des sommes aux assurés ou aux assureurs, elle était remboursée. Tout le monde sait que sous l'ancien régime, la plus grande partie des gens n'était pas véritablement indemnisée pour l'assurance contractée. Ceux qui étaient indemnisés, la plupart du temps, étaient sous-indemnisés, et cela valait aussi pour les organismes publics.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! Question additionnelle, M. le député de Notre-Dame de Grâce.

M. Scowen: M. le Président, j'avais l'intention...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Oui, M. le député de Nicolet-Yamaska.

M. Fontaine: M. le Président, c'est la première question de l'Union Nationale aujourd'hui. Je pense qu'il est important que nous puissions avoir une certaine période de temps allouée pour poser une question et au moins deux supplémentaires. C'est la première question que nous avons aujourd'hui, M. le Président...

Le Président: Je pensais que l'Union

Nationale aurait préféré avoir deux questions principales; puisqu'il en est ainsi, M. le député de Bellechasse.

M. Goulet: Merci, M. le Président. Je m'excuse auprès de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce. Le ministre nous a dit qu'il n'y avait pas de raison de croire que cela augmenterait; ce n'est pas moi qui le crois, ce sont les actuaires de la régie de l'assurance et je l'invite à lire leur rapport.

M. le Président, je voudrais savoir, en dernier lieu, s'il est logique d'affirmer - toujours selon ce rapport - que dès 1983, c'est-à-dire dans deux ans, tenant compte qu'il n'y aura à peu près plus de surplus et tenant compte aussi que la loi constituant la régie ne permet pas de déficit, est-il logique de croire que les Québécois devront payer, directement à la régie, un montant de \$134 pour une prime, en tenant compte de la valeur de l'argent d'aujourd'hui, sans tenir compte de l'inflation, plus \$45 qui sont payés par le contribuable sous d'autres formes, à d'autres organismes gouvernementaux, et qui sont reliés directement à l'assurance automobile pour les indemnités qu'elle verse ou services qu'elle rend directement aux assurés de l'assurance automobile? Selon le rapport, est-il logique de croire - si vous l'avez lu ce rapport - que dès 1982, c'est-à-dire dans deux ans, nous devrons payer \$134 pour une prime de \$85, selon l'étude de vos propres experts?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. de Bellevai: M. le Président, je pense que nous en sommes rendus à faire flèche de tout bois en faisant des suppositions sur ce qui pourrait se passer dans deux ou trois ans, sur un régime qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant et qui a accordé, à toutes fins pratiques, aux Québécois, un régime exemplaire qui leur coûte deux fois moins cher aujourd'hui, après sa date de mise en application, que ce qu'il coûtait il y a trois ans. Qu'est-ce qu'on veut de mieux, M. le Président? Est-ce que l'opposition propose qu'on abolisse un régime qui amène aux Québécois une diminution aussi considérable de coût? Quant à ce qui se passera dans un ou deux ans, comme je l'ai dit, cela dépendra essentiellement non pas d'études d'actuaire, cela dépendra de la conduite automobile des Québécois d'ici ce temps-là. Je pense que tous ensemble, nous sommes en mesure de démontrer que, par une bonne sécurité au volant, nous pouvons maintenir un régime d'assurance automobile à bas prix.

Le Président: Question principale, M. le député de Maisonneuve.

M. Lalande: Pour ce qui est de l'assurance automobile...

Le Président: M. le député de Maisonneuve, question principale.

Problèmes de l'industrie du taxi, à Montréal

M. Lalande: Encore une fois, je dirigeais de tout bois mes flèches vers le ministre des Transports. On se souviendra que l'automne dernier, quand l'actuel ministre des Transports a

décidé de prendre effectivement le dossier des transports, il a refusé, à ce moment-là, de donner suite aux indications de son prédécesseur quant à l'application d'un code d'éthique professionnelle et quant à l'application d'un registre central d'affectation au sein de l'industrie du taxi à Montréal.

À la suite de déclarations dans les journaux de jeudi et de vendredi derniers, où on titre dans la presse: "Le taxi à Montréal. Des chauffeurs arrêtés. Des voitures confisquées. Infractions sans nombre et usagers abusés. La police saisit 29 taxis avec moteur et transmission volés". Je voudrais demander au ministre des Transports s'il admet aujourd'hui qu'il a fait une faute lourde en refusant de permettre à la ligue de taxi d'appliquer le code d'éthique professionnelle et le registre central d'affectation. S'il passe aux aveux, est-ce qu'il compte corriger la situation dans les plus brefs délais?

Le Président: Merci.

M. le ministre des Transports.

M. de Belleval: Le passé judiciaire du député de Maisonneuve est en train de revenir à la surface. Il n'est pas en cour, ici, il est à l'Assemblée nationale et la réalité, je pense, est tout autre que celle...

M. Johnson: Il n'est même pas obligé de dire la vérité, à part ça!

M. Paquette: Il va finir au fédéral!
(14 h 50)

M. de Belleval: Contrairement aux ministres qui doivent répondre, je pense que le député de Maisonneuve peut, lui, écorcher la vérité quand il pose une question. La réalité est que le fameux code d'éthique, auquel fait allusion le député de Maisonneuve, touchait à des questions qui n'ont rien à voir, justement, avec ce qu'on retrouve normalement dans un code d'éthique; par exemple, la fixation d'une cotisation pour être membre d'une ligue, en l'occurrence la ligue A-11, plus élevée que celle autorisée par les règlements du ministre des Transports. Ce sont ces aspects du code d'éthique qui ont été déclarés, d'ailleurs, ultra vires. D'après ce que je peux voir, les procureurs, maintenant, et les dirigeants de la ligue A-11 admettent qu'ils n'ont pas respecté la loi et que le ministre avait raison de leur interdire d'appliquer de pareils règlements.

Quant aux autres aspects, à savoir l'application de la loi des Transports, en ce qui concerne les taxis à Montréal, je dois dire qu'effectivement nous avons décidé que les mauvaises voitures et, dans un sens aussi, les mauvais artisans, ceux qui sont peut-être en petite minorité mais qui donnent un mauvais nom à l'ensemble, que ces voitures et ces artisans seraient éliminés de l'industrie. C'est ce qui explique ce que nous faisons actuellement à Montréal. Je suppose que le député de Maisonneuve est d'accord avec cette action qui ne touche d'ailleurs pas simplement des taxis qui appartiennent à la ligue A-11, mais l'ensemble de l'industrie du taxi dans la région de Montréal.

Le Président: M. le député de Maisonneuve.

M. Lalonde: M. le Président, je voudrais demander au ministre des Transports s'il n'est pas vrai qu'en 1978, lors de la signature de la

constitution de 1978 qui a été faite, proposée et adoptée par la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi, justement à l'intérieur du règlement et de la constitution de la ligue A-11 à Montréal, on a prévu spécifiquement qu'il serait du devoir de la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi de voir à proposer un code d'éthique et à l'appliquer. Cette constitution a été signée par votre prédécesseur, M. Lessard, et on mentionnait qu'on devait et c'était la responsabilité de la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi d'appliquer ce code d'éthique. Or, si ceci est vrai, pourquoi le ministre des Transports s'obstine-t-il encore aujourd'hui à refuser que la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi de Montréal qui, effectivement, est l'organe légal pour appliquer les règlements à l'intérieur de l'industrie du taxi à Montréal, voie à l'application de ce codé d'éthique? Justement, c'est ce que nous avons devant nous, à l'heure actuelle: un problème d'éthique professionnelle. Pourquoi, encore une fois, le ministre refuse-t-il effectivement de consacrer et de donner les pouvoirs que la loi reconnaît à la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi à Montréal?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. de Belleval: M. le Président, la réponse est toujours la même, c'est parce qu'il ne s'agit pas d'un code d'éthique, mais qu'il s'agit d'introduire, par le biais d'un code d'éthique, toutes sortes de dispositions qui sont d'abord des dispositions de nature financière et ensuite économique, en particulier, la fixation d'une cotisation qui n'est pas régulière et qui n'est pas conforme aux règlements du ministre. Il y a plusieurs ligues de taxi dans tout le Québec. Il n'y a qu'une seule ligue de taxi qui refuse de se plier à l'application des règlements du ministère des Transports. Je ne vois pas pourquoi le député de Maisonneuve défend une ligue qui, effectivement, se met dans l'illégalité.

Le Président: Dernière question additionnelle, M. le député de Maisonneuve.

M. Lalonde: Quand j'entends le ministre des Transports dire...

Le Président: Question.

M. Lalonde: Pardon?

Le Président: Question.

M. Lalonde: Oui, c'est cela. Je formule simplement ma question. Quand j'entends le ministre des Transports dire qu'il n'y a qu'une seule ligue qui se plaint de ceci et que je prends la part... M. le Président, la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi à Montréal, c'est la moitié de la province.

Des voix: Question.

Une voix: C'est vrai.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Dernière question additionnelle, s'il vous plaît!

M. Lalonde: N'est-il pas vrai que la Ligue

nouvelle des propriétaires de taxi à Montréal constitue la moitié de la province au niveau des effectifs en ce qui a trait au taxi? Encore une fois, ce n'est pas la défense de la ligue que je prends; c'est la défense du citoyen qui voyage en taxi. Quand on voit, encore une fois, que des voitures sont confisquées, que des usagers sont victimes d'abus, il me semble que c'est notre devoir de poser ces questions. Ce n'est pas encore une fois la ligue de taxi, c'est effectivement le droit des citoyens qu'on essaie de protéger.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. de Belleval: M. le Président, je pense que les objectifs du député de Maisonneuve sont plutôt équivoques, je le répète. Par ses questions, il tend tout simplement à défendre les dirigeants d'une ligue qui s'est placée en état d'illégalité, qui est délinquante. À ce point de vue, s'il était l'avocat de la défense en cour, je comprendrais qu'il défende un client qui s'est mis dans une mauvaise position, mais, comme député, il est chargé de défendre l'intérêt de l'ensemble des Québécois. De ce point de vue, il devrait appuyer le ministre des Transports, qui remplit exactement cet objectif, c'est-à-dire qu'il oblige une ligue de taxi, une seule qui est délinquante parmi toutes les autres, à respecter les lois et les règlements.

Le Président: M. le député de Lotbinière, et, par la suite, le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: M. le Président...

Le Président: M. le député de Lotbinière et ensuite le chef de l'Union Nationale.

Caisse de dépôt, Domtar et Sifto

M. Biron: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances responsable de la Caisse de dépôt. À travers les investissements de la Caisse de dépôt et placement dans plusieurs entreprises, il y a un investissement dans la compagnie Domtar, où l'actionnaire le plus important c'est la Caisse de dépôt avec 25% des actions de Domtar. Or, la semaine dernière, une filiale de Domtar, la compagnie de sel Sifto, annonçait le transfert du siège social du sel Sifto de Montréal vers Toronto. Ma question, c'est est-ce que le gouvernement du Québec contrôle quelque chose dans la compagnie Domtar avec ses 25% d'investissement? Et deuxième partie de ma question, le président de Domtar écrivait dans son rapport aux actionnaires, rapport financier 1979, sur les perspectives 1980, ceci: "Le rejet de l'option séparatiste par les citoyens du Québec améliorera le climat économique au Québec et aura des effets bénéfiques pour la société". Est-ce que le fait de transférer un siège social de Montréal vers Toronto aura des effets bénéfiques pour le climat économique du Québec? C'est peut-être encore que le oui voulait dire non et le non voulait dire oui.

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, la question soulevée par le député de Lotbinière montre à

quel point certaines des attaques qui ont été livrées par nos amis d'en face depuis quelque temps étaient peu fondées. Semble-t-il, la Caisse de dépôt était tombée sous la coupe, disait-on, du ministère des Finances. On voit. Il est évident que, si le ministre des Finances avait, mais il ne l'a pas, en vertu de la loi actuelle, quelque pouvoir que ce soit à l'égard de l'orientation de la Caisse de dépôt, quelque chose comme cela ne se serait jamais produit, jamais! Nous sommes placés, en somme, dans la situation suivante: La Caisse de dépôt qui administre les produits de la Régie des rentes et de la Régie de l'assurance automobile, donc, qui appartient à tous les Québécois, est le plus gros actionnaire et de loin dans Domtar. Il apparaît, aussi, que Domtar, au moment où le gouvernement de Québec décide de développer la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine, décide, elle, d'accroître la capacité des mines de sel à Goodrich, en Ontario. Le gouvernement fédéral, à la suite des pressions exercées sur lui par les mines de sel des Maritimes et de l'Ontario, décide de ne pas participer au développement des mines de sel des Îles-de-la-Madeleine.

C'est-à-dire qu'au moment où le gouvernement fédéral refuse de mettre quelque argent dans les mines de sel des Îles-de-la-Madeleine une entreprise comme Sifto déplace des fonds vers le développement des mines de sel à Goodrich, en Ontario, et, d'autre part, annonce le déplacement de son siège social à Toronto. Et les Québécois sont, par le truchement de la Caisse de dépôt, le plus gros actionnaire dans Domtar. C'est le cas le plus intéressant que nous ayons trouvé, finalement, depuis plusieurs années. Voilà une société où les Québécois sont le principal actionnaire et voilà une société, d'autre part, qui décide de faire exactement l'inverse de ce que l'intérêt des Québécois exigerait. On comprendra, M. le Président, d'une part, que, lié par la loi comme ministre des Finances, je ne peux pas intervenir dans les affaires internes et dans les décisions internes de la Caisse de dépôt et donc de Domtar.

Mais je profite de l'occasion, cependant, pour indiquer à quel point nous nous en allons graduellement dans une situation extraordinairement paradoxale où, devenant, par nos institutions publiques, un actionnaire de plus en plus important dans un certain nombre de très grandes sociétés, cette inaptitude que nous avons d'intervenir dans les décisions de gestion permet des décisions qui ne sont manifestement pas conformes à l'intérêt public.
(15 heures)

M. Biron: M. le Président...

Le Président: Le député de Lotbinière.

M. Biron: Très courte.

Le Président: Et par la suite, une question additionnelle, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Biron: Je demanderais au ministre des Finances si c'est le seul transfert d'activités de siège social qui a été fait par Domtar, au cours des dernières années, de Montréal vers d'autres endroits à l'extérieur du Québec.

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, effectivement, si je me fie à certaines des choses qui ont été indiquées par des journaux, Domtar aurait, l'an dernier, déplacé deux groupes que l'on associe normalement à des sièges sociaux. D'une part, de sa division Chemical Development of Canada, elle aurait déplacé un vice-président, le directeur général, plusieurs géologues, chimistes et des vendeurs à Toronto; deuxièmement, toujours en 1979, 16 employés de sa division kraft.

Ceci m'amène simplement à confirmer l'espèce de diagnostic que je posais tout à l'heure, M. le Président, et auquel, à un moment donné, il faudra bien que l'on s'adresse.

Le Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Scowen: Une brève question additionnelle. Si le ministre peut me permettre de poser une question sans mettre en danger le crédit du Québec, je veux simplement demander s'il n'y a pas une façon de régler le problème qu'il vient de décrire. Il me semble, M. le Président, que le dilemme dans lequel il se trouve aujourd'hui peut être réglé facilement. La Caisse de dépôt et placement est une fiducie pour sauvegarder et accroître l'épargne des Québécois pour leur retraite. Dans cette optique, la politique doit être développée avec cet objectif et non pas pour susciter le développement économique du Québec.

Vous avez une autre institution, la Société générale de financement - j'arrive à ma question - par laquelle vous pouvez acheter, si vous voulez, des actions de Domtar et dans n'importe quelle autre société où nous voulons développer davantage une industrie. Est-ce que le ministre peut penser, aujourd'hui, à la possibilité de retourner aux politiques intérieures de la Caisse de dépôt et insister pour que les administrateurs et les directeurs de cette compagnie agissent pour le bénéfice, surtout et avant tout, des épargnants québécois qui ont mis leurs fonds de retraite dans cette caisse?

Le Président: M. le ministre des Finances, très brièvement, s'il vous plaît.

M. Parizeau: M. le Président, je suis ravi de voir que le député de Notre-Dame-de-Grâce me pose une question comme celle-là parce que c'est un débat que nous avons, de chaque côté de la Chambre, depuis presque un an, et qui consiste à dire: si la Caisse de dépôt doit agir essentiellement comme une société de fiducie pour le meilleur avantage des pensionnés du Québec, la façon la plus simple pour elle de le faire, c'est de canaliser la quasi totalité de ses fonds vers des placements publics. C'est ce qui est le plus sûr et c'est ce qui rapporte le plus. Mais si je fais ça, nos amis d'en face m'accusent de siphonner l'argent.

M. Chevette: Quelle logique!

M. Parizeau: Au contraire, si on place une bonne partie de l'argent dans des compagnies, dans le secteur privé, comme on incite à le faire, ça peut donner des résultats comme celui que je viens de mentionner. Et le député de Notre-

Dame-de-Grâce conclut en disant qu'il faudrait que le ministre s'assure que les représentants aux conseils d'administration de ces compagnies agissent dans le meilleur intérêt des Québécois. Alors, à ce moment-là, on dit: Mais c'est le ministère des Finances qui met la main sur la Caisse de dépôt, contrairement à ce que la loi indique. On ne peut pas tout avoir, M. le Président, et c'est le plus beau cas... C'est évident que le ministre des Finances, en vertu de la Loi de la Caisse de dépôt et placement, ne peut pas nommer des administrateurs, ne peut pas leur donner d'instructions. Alors, il va falloir, à un moment donné, que l'on détermine si on doit essentiellement ramasser à la Caisse de dépôt, siphonner, comme disent nos amis d'en face, vers le secteur public ou bien si, à l'égard du secteur privé, il va falloir qu'on trouve des règles en vertu desquelles l'argent des Québécois sert dans le meilleur intérêt des Québécois.

Le Président: Fin de la période des questions.

M. Lamontagne: Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Roberval, j'ai appliqué cette politique depuis le début et...

Motions non annoncées

M. le leader du gouvernement.

Reconduction des projets de loi nos 89 et 99

M. Charron: Je voudrais à ce moment-ci, puisque le débat sur le discours inaugural touche à sa fin, faire une motion non annoncée, avant celle que mon collègue de Rosemont a à présenter à l'Assemblée, pour solliciter de la Chambre, en vertu de l'article 6 du règlement, la permission de reconduire deux projets de loi qui étaient au feuilleton au moment de la prorogation de la quatrième session. Il s'agit du projet de loi no 89, Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme sur le droit de la famille, et du projet de loi no 99, Loi modifiant de nouveau la Loi régissant le financement des partis politiques. Je fais donc motion, M. le Président, pour que ces deux projets de loi soient réinscrits au feuilleton au même stade où ils en étaient rendus lors de la prorogation de la quatrième session, c'est-à-dire à l'orée de la deuxième lecture.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement à la présentation de la motion?

M. Chevette: Consentement.

Le Président: Consentement à la présentation de la motion.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, un de mes collègues me pose une question et j'aimerais bien que nous puissions avoir une réponse avant de donner notre consentement. Ces deux projets de loi n'ayant pas été rappelés en cette Chambre avant le 1er décembre, est-ce qu'on doit conclure que le gouvernement n'avait pas l'intention d'en poursuivre l'étude jusqu'à leur adoption finale?

M. Charron: On pourrait en conclure ainsi, effectivement. Dans le cas du projet de loi no 89, je crois que nous pouvons sans aucun doute penser que la deuxième lecture - c'est d'ailleurs la toute première loi à être appelée après le discours inaugural - débutera cette semaine, que le travail en commission parlementaire débutera aussi avant l'ajournement de Noël et que si jamais nos collègues, membres de la commission, nous faisaient rapport qu'ils ont terminé leur travail, je solliciterai le consentement pour que nous mettions la dernière touche à ce projet de loi, mais je n'en fais pas une règle absolue et un désir sur lesquels je suis prêt à forcer la guillotine, c'est bien entendu.

De même pour ce qui concerne le projet de loi no 99, qui est au feuillet depuis déjà un bout de temps, nous entendons, comme je l'ai dit au député de Nicolet-Yamaska, lors de son étude qui devrait venir dans quelques jours - pas cette semaine en tout cas - présenter des amendements qui ajoutent des nouveaux consensus obtenus lors de la dernière réunion du Conseil consultatif sur le financement des partis politiques. Donc, ils s'ajouteront à cette loi-là et on verra, en temps et lieu, s'il est opportun d'en terminer l'étude avant Noël ou pas.

Le Président: Est-ce que la motion du leader du gouvernement sera adoptée?

Des voix: Adopté.

M. Paquette: M. le Président.

Le Président: M. le député de Rosemont.

M. Paquette: Face à la situation extrêmement grave qui prévaut actuellement en Haïti et qui préoccupe beaucoup de nos concitoyens québécois d'origine haïtienne, j'aimerais présenter la motion suivante: "Devant les arrestations massives décrétées par le régime Duvalier dont sont victimes les milieux d'opposition et les organes d'information indépendants de la République d'Haïti, l'Assemblée nationale du Québec affirme sa profonde désapprobation devant cette attaque contre la liberté d'expression, exprime sa solidarité avec la communauté haïtienne de Montréal et demande aux gouvernements québécois et canadien d'entreprendre toute démarche de nature à favoriser le rétablissement des droits et libertés fondamentales en Haïti."

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement à la présentation de la motion?

Absence de consentement.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Avis à la Chambre.

M. Marx: M. le Président, en vertu de l'article 34...

Le Président: J'aimerais vous aviser...

M. Marx: En vertu de l'article 34.

Le Président: En vertu de l'article 34, M. le député de D'Arcy McGee.

Recours à l'article 34

M. Marx: Il y a au moins deux semaines, le ministre de la Justice a promis de déposer une étude juridique concernant la portée de la charte fédérale des droits de la personne. Vous savez bien, M. le Président, que le ministre, de même que d'autres ministres et députés, a donné des interprétations exagérées de la charte fédérale. Peut-on savoir maintenant quand le ministre de la Justice va déposer son étude?

Le Président: M. le leader du gouvernement. (15 h 10)

M. Charron: Il est absent aujourd'hui, M. le Président. Je m'engage à fournir une réponse à la prochaine séance, dès que j'aurai eu le temps de consulter mon collègue.

M. Marchand: Article 34, M. le Président.

Le Président: Oui, M. le député de Laurier.

M. Marchand: M. le leader parlementaire, je voudrais vous demander si vous avez l'intention de faire siéger la commission des engagements financiers bientôt. Elle n'a siégé qu'une fois cet automne. Est-ce que le gouvernement a décidé de ne plus faire siéger cette commission qui, je pense, est sûrement une des plus importantes de l'Assemblée nationale, parce qu'elle étudie vraiment les trous et les dépenses folles, dont les dépenses publicitaires, du gouvernement actuel?

Le Président: M. le leader.

M. Charron: Pour nous, M. le Président, cette réunion de la commission nous donne surtout l'occasion d'examiner les trous de l'Opposition. Ce n'est certainement pas parce que j'ai des objections à ce qu'il y ait rencontre. Non, au contraire, je peux répondre au député qu'il y aura une séance de cette commission avant l'ajournement du 19 décembre.

Le Président: M. le député de Laval. À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lavoie: J'aurais une question à poser au leader parlementaire du gouvernement relativement au projet de loi no 12, qui a passé l'étape de la première lecture. C'est un projet de loi apportant des amendements assez nombreux à la Loi sur la fiscalité municipale. Premièrement, ce projet de loi sera-t-il amené en deuxième lecture dans le courant de la semaine ou uniquement la semaine prochaine? Deuxièmement, entre-temps, le ministre ou le cabinet a-t-il eu les mêmes représentations que j'ai eues devant le souhait exprimé par certaines municipalités ou certains corps publics d'être entendus avant l'étude en deuxième lecture? Troisièmement, au lieu d'avoir une question supplémentaire, le ministre a-t-il d'autres amendements? On a eu l'expérience déjà en 1979, lorsque la Loi sur la fiscalité municipale avait été présentée, d'un déluge d'au moins 200 amendements en commission parlementaire. Si jamais le ministre prévoit un autre mini-déluge d'amendements, comme c'est possible, aurait-il l'amabilité de nous les distribuer avant l'étude en deuxième lecture? Il y a donc trois volets à ma question.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Charron: M. le Président, je n'ai pas l'intention d'appeler le projet de loi no 12, qui amende la Loi sur la fiscalité municipale avant le milieu de la semaine prochaine, ce qui donne donc non seulement aux membres de l'Assemblée le temps de l'étudier à nouveau, mais aux organismes publics aussi d'en prendre connaissance et de faire connaître leurs représentations. D'ailleurs, certains, comme l'a dit le député, ont déjà commencé à le faire. Ceci m'amène à répondre à sa deuxième question et à lui dire que le gouvernement serait favorable ou n'aurait pas d'objection, si on prend la formule traditionnelle, à ce qu'une commission parlementaire préalable à l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi ait lieu, à une condition que comprendront les députés dans les circonstances de décembre; c'est que ce soit un peu comme nous l'avons fait en certaines occasions, sur invitation. C'est-à-dire que les personnes directement concernées, je pense, par le projet de loi en question, sont le Conseil consultatif sur cette question de la fiscalité municipale qui rejoint des membres de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des conseils de comté, peut-être l'Union des conseils de comté et aussi, peut-être, l'Union des municipalités, mais je veux dire quand même que ce ne serait pas une commission déferée pour trente jours.

Nous aurons la possibilité d'organiser - je discuterai de cela avec mes homologues des autres partis politiques - nous serions en mesure d'inviter par télégramme ces gens qui ont manifesté leur intention de faire connaître leur opinion, soit avant vendredi de cette semaine ou au début de la semaine prochaine, mais, de toute façon, préalablement à la deuxième lecture, qui n'aura pas lieu avant que cette rencontre ait lieu.

Pour répondre complètement au député de Laval, M. le Président, je crois qu'il serait opportun de dire que, si le député a reçu des représentations ou si, dans l'esprit de l'Opposition, certaines personnes pourraient venir présenter leur opinion sur le projet de loi no 12 comme tel, il serait à propos qu'elles fassent connaître au leader de l'Opposition officielle le nom de ces personnes. On s'arrangera pour les faire convoquer par le secrétariat des commissions et on fixera une date aux séances de cette commission préalablement à la deuxième lecture.

Troisièmement, si d'autres amendements doivent venir, est-ce qu'ils seront fournis aux membres de l'Assemblée avant la deuxième lecture? Je crois que si d'autres amendements doivent venir, ils pourraient peut-être, entre autres, découler de cette réunion de la commission parlementaire à la suite des représentations faites. Il est trop tôt pour le moment de le prévoir, mais je laisse aux députés membres de la commission, lorsqu'elle se réunira, le soin de voir si effectivement un amendement devrait être apporté ou pas avant la deuxième lecture.

M. Lavoie: Je remercie le leader du gouvernement, mais il est possible que le ministre, dans une loi aussi technique, ait déjà des amendements et ce serait peut-être utile de les avoir même cette semaine.

M. Charron: S'il en a, M. le Président, je

pense qu'on devrait les déposer préalablement.

M. Lavoie: Il pourrait nous le dire tout à l'heure et je voudrais...

M. Charron: Pas pour l'instant. Je prends donc le principe.

M. Lavoie: Bon! Mais permettez-moi d'exprimer, encore une fois, mon regret de voir une loi aussi importante, d'une soixantaine d'articles, comme sa loi maîtresse, être amenée pour étude et adoption par la Chambre encore dans la bousculade de fin de session...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lavoie: On n'aura qu'une semaine pour l'adopter.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre!

Chers collègues, jeudi dernier, je m'étais engagé à rendre une directive à la suite d'un débat très intéressant intervenu entre le député de Laval et le leader du gouvernement, débat très intéressant en droit parlementaire. Je demanderais le consentement de la Chambre pour que cette directive que je devrais rendre maintenant soit rendue vers 17 h 45 ou 17 h 50, à moins évidemment - ce que je souhaite toujours - qu'un consensus intervienne entre les deux députés ou les deux formations politiques en question sur le point de droit qui a été soulevé puisque la présidence a l'intention de rendre sa décision aujourd'hui sur ce point.

D'autre part, les députés de Taschereau et de Châteauguay m'ont également demandé une directive relativement aux motions non annoncées. La présidence, non pas que cette demande n'était pas importante, mais compte tenu qu'elle était moins importante que celle qui impliquait le leader et le député de Laval, n'a pas encore délibéré sur cette question. Dès que la chose sera possible, cette directive sera rendue.

Demande de débat d'urgence sur la décentralisation des activités de la CSST

Maintenant, je voudrais faire état d'une lettre que j'ai reçue dans les délais légaux qui provient du député de Portneuf et qui se lit comme suit: "M. le Président, conformément à l'article 78 de notre règlement, je désire vous informer qu'avant l'appel des affaires du jour à la séance d'aujourd'hui j'ai l'intention de proposer que soit tenu un débat pour discuter une affaire importante de la compétence de l'Assemblée et dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la décentralisation des activités de la Commission de la santé et la sécurité du travail. Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs." Et c'est signé Michel Pagé, député de Portneuf.

M. le député de Portneuf, vous connaissez l'article 78 de notre règlement et je vous invite très brièvement à exposer à la présidence les raisons qui pourraient me convaincre d'accepter votre demande.

M. le député de Portneuf, très brièvement.

M. Michel Pagé

M. Pagé: Très bien, M. le Président. Soyez assuré que je me limiterai à l'application bien stricte de cet article.

Une voix: Comme toujours.

M. Pagé: M. le Président, nous assistons présentement à Québec à un autre cas combien évident de la démarche gouvernementale qui vient priver la région de Québec et faire perdre à notre région, encore une fois, cette semaine, quelques centaines d'emplois productifs au sein de la fonction publique. M. le Président, je fais évidemment état de l'amorce, de l'enclenchement du processus de décentralisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail qui avait son siège social, du temps de la Commission des accidents du travail, à Québec. Je me permettrai, M. le Président, de vous dire, sans en venir au fond de la question, que le siège social, ce centre d'activités où travaillaient quelques centaines de fonctionnaires du gouvernement du Québec, le 524 Bourdages, devient partie de l'organisme central dont le complément est situé sur la rue Bleury à Montréal, ce qui veut dire que, dans cette démarche de décentralisation et de régionalisation, on perdra d'ici quelques jours des emplois importants pour notre région, ce qui vient s'ajouter à la Société des alcools au sujet de laquelle j'ai eu l'occasion de poser une question la semaine dernière et d'autres actions gouvernementales de même nature.

M. le Président, un des éléments importants dans ce débat, c'est que le gouvernement est placé en contradiction avec les directives qu'il a lui-même adoptées par le biais du président du Conseil du trésor à savoir qu'avec cette décentralisation quelques centaines d'emplois deviendront... Des personnes seront placées en disponibilité et sont susceptibles d'être référées à la Commission de la fonction publique du Québec parce qu'il n'y a pas de postes ouverts dans les ministères pour recevoir ces personnes.

M. le Président, ce sont deux éléments qui sont très importants non seulement pour la région de Québec et son économie, mais qui sont importants aussi dans le cadre des actions et des décisions gouvernementales, décisions strictement budgétaires auxquelles le gouvernement est confronté dans le moment avec des problèmes assez aigus à ce chapitre.
(15 h 20)

M. le Président, vous me direz: Quel est le caractère urgent de cette question pour qu'elle soit soulevée ici à l'Assemblée nationale? M. le Président, je suis convaincu d'avoir toute votre attention et je suis convaincu qu'à défaut de décider sur le banc - chose que j'espère - vous prendrez au moins en délibéré les motifs que j'ai invoqués aujourd'hui. Ceux-ci sont en sept points, M. le Président.

Tout d'abord, ce sujet est tellement vaste, il amène tellement de commentaires, tellement d'énoncés de position de la part du gouvernement, confronté à des questions qu'on a à soulever du côté de l'Opposition, qu'un sujet comme celui-là ne peut pas véritablement être débattu lors de la période des questions ici, à l'Assemblée nationale. S'il y en a un qui en sait quelque chose, M. le Président, c'est bien vous, qui avez à faire

appliquer les directives, les normes et les coutumes ici, à la période des questions.

M. le Président, le deuxième élément à l'appui de ma requête, c'est qu'il n'y a plus de motion du mercredi. En vertu de notre règlement de fin de session, je ne peux, comme député, à compter soit du 1er décembre ou du 1er juin, inscrire une motion, qui devient débattable un mercredi, au choix de l'Opposition, et traiter pendant les trois heures prévues au règlement, de ce sujet, de cette position et de cette attitude gouvernementales. Donc, je ne peux pas recourir à cette procédure.

M. le Président, après le 1er décembre, comme vous le savez, il n'y a plus de question avec débat. J'aurais pu, si j'avais été informé de ces faits en novembre ou en octobre, inscrire une question avec débat pour un vendredi matin.

Un autre élément, qui est le quatrième. Il y a toujours le discours inaugural. Vous savez pertinemment que le discours inaugural, ce n'est pas un débat. C'est une procédure par laquelle des députés peuvent faire part à l'Assemblée et au gouvernement de leurs préoccupations. Mais ce n'est pas un véritable débat dans le sens de questions-réponses; même si un député peut soulever des questions dans le cadre du discours inaugural, il n'y a rien qui oblige le ministre concerné à y répondre.

Un autre élément, qui est le cinquième. La session doit normalement se terminer le 19 décembre prochain. On peut présumer qu'on aura soit un ajournement prolongé ou des élections générales au Québec, en février ou en mars. Ce problème vient mettre en relief, de façon très évidente, le problème du contrôle du législatif sur l'exécutif. C'est quelque chose qui est en train de se brasser à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, sous la juridiction du ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre. Si on regarde nos règlements, nos procédures, on a très peu de moyens de discuter de ce sujet, l'action gouvernementale ici, qui devrait, selon notre processus parlementaire, la coutume parlementaire, être mieux protégée en termes de droit pour le contrôle des parlementaires sur l'exécutif.

Un dernier élément, M. le Président, c'est que les questions sur le fond du sujet à l'égard de la décentralisation ont été posées au gouvernement, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. La commission a commencé à donner une amorce de réponse aux questions soulevées par le syndicat, etc. Et ce qui est important, c'est que j'ai ici en main un document qui énonce clairement que la réponse de la part de la Commission de la santé et de la sécurité du travail sur toute cette question de la décentralisation, de la régionalisation, des pertes d'emplois pour la région de Québec, du fait que plusieurs fonctionnaires se retrouveront sur la tablette, payés à bon salaire, alors que le même gouvernement dit à ses ministères qu'ils ne peuvent embaucher personne parce qu'ils n'ont plus d'argent, la réponse sur le fond de toute cette question doit être rendue aux syndicats concernés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail demain, le 3 décembre, lors d'une réunion, à 14 heures. Cela veut donc dire, M. le Président, que si vous n'acceptez pas le débat, je n'ai aucune autre procédure parlementaire pour porter à l'attention du

gouvernement et de ses membres le problème que rencontre la région avec ses travailleurs, d'une part. D'autre part, la partie patronale, la Commission de la santé et de la sécurité du travail siègera demain, 3 décembre, pour donner, de façon définitive, la position de la commission, face à cette opération régionalisation et décentralisation qui doit entrer en vigueur le 31 décembre prochain.

Je vous dis ceci M. le Président. J'ai fait une demande de débat d'urgence. Ce n'est pas un moyen dilatoire, c'est un problème de fond qui est sérieux, qui est même très grave, très épineux pour l'avenir économique de la région de Québec.

Je vous ai démontré clairement, à la lumière des sept points que j'ai mis en relief, qu'il n'y a pas d'autre procédure parlementaire dont je puisse me servir. La seule façon d'exercer mon droit, comme parlementaire, de soulever cette question à l'exécutif et particulièrement au ministre du Travail, c'est que vous m'accordiez le débat d'urgence, M. le Président. Merci.

Le Président: M. le député de Portneuf, puisque vous avez vous-même respecté les délais légaux prévus par notre règlement, vous m'avez en quelque sorte obligé à travailler entre 13 heures à 14 heures pour l'étudier, effectivement. Je ne voudrais pas que vous vous sentiez offusqué du fait que la présidence avait déjà travaillé une heure dans ce dossier, et ce, nonobstant la qualité de vos arguments.

L'article 78 du règlement, au paragraphe 2, édicte que le président décide si un débat d'urgence est recevable, en tenant compte de son objet, des responsabilités administratives du gouvernement, de l'urgence d'en discuter et de la possibilité qu'elle puisse être discutée dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Une jurisprudence très abondante est venue préciser ces règles. Je conçois que le sujet qu'évoque le député de Portneuf est important. C'est d'ailleurs dans le but de permettre la discussion de sujets de cette importance qu'on a institué les questions avec débat du vendredi matin. Y a-t-il crise soudaine dans ce domaine et urgence d'en discuter dès aujourd'hui à cette Assemblée, plutôt que d'en faire le sujet d'une question avec débat?

Je dois dire que, à la lumière de la jurisprudence établie dans ce domaine, on ne m'a pas convaincu de la recevabilité de la motion. Tous mes prédécesseurs à la présidence ont toujours refusé de recevoir une demande de cette nature alors que s'offrait une occasion prochaine de discuter du sujet en question, notamment - et j'insiste sur le notamment - lorsque avait cours - c'est le cas présentement - le débat sur le message inaugural, alors que tous les sujets peuvent être abordés, y compris l'importante question que vous évoquez, M. le député de Portneuf. De même, comme l'a déjà énoncé mon prédécesseur, avec l'arrivée du mois de décembre s'applique cette disposition de notre règlement sessionnel qui accorde, au cours des trois prochaines semaines, une priorité absolue au programme législatif du gouvernement.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les motions du mercredi et les questions avec débat, comme vous l'avez si bien souligné, ont été suspendues. Il faut donc, pour la présidence, à

cette époque-ci, une urgence d'une urgence absolue, oserais-je dire, pour mettre de côté cette priorité, ce dont je ne suis pas convaincu en ce qui concerne votre demande.

Pour toutes ces raisons et cela, sans me prononcer sur le mérite même et l'importance du sujet que vous évoquez, je déclare non recevable la motion que vous m'avez présentée.

À l'ordre, s'il vous plaît!
Affaires du jour.

Reprise du débat sur le message inaugural et les trois motions de censure

J'appelle la reprise du débat sur le message inaugural et sur les motions de censure de M. le chef de l'Opposition officielle, de M. le chef intérimaire de l'Union Nationale et du député de Gouin.

Est-ce qu'on me dispense de la lecture des trois motions?

Des voix: Oui.

Le Président: Oui, on m'en dispense. On pourrait les lire. Cela aurait contribué au repos que j'ai accordé à ma gorge au cours de la dernière fin de semaine.

La motion du chef de l'Opposition officielle: "Que cette Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour avoir décidé de s'accrocher au pouvoir, alors qu'au terme du mandat habituel de quatre ans il a fait montre d'une impuissance lamentable dans les domaines économique, social, culturel et constitutionnel".

La motion du chef intérimaire de l'Union Nationale: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement d'avoir présenté un programme qui offre peu d'espoir de redresser la situation alarmante du chômage au Québec, particulièrement par la catégorie de jeunes travailleurs qui, plus que tout autre groupe, risque de faire les frais de cette indifférence gouvernementale".

La motion du député de Gouin: "Que cette Assemblée est d'avis qu'un blâme doit être adressé au gouvernement pour avoir non seulement diminué le Québec au plan constitutionnel, mais aussi pour avoir fortement détérioré la situation financière du Québec en accumulant les déficits budgétaires de plus en plus lourds et en puisant, de façon irresponsable, dans les fonds de retraite public et parapublic pour les financer".

Cette lecture étant faite, je cède la parole à celui qui avait demandé l'ajournement du débat, M. le député de Laval.

M. Jean-Noël Lavoie

M. Lavoie: M. le Président, je dois vous remercier d'avoir lu d'une manière aussi explicite et d'une voix aussi intelligible ces trois motions de blâme qui sont présentées par toute l'Opposition, soit le Parti libéral, l'Union Nationale et les députés indépendants, et qui s'adressent au gouvernement.

Je voudrais, dans le temps qui m'est permis dans le débat sur le message inaugural, soit 30 minutes, vous entretenir sur deux sujets. Ce débat permet à tous les députés de cette Chambre, à la

suite du message inaugural qui nous a été servi par le premier ministre il y a quelques semaines, de faire un tour d'horizon de la situation au Québec actuellement.

(15 h 30)

Vous pouvez être assuré - vous le savez comme moi, M. le Président - que les sujets ne manquent pas. Le choix en est laissé aux députés, et beau choix il y a, sur lesquels on pourrait faire un tel discours.

Je voudrais tout à l'heure parler brièvement de la situation économique du Québec et également, à la fin de mon intervention, faire le point, avec deux semaines de recul, sur le débat que nous avons eu sur la motion, sur le voeu exprimé par le gouvernement pour l'adresse d'une motion unanime de cette Chambre à l'égard de la démarche unilatérale du gouvernement fédéral.

Il serait opportun pour les députés de cette Chambre après plus de quatre ans d'administration du gouvernement actuel, de traiter entre autres de l'accroissement démesuré du réseau public depuis que le gouvernement du Parti québécois est au pouvoir. On sait combien de dizaines - je dirais - de nouveaux offices, instituts, de régies, commissions, de sociétés nationales ont été créés. Citons entre autres la Société nationale de la productivité, la Société nationale de l'amiante - dont on entend un peu moins parler depuis quelque temps - un Institut québécois sur la culture, une Commission nationale sur l'aménagement et jusqu'à une Société nationale de l'assainissement, M. le Président.

Ce n'est pas ce qui a manqué, depuis les quatre dernières années, que cette création d'organismes paragouvernementaux, ce qui permet, dans la mentalité du gouvernement actuel, cette ingérence accentuée, ce genre d'ingérence malade du gouvernement actuel pour permettre à l'État de pénétrer davantage dans l'activité des individus et des sociétés au Québec. On pourrait entretenir cette Assemblée pendant quelques minutes du genre de société, de ce moule technocratique que le gouvernement actuel semble vouloir imposer aux Québécois, cette multiplication des autorisations, des permissions, des formulaires qui ont été mis en place depuis quelques années.

Ce qui restait au gouvernement actuel, il y a quelques semaines, avant de prendre une autre décision historique qui aurait pu être le déclenchement d'élections générales, cette seule chose qui restait à l'actif du gouvernement, c'est un genre de mythe de bon gouvernement, ce bon gouvernement qui, en 1976, devait apporter aux Québécois cette multitude de remèdes, de solutions miracles pour régler le climat social, pour régler le chômage, rétablir la paix sociale, l'économie, en somme ce paradis qu'on avait promis, non pas à la fin de nos jours, mais dès après le 15 novembre 1976. Je crois que ce mythe de bon gouvernement en prend pour son rhume actuellement. On n'a qu'à considérer très brièvement - je ne voudrais pas vous apporter une avalanche de chiffres - le revenu personnel des Québécois qui, en dollars de 1971, a quand même progressé entre 1976 et 1980 uniquement de 1,6% alors que durant les six années antérieures, le revenu personnel des Québécois avait augmenté de 7,4%.

Un facteur important de notre économie, ce sont les immobilisations au Québec. Il est

intéressant de faire une comparaison et de noter que, entre 1970 et 1976, les immobilisations au Québec avaient augmenté de plus de 19% alors que, sous l'administration du gouvernement actuel, entre 1976 et 1980, ces immobilisations au Québec n'ont augmenté que de 7%. Où il y a un fiasco vraiment regrettable, c'est dans la mise en chantier dans le domaine de la construction d'unités de logements. Entre 1972 et 1976, les statistiques sont là - ce sont les statistiques du Québec, M. le Président - chaque année, bon an mal an, on connaissait une mise en chantier d'environ 50,000 à 60,000 unités de logements par année durant, c'est-à-dire durant ces quatre ou cinq dernières années avant l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. Dès 1977, ce chiffre de mises en chantier s'est stabilisé à environ 40,000 par année pour dégringoler une dernière fois cette année à uniquement 25,000 mises en chantier de logements prévues au Québec cette année. Entre 1972 et 1976, augmentation dans la mise en chantier des unités de logement de 4,3% et, depuis 1976, une diminution de 18% depuis quatre ans. Il n'y a pas à être surpris du taux de chômage qu'on connaît. Entre 1970 et 1976, le taux moyen, malheureux, du chômage au Québec variait autour de 7,5% durant ces années au Québec. Depuis la fin de 1976, le taux moyen de chômage que nous vivons au Québec est supérieur à 10%, ce qui fait une augmentation de 34% du taux de chômage depuis l'arrivée de ce fameux bon gouvernement à la direction du Québec.

La perte migratoire du Québec, la migration. En quatre ans, nous avons connu au Québec une perte migratoire, un exode de 125,000 citoyens québécois qui ont quitté le sol québécois. Au moins, s'il y avait un élément valable, positif ou encourageant dans tout ce bilan; la dette du secteur public qui était per capita, à la fin de 1976, de \$2780, la dette, dont était responsable chaque Québécois et chaque Québécoise, est augmentée aujourd'hui, au moment où je vous parle, à \$4780 par tête d'habitant au Québec, soit une augmentation de 72%.

Déficit budgétaire. Quel plat on a fait, en 1976, justement avant l'arrivée de ce bon et fameux gouvernement! Le Québec était en faillite. On entendait parler de cela par le ministre des Finances actuel à l'égard de M. Garneau, à l'époque, lorsque nous avons connu une année assez bouleversante, l'année 1976, à cause des conflits sur le chantier olympique. La moyenne des déficits des quatre dernières années du gouvernement libéral est de \$425,000,000 par année tout en prenant en considération ce milliard de déficit que nous avons connu en 1976. Depuis l'arrivée au pouvoir de ce fameux et bon gouvernement, il y a quatre ans, nous connaissons un déficit annuel de \$1,600,000,000 ce qui fait un total de \$6,500,000,000 de déficits accumulés depuis quatre ans.

J'arrive au déficit que nous aurons cette année, 1980-1981, tout le monde le reconnaît, il sera tout près de \$3,000,000,000; il avait été prévu de \$2,300,000,000; par la suite, on a parlé de \$2,500,000,000 ou \$2,600,000,000; récemment, il était à \$2,700,000,000 ou \$2,800,000,000. Est-ce qu'on réalise ce que sont \$2,000,000,000 de déficit annuel, en douze mois, près de \$3,000,000,000 de déficit alors qu'il ne nous reste rien de concret? Au moins, dans le cas du Stade olympique, il y a un stade qui va rester là pour

quelques générations; mais actuellement, rien de concret dans le domaine des investissements ou des bénéfices aux citoyens du Québec face à un déficit de \$3,000,000,000 à un taux de 13%. Je n'exagère pas, les obligations d'épargne étaient à 14%; mais à 13%, cela représente, uniquement pour faire face aux intérêts à compter du prochain budget, au mois d'avril prochain, \$1,000,000 d'intérêt par jour sur ce déficit avant même de payer le capital. \$1,000,000 par jour pour 1981-1982 et les années à venir uniquement pour le trou, le déficit de \$3,000,000,000 de 1980-1981. Et, en plus de cela, on n'est pas surpris d'une marge de crédit!
(15 h 40)

Le ministre des Finances, les deux petits doigts dans les poches de sa petite veste, lors d'une grande réception au salon rouge, a fêté, en levant la coupe, une nouvelle marge de crédit de \$1,000,000,000 que les banques européennes lui ont avancé en euros au taux fantastique - tout est majestueux avec le ministre des Finances - de 18% en dollars américains. La dernière marge de crédit que le gouvernement vient d'obtenir suivant le taux LIBOR, le taux sur les euros, est à 18%, alors qu'une bonne PME au Québec peut emprunter actuellement au taux préférentiel, qui peut varier de 13,5% à 13,75%. Mais le gouvernement emprunte à 18% en dollars américains.

Une voix: C'est terrible.

M. Lavoie: M. le Président, la population du Québec est à la veille de se demander si on va avoir soit des élections générales ou plutôt une déconfiture générale au Québec. C'est la situation. Je n'aime pas être pessimiste, mais les statistiques sont là et, de jour en jour, cette banquise sort; à mesure que ce gouvernement fond, l'iceberg grossit.

Il serait tout normal, dans mon deuxième point, que je puisse dire quelques mots sur le dossier de la fiscalité municipale, autre dossier qui ne semble pas tellement bénéfique pour les Québécois. Pourtant, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu un battage publicitaire, depuis un an, sur la fiscalité municipale. Il y a tellement eu de publicité à ce sujet qu'à certains moments on m'avait convaincu que non seulement on réglerait les problèmes municipaux au Québec, mais je pense qu'on les réglerait outre-frontière tellement il y avait de la publicité autour de ce dossier de la fiscalité. On devait soulager le contribuable, les taxes municipales allaient diminuer un peu partout. Mais j'aurai l'occasion, dans deux ou trois jours, lorsque le projet de loi no 12 qui est actuellement devant cette Chambre sera appelé, la semaine prochaine, en deuxième lecture, de faire le point, de faire une revue complète de l'expérience d'un an de la fiscalité municipale reliée à l'administration financière du gouvernement.

J'aimerais que le ministre des Affaires municipales se prépare à répondre à une question que se posent toutes les administrations municipales actuellement: Comment se fait-il que nous sommes rendus au mois de décembre, soit le dernier mois de l'année financière des 1500 municipalités du Québec, et que le gouvernement n'a pas encore payé aux municipalités une somme de \$200,000,000 qui leur revient, soit sous forme

d'"en-lieu" de taxes ou soit sur des taxes que vous avez perçues, vous, le ministre du Revenu du Québec, de compagnies de distribution, d'Hydro-Québec, de compagnies de gaz naturel...

Une voix: Bell Canada.

M. Lavoie: ...de Bell Canada et de sociétés de télécommunications? Ces compagnies ont payé des taxes au ministère du Revenu et vous n'avez pas encore distribué aux municipalités du Québec le montant de \$200,000,000, alors que les municipalités sont à la veille de fermer leurs livres d'états financiers. Encore là, l'actuel gouvernement se finance sur le dos des municipalités parce que ce montant de \$200,000,000 que les municipalités n'ont pas, elles sont obligées de l'emprunter aux banques pour s'administrer. Heureusement que les municipalités du Québec ne paient pas encore 18% comme le gouvernement actuel paie sur sa ligne de crédit.

M. le Président, je voudrais apporter mon humble contribution, avec un peu de recul de deux semaines, sur le débat constitutionnel que nous avons tenu il y a quelques jours concernant la motion que le gouvernement actuel désire unanime face à la démarche unilatérale du gouvernement fédéral dans le rapatriement de la Constitution canadienne. On se rend compte, après deux semaines de recul, que le gouvernement avait entrepris une mission, je dirais, quasi impossible. C'est plus facile pour nous que pour la population qui vit au Québec - nous vivons avec eux, cela fait quatre ans que nous vivons avec eux - de sentir la réaction des membres du gouvernement et on a appris à connaître, depuis quatre ans, le gouvernement d'en face. On n'est pas psychiatre, loin de là, mais on est peut-être un peu psychologues sur les bords et on sent, à la réaction de nos amis d'en face, que ce virus souverainiste et séparatiste n'est pas sorti de leur peau. Dès qu'on a amorcé ce débat, on a vu la réaction, on est revenu, à certains moments, pratiquement au débat référendaire. C'est une mission que je calcule pratiquement impossible, parce que nous, du Parti libéral, comme d'autres, nous avons regardé froidement, objectivement la motion qui nous était présentée. D'avis, comme eux, que le gouvernement fédéral allait trop loin dans cette démarche unilatérale, le chef de l'Opposition officielle l'a exprimé. Il aura l'occasion de l'exprimer également demain dans la capitale nationale, Ottawa, devant le National Press Club. Cela fait au moins des dizaines de fois que nous, de l'Opposition officielle, nous disons que le premier ministre du Canada, avec tout le respect que nous avons à son égard, ne respecte pas totalement les règles du jeu. Il ne respecte pas ces deux niveaux, l'égalité qui doit exister, la parité qui doit exister entre les deux gouvernements dans un système fédéral.

Sans doute, à cause de l'absence de crédibilité et de légitimité du gouvernement actuel, avec toute la bonne volonté du monde, nous étions devant une mission impossible. Écoutez, il était facile - et c'est humain - pour nous de faire une rétrospective du passé, de l'évolution du gouvernement ou du Parti québécois qui est synonyme de gouvernement du Parti québécois. On se rappelle, depuis la naissance en 1968 de ce parti, que la seule raison d'être, la philosophie de base, le credo de ce gouvernement,

c'est la souveraineté du Québec et cela, ses membres l'ont dans la peau d'une manière viscérale. Nous avons vu son évolution pendant douze ans, les déclarations des ténors du Parti québécois au temps de M. O'Neill, de M. Parizeau, M. Camille Laurin et d'autres; le seul but qu'ils avaient, c'était de faire du Québec un État souverain. Il y a des centaines de déclarations, lors des conseils nationaux, des congrès du Parti québécois; on ne peut pas dire qu'ils n'avaient pas de suite dans les idées, c'était uniquement cela. Le but, sans aucun doute, c'était de faire du Québec un pays indépendant.

Nous avons assisté, nous avons vécu le débat référendaire où les masques sont vraiment tombés, où la population du Québec a appris et a jugé, le 20 mai, la vraie politique, la vraie philosophie du gouvernement actuel. Nous avons pris connaissance, comme vous, M. le Président, du livre blanc qu'on avait distribué avant la question. C'était écrit noir sur blanc qu'on voulait cette souveraineté, cette séparation ou cette brisure du Canada. Le 20 mai, il y a eu une décision majoritaire, assez majoritaire du peuple québécois. On a dit que le gouvernement actuel avait peut-être trouvé son chemin de Damas. Il va peut-être respecter, être fidèle à la décision claire rendue par la population. Bien non. Au mois de juin, le Conseil exécutif du Parti québécois se réunissait et disait encore une fois: Il n'est pas question de lâcher notre option de base qui est encore la souveraineté et la séparation du Québec du Canada.

M. le Président, il est facile de faire un parallèle. L'absence de franchise que nous avons connue pendant trois ou quatre ans, tant que le débat référendaire n'a pas eu lieu, cette franchise lente que nous avons connue et cette position qu'on a connue à peine quelques mois avant la question, à savoir quelle était l'option définitive du Parti québécois. Vous voulez aujourd'hui qu'on ait... Comment pouvons-nous relier une franchise lors de la campagne référendaire pour la souveraineté à une apparence de franchise aujourd'hui, pour que ce gouvernement devienne le défenseur et le négociateur du fédéralisme canadien? Il y a quelque chose qui porte à faux quelque part. Je crois que le gouvernement est un peu dans la position de la Russie qui, au lendemain de l'invasion de l'Afghanistan, souhaitait une motion unanime, universelle et une pétition pour un désir de paix. C'est comme si la Russie nous soumettait une motion, le lendemain de l'invasion du Pakistan, pour nous dire: Voulez-vous souscrire d'une manière unanime à la paix mondiale? Ou encore, le gouvernement est un peu dans la position du Chili ou d'Haïti, où, à certains moments, les gens voudraient une motion unanime et une pétition pour la défense des droits et libertés individuelles. Est-ce que nos amis d'en face, et le député de Rosemont, qui a fait une motion aujourd'hui, blâmant à juste titre certaines choses qui se passent à Haïti actuellement, souscriraient à une motion présentée par Haïti pour la défense des droits et libertés individuels? C'est exactement la même chose que le gouvernement d'en face nous demandait, lui qui n'a jamais cru... Et il n'a pas changé. On le sait beaucoup plus que la population, on vit avec lui et cela transpire continuellement, ce désir d'indépendance, de souveraineté, de séparation et de

déchirure du Canada.

Cela ne tient pas debout, M. le Président. Même si nous ne sommes pas d'accord, nous avons exprimé clairement notre opposition à la démarche unilatérale du gouvernement fédéral, il était pratiquement impossible d'accorder une espèce de blanc-seing, une motion ou une pétition patronnée par le gouvernement actuel.

M. le Président, je voudrais faire brièvement une étude, la plus objective possible, du geste ou des conséquences pratiques de la démarche fédérale actuelle. Je pense qu'il y a trois éléments majeurs dans la démarche du gouvernement fédéral actuellement. Premièrement, il y a le rapatriement de la Constitution canadienne, qui se trouve à Londres depuis 1867 et qui, à la suite du statut de Westminster en 1931, accordait une souveraineté totale, je dirais, à notre pays, qui est le Canada.

Depuis une cinquantaine d'années, ça tourne en rond, il n'y a pas de consensus entre les provinces et le gouvernement fédéral pour rapatrier ce document de Londres et en faire un document canadien. Je pense que, sur le fond, sur le mode de rapatriement, on peut différer d'opinion. C'est sûr que ce serait souhaitable que toutes les parties soient d'accord pour que ce document devienne un document canadien. Je pense qu'on est assez grand au Canada pour avoir notre propre constitution ici, mais sur le fond de la question, je pense qu'il y a unanimité complète, à mon point de vue, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, pour que ce document devienne propriété du peuple canadien. Sur le fond, je pense qu'on est capable de faire ce jugement.

Il y a deux autres éléments accessoires, c'est plus qu'accessoire, je le reconnais. Il y a d'abord la question du mécanisme d'amendement. Sans être un expert constitutionnel, ce que j'ai compris de ce document, c'est que, pendant deux ans, il y a un genre de statu quo où il n'y a aucun amendement possible à la constitution sans le consentement unanime de toutes les parties concernées.

Après ces deux années, il y aurait un mécanisme référendaire de mise en place, où, d'un côté, il s'agirait de la formule de Victoria qui entrerait en application, où aucun changement ne pourrait se faire sans le veto du Québec qui subsiste, parce que le Québec représente une province qui a au-delà de 25% de la population canadienne. S'il n'y a pas entente, il y aurait le processus référendaire, qu'il ne faut quand même pas rejeter de la main, vous êtes les premiers à l'avoir mis en application, la question référendaire. Au Parlement, c'est sûr que nous sommes des délégués de la population mais, en cas de blocus, de blocage ou d'impasse totale, il ne faudrait pas rejeter totalement ce procédé référendaire, surtout si on conserve aux Québécois et à la province de Québec un certain droit de veto.

Maintenant, il y a l'inclusion ou l'enchaînement dans la charte des droits et libertés individuels. Encore là, M. le Président, je pense bien que, dans l'ensemble, sauf sur certaines questions où il faudrait une rédaction différente, soit les droits linguistiques, pour que la charte n'empiète pas sur des droits qui existent pour les États membres, relativement à la loi 101, en ce qui me concerne, la mobilité du personnel, il ne

faudrait pas charrier trop, il ne faudrait pas tomber dans la démagogie. Les travaux de la Baie James, je ne pense pas que ce soient les gens de l'Alberta ou de la Saskatchewan qui vont venir les faire. Ne charriez pas avec ça.

Par contre, actuellement, c'est joliment utile, avec le chômage que nous connaissons au Québec, que nos ouvriers aillent travailler dans des pipe-lines et dans les chantiers de l'Alberta. Il faut regarder ça aussi. Quand même, la Baie James continuera d'être administrée par la Société d'énergie de la baie James ou par Hydro-Québec et je pense bien qu'il y aura une priorité, une préséance pour les travailleurs québécois. Il ne faudrait pas exagérer.

Maintenant, il ne s'agit pas de paniquer, M. le Président. Si ce rapatriement se fait, la terre va continuer de tourner. Le Québec va continuer et le Canada également. Cette opération n'est pas terminée. On parle actuellement d'une extension aux travaux du comité parlementaire à Ottawa. Il y a d'autres modifications, il y a des amendements qui peuvent être apportés. À l'article 133 de la constitution peut fort bien - je ne le sais pas, je ne suis pas dans le secret des dieux - être soumise la Législature du Nouveau-Brunswick ou celle de l'Ontario. Les droits de Victoria ou le veto du Québec vont subsister. Il peut y avoir des amendements encore fort possibles pour qu'il n'y ait pas d'accroc en ce qui concerne les droits linguistiques.

En ce qui me concerne, je préfère joliment la clause canadienne à la clause québécoise en ce qui concerne la mobilité et l'enseignement pour les anglophones au Québec.

Je pense qu'on le reconnaît, actuellement nos 6,000,000 de Québécois vivent dans cette mer de 225,000,000 d'anglophones qui existe en Amérique du Nord; je pense qu'on n'a pas le choix et on l'a dit souvent. Comme toujours, comme depuis 200 ans il va falloir vivre dangereusement. On n'a pas le choix, il va falloir se battre constamment pour défendre notre culture, nos droits. Nous sommes 6,000,000; séparés ou non, il va toujours falloir vivre dangereusement.

Je préfère pour ma part vivre dangereusement avec les quelques risques que je vous ai mentionnés tout à l'heure, qui existent, au cas - mettons ça au pire - où la constitution soit rapatriée, je préfère ces risques-là aux risques que nous aurions vécus si jamais il y avait eu un oui au référendum du 20 mai dernier.

Le temps passe - vous m'en faites signe - les hommes passent également. Un pays ne se fait pas dans quelques mois ou dans quelques années, ni dans 100 ans. L'Europe a évolué sur des siècles. Nous sommes encore un jeune peuple. Nous avons le temps devant nous. Nous avons affaire à des gens qui veulent une appartenance chère à ce pays qu'est le Canada et également au Québec. Trudeau passera, René Lévesque passera également. Il y en a d'autres. Lougheed passera également, M. Ryan viendra et il passera également. C'est comme ça, avec des gens, avec le temps, la discussion, la bonne volonté, c'est de cette manière-là, patiemment, qu'on bâtit un pays.

Le Vice-Président: En terminant, M. le député...

M. Lavoie: Je termine, M. le Président, par

un paradoxe ou une question qui a d'ailleurs été relevée par certains journalistes et par un analyste politique avec qui j'en parlais en fin de semaine. Une chose qui me renverse actuellement, c'est que, depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement péquiste qui devait être le plus grand, qui devait faire monter le peuple québécois vers les plus hauts sommets, qui serait le plus autonomiste, le plus ultra-nationaliste, le plus grand défenseur du Québec, après quatre ans d'administration, avec un bilan constitutionnel et économique aussi négatif, je pense, avec le peu d'expérience que j'ai, que je n'ai jamais vu le Québec aussi faible dans la Confédération canadienne actuellement. Le Québec était plus fort à l'époque de Duplessis dans les négociations constitutionnelles canadiennes. Il était joliment plus fort dans le temps de Lesage, dans le temps de Johnson, dans le temps de Bertrand, dans le temps de Bourassa, alors qu'actuellement ce gouvernement, qui devait nous renforcer, nous monter au sommet, nous a abaissés, nous du peuple québécois, parce qu'on ne sait plus où on va. La seule solution, M. le Président, c'est qu'on ait un débat adulte le plus rapidement possible, qui serait unique, afin que le Québec puisse voter, que la population puisse accorder un mandat net, précis et franc pour que le Québec redevienne un partenaire majeur dans la fédération canadienne.

(16 heures)

Le Vice-Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Yves Bérubé

M. Bérubé: Merci, M. le Président. Les temps changent, M. le Président, mais les dinosaures qu'on voit en face s'apprennent encore à relever le défi du XIXe siècle.

Quand on essaie de regarder les véritables défis qu'on a à relever, non pas...

M. Lavoie: ... m'absenter quelques secondes, question de règlement.

Le Vice-Président: M. le député de Laval sur une question de règlement.

M. Lavoie: Je pense que je n'ai pas voulu et je regrette si j'ai insulté qui que ce soit dans cette Chambre, mais est-ce que le mot "dinosaures" est vraiment un mot digne de cette Assemblée nationale, M. le Président?

Le Vice-Président: M. le député de Laval, s'il vous plaît, à l'ordre! Sans vouloir aller dans l'ancien règlement qui interdisait l'emploi de certains mots en cette Chambre, je pense qu'on doit retenir que chacun des membres de cette Assemblée peut, de façon convenable, utiliser des mots. Je pense que c'est à l'ensemble des gens de savoir si ce mot est correct ou pas. Je ne pense pas devoir rendre une directive dans ce sens.

M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Bérubé: Merci, M. le Président. En fait, je pense que c'est la pertinence du terme qui a finalement choqué le député de Laval. Je m'excuse auprès de lui d'avoir su si bien décrire

sa formation.

Lorsqu'on essaie de voir, M. le Président, où les Québécois s'en vont dans les années qui viennent, la seule façon vraiment de le comprendre, c'est de regarder un peu dans le passé, essayer de voir ce qu'on a vécu dans le passé, ce qui nous a forgés comme peuple et ce qui nous a amenés à un moment donné à voir l'avenir comme nous le voyons aujourd'hui.

La société québécoise, c'était une société agricole, une société qui était un peu traditionnelle, c'était normal, puisqu'elle s'était accrochée à un certain nombre de valeurs qui lui ont permis de passer à travers une couple de siècles et de tenir tête aux pressions, à l'évolution, finalement, du monde qui, normalement, l'aurait condamnée à disparaître. C'était une société économe, parce que les gens n'avaient pas beaucoup d'argent. C'était un société frugale. Quand, à Noël, on donnait comme cadeau une orange et deux ou trois bonbons, c'était un beau cadeau que les enfants avaient. C'est donc une société qui n'a pas eu grand-chose dans le passé. C'était une société aussi qui, chaque fois que cela allait mal, était obligée de déménager. On n'était pas les seuls. Les Irlandais ont connu la même chose, les Ukrainiens et nos compatriotes, à plusieurs reprises, ont été obligés de partir et de s'en aller dans l'Ouest. Pourquoi? Non pas parce qu'ils avaient le goût d'aller développer le Manitoba, mais purement et simplement parce qu'ils n'avaient pas de quoi vivre avec les quelques rares terres qu'ils avaient pu conserver, alors que l'ensemble du territoire du Québec ne leur appartenait pas.

Quand, à nouveau, ils n'ont pas été capables de se trouver du travail, ils ont émigré vers le sud, vers la Nouvelle-Angleterre, dans des endroits comme Manchester, Nashua, pour s'y installer et fonder des peuplements québécois, franco-américains.

La dernière migration, c'est une migration à l'intérieur du Québec, quand, dans les années trente, les gens dans nos villages qui n'arrivaient pas à vivre de la terre, parce qu'il n'y avait plus assez de terres pour les familles nombreuses, ont été obligés de s'en aller dans les colonies et, là, sur des terres de roches, d'essayer de défricher et de vivre d'une terre qui était hostile qui jouait contre eux.

C'est quand on sait ce qu'on a vécu dans le passé qu'on comprend un peu mieux comment on a abordé le XXe siècle. Pour nous, l'après-guerre, c'est l'explosion de richesses, parce que l'homme avait appris à répéter toujours le même geste mécanique dans une usine, au milieu du vacarme qui le rendait sourd, au milieu d'une atmosphère empuantiée par les fumées des usines et avec un problème d'attention continue. Si tu étais le moins distrait, tu risquais d'y laisser ta main, tu risquais d'y laisser ta vie. Grâce à cette ère industrielle au Québec, à force de répéter le même geste routinier, on a connu cette société de consommation. On a eu des automobiles toutes brillantes qui vieillissent pas mal plus vite qu'elles ne s'usent, parce qu'il faut s'organiser pour qu'on les remplace à chaque année de manière à faire tourner les usines. On a eu l'électroménager qui nous a permis de vivre plus confortablement dans nos maisons et l'électronique avec la radio, la télévision en couleur, l'aviation, les voyages. On a découvert la ri-

chesse, l'abondance et la consommation, mais il y a une chose à laquelle on ne pense pas, c'est que cette terre qui nous fait vivre aujourd'hui, une terre extraordinairement généreuse qui a mis des dizaines, des dizaines et des dizaines de millions d'années à concentrer des métaux dans nos roches pour qu'on ait assez de veines et de gisements pour pouvoir produire les métaux qu'on connaît aujourd'hui, cette terre qui a mis des millions d'années pour transformer tranquillement les débris végétaux et animaux pour en faire du pétrole, cette terre qui avait mis des millions d'années pour nous donner cet héritage, en cent ans, nous l'avons brûlée. Il a fallu simplement cent ans pour que la génération que l'on connaît depuis le début des années 1900 brûle essentiellement toutes les réserves de combustibles, d'hydrocarbures existant dans le monde.

C'est la réalité contemporaine. C'est cela, vivre au sein de notre société d'aujourd'hui. C'est ce qui nous a amenés à cette pollution généralisée qui fait que le saumon a cessé de remonter dans nos rivières. C'est ce qui fait que nos enfants, par exemple, qui sont élevés dans les rues de Montréal ne peuvent plus maintenant aller à la plage l'été. Je me souviens quand j'étais jeune; on allait au Cap-Saint-Jacques. Il y avait des milliers d'automobiles. C'était peut-être des dizaines et des centaines de milliers d'enfants qui jouaient dans l'eau, sur les plages, en bordure de Montréal. C'est fini. Quand les enfants de Montréal veulent se baigner, ils vont à la piscine et cela sent le chlore.

C'est ce changement de société qu'on a connu aussi avec notre société de consommation. Il ne faut pas oublier que, derrière toutes les affiches multicolores qui scintillent, particulièrement à Noël, il y a encore un tiers des Québécois qui vivent en deçà du seuil de pauvreté. Ils ne profitent pas de cette abondance. Cette société de consommation n'en a pas été une pour tout le monde. Elle a été une société de consommation peut-être pour les deux tiers, mais il y a un tiers des gens qui n'en profitent toujours pas. On ne réalise pas qu'en Amérique, on consomme 60% de toutes les richesses naturelles du globe. Il reste 40% pour tous les autres êtres humains de l'univers, en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et en Amérique du Sud, 40% pour l'essentiel de l'univers, une couple de milliards d'habitants, 60% pour 200,000,000 d'habitants.

C'est la société à l'intérieur de laquelle on vit et c'est ce qui a amené une nouvelle race de citoyens, un nouveau type d'hommes et de femmes. Au début, on les appelait les "beatniks", les "hippies". On riait d'eux parce qu'ils défendaient un certain nombre de valeurs. Ils défendaient la beauté des fleurs. Ils ont défendu la paix. Ils ont défendu un certain équilibre avec la nature, avec l'environnement, mais ils n'étaient pas les seuls. Il y a des savants qui ont également lancé leur cri d'alarme, des savants d'instituts célèbres comme le Massachusetts Institute of Technology qui ont fait des études sur l'avenir du globe. Quand vous avez quelqu'un comme Cousteau qui dit que la principale source d'alimentation se meurt, l'océan, que cet océan est maintenant engorgé de pétrole, d'insecticides, de produits chimiques et de produits industriels mortels, quand ces mêmes savants nous expliquent que la teneur en CO², ce résidu de la combus-

tion dans l'air qu'on respire, s'est accrue de près de 50% au cours des derniers 50 ou 60 ans et que cela amène tranquillement un échauffement de la planète avec un déséquilibre complet au niveau des températures, quand on regarde également des rapports comme ceux du club de Rome qui nous ont fait ressortir que le véritable défi de l'univers, celui qu'on aura à relever dans 20 ans - pas le nôtre, le défi de nos enfants essentiellement... J'aurai 60 ou 65 ans à ce moment-là. Je n'aurai peut-être pas à relever ce défi, mais mes enfants vont avoir à vivre avec lui. Quand on a le moins de respect pour les générations qui nous suivent, il me semble qu'on se préoccupe un tout petit peu de ce qui va arriver à nos enfants et lorsqu'on regarde ce qui se passe dans le monde, on se rend compte que le véritable défi que nous aurons à relever, c'est le défi de l'alimentation, de ne pas mourir de faim.

(16 h 10)

En fait, il va falloir qu'on apprenne à découvrir le bonheur, le bonheur ailleurs que dans un simple société de consommation, où le développement sauvage fait force de loi. Je pense qu'il faut humaniser notre croissance, il faut se rapprocher des besoins de l'homme.

Vous savez, il y a un bouquin assez formidable à lire, de Claude Julien, qui est "Le suicide des démocraties", qui est terriblement dur pour tous les parlementaires du monde. Il parle du citoyen bafoué, du citoyen bafoué par les hommes politiques eux-mêmes, qui ont cessé de lui parler des défis qu'il aurait à relever comme homme, pour lui dire, au contraire, ce que le citoyen aimerait entendre se faire dire.

C'est un peu comme si on était dans la situation des anciens messagers de la Grèce antique qui, quand ils apportaient une mauvaise nouvelle, étaient condamnés à mort. C'était la meilleure façon de se débarrasser des mauvaises nouvelles.

On dirait qu'il faudrait dire aux citoyens que le pétrole est abondant et que le petit politicien qui nous le vend à moitié prix, à long terme, planifie pour nous autres et non qu'il fait de la petite politique pour essayer de se rallier l'Ontario et qui met tout l'avenir énergétique du Canada en danger. Cela serait trop dangereux de dire cela.

Il faudrait dire que le Québec est bien dans la dépendance vis-à-vis d'Ottawa, qu'il n'a pas à s'obstiner à vouloir relever des défis, le défi de la dignité, par exemple. Il ne faut pas dire cela, car cela bouscule le monde, c'est désagréable à entendre. Il faudrait dire uniquement ce que les gens aimeraient entendre. Ce n'est pas vrai. Si les démocraties sont menacées, c'est essentiellement parce qu'on a cessé de dire ce qu'on avait dans le fond de notre cœur. Je pense qu'il faut penser ce qui doit être pensé et dire ce qu'il faut dire.

Nos concitoyens attendent de nous non pas des paroles pacifiantes, calmantes, qui vont les endormir devant les défis qu'ils doivent relever. Non. Ils veulent la vérité, ils veulent les faits. Ils sont capables d'en prendre, M. le Président, pas mal plus que les libéraux le pensent.

Et qu'est-ce qu'il faut dire à nos concitoyens? Il faut dire que l'ère de l'abondance énergétique, du gaspillage, est finie. La récréation est finie. Elle a duré 100 ans de notre histoire

d'humains, mais c'est terminé. Il va maintenant falloir faire le meilleur usage possible de toutes nos richesses énergétiques, de toutes celles qui sont disponibles, et les utiliser de la façon la plus intelligente possible. Par exemple, quand on fait fonctionner un moteur à l'électricité, on a une efficacité qui est presque de 100%. Mais quand on le fait fonctionner à l'essence, ce n'est même pas le tiers de l'efficacité qu'on récupère. Il faut donc savoir utiliser l'énergie là où elle est le plus efficace.

Pour chauffer, on a le soleil qu'il va falloir apprendre à exploiter avec le chauffage solaire. Nous avons le gaz naturel. Et pendant encore un certain nombre de décennies, nous aurons encore du pétrole. C'est pour cela qu'une politique énergétique intelligente doit viser vers la pénétration de nouvelles sources d'énergie. Il faut faire pénétrer le gaz naturel au Québec, par exemple. À cet égard, la politique fédérale annoncée récemment et celle du Québec sont en harmonie complète, mais non pas sur les moyens. Sur les moyens, on a l'impression que cela tient davantage du hold-up national, ce qu'Ottawa nous a proposé. Cela vient en violation complète, avec un principe qui était fondamental, c'est que les richesses naturelles appartiennent aux provinces et c'est à elles qu'il appartient de décider de leur développement.

En provoquant une confrontation directe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'une province comme celle de l'Alberta, la seule chose qu'on s'attire, c'est le risque qu'ils s'assoient sur leurs gisements de pétrole, de sables bitumineux. Le seul risque qu'on s'attire, c'est que les compagnies pétrolières, au lieu de faire de l'exploration en Alberta, aillent faire de l'exploration dans l'Ouest américain. Qu'on regarde donc les statistiques des dernières années pour voir où est le développement de l'exploration. Vous allez voir que ce n'est plus au Canada et que, présentement, les projections sont qu'on risque fortement de manquer d'approvisionnements.

C'est cela une politique stupide, dangereuse, parce que, à ce moment-là, on menace même l'avenir d'un ensemble de citoyens. Mais il ne faut pas le dire aux citoyens, parce que cela les choquerait. Il faut, au contraire, les endormir. Bien non. Il est peut-être temps qu'on change de langage. Il faut faire pénétrer le gaz, mais pas à n'importe quel prix. C'est là qu'il y a une distinction avec les libéraux, que j'ai qualifiés de dinosaures tantôt, parce que mes commentaires ne s'appliquaient pas à l'Union Nationale.

On nous reproche d'avoir pris quatre mois pour décider du tracé d'un gazoduc à l'intérieur du territoire québécois. Mais oui! Imaginez que la compagnie TransCanada Pipelines a reçu son autorisation conditionnelle de l'Office national de l'énergie en mars 1980, pas avant. Elle était conditionnelle. Il fallait que la compagnie respecte les lois environnementales du Québec et, également, les lois agricoles. Savez-vous quand nous avons reçu les cartes détaillées nous permettant de suivre le pipe-line et voir où il passait? Essentiellement quinze jours après l'approbation par l'Office national de l'énergie. Nous avons pris quatre mois pour l'examiner. Savez-vous ce qu'on nous proposait? Un tracé de Saint-Lazare à Boisbriand, par exemple, 54 kilomètres, à 93% dans les meilleures terres

agricoles du Québec, au moment où on dit que le défi de demain, ça va être de nourrir les Québécois, 93% du pipe-line passaient dans les terres agricoles; c'est de la cohérence des politiques.

Quant à Boisbriand-Trois-Rivières, à 100% dans les terres agricoles, alors qu'on a 4% de nos terres au Québec qui sont les véritables terres agricoles! Quand on a éliminé dans le monde les montagnes, les déserts, les forêts équatoriales, les lacs, tous les territoires sur lesquels on ne peut pas faire de culture, qu'est-ce qui reste? Il n'en reste pas grand-chose des plaines alluviales où on est capable, comme dans la vallée du Saint-Laurent, de faire de l'agriculture rentable. Quand demain - ça va aller vite, demain - dans dix, quinze, vingt ans, tout le monde va commencer à se battre pour les productions agricoles des territoires les plus fertiles, les prix vont monter. Là, on sera contents, nous, d'être capables de faire des échanges, d'avoir des surplus de porc pour échanger ça contre des oranges. Là, on sera content d'avoir misé sur l'avenir.

C'est donc maintenant qu'il faut prendre la décision de protéger les terres agricoles, pas dans 20 ans quand il va être trop tard. On a perdu 25% de nos meilleures terres agricoles en 40 ans. C'était sous l'administration libérale et même unioniste, à l'époque, dans les dernières années.

En d'autres termes, faire pénétrer le gaz, ça se fait en équilibre, aussi, avec des objectifs d'aménagement. Non, on ne "bulldozera" pas à la libérale. On ne développera pas sauvagement, sans qu'il y ait de consultations. J'ai connu un beau projet industriel libéral. C'était l'aluminerie de Saint-Augustin, à l'époque, où il était question de flanquer une aluminerie en banlieue de Sainte-Foy avec les vents dominants qui allaient rabattre toute la fumée sur la banlieue, alors qu'on avait une banlieue industrielle où on aurait pu diriger les fumées de manière que ça ne dérange personne. Cependant, les libéraux, sans aucune consultation sur les meilleures terres agricoles de la région de Québec, flanquaient l'usine là. C'est ça la planification libérale. Aucune conscience sociale, aucun respect pour l'avenir des citoyens. Ils n'ont pas changé.

Savez-vous ce que ça a donné, quatre mois de consultations avec les cultivateurs, avec l'UPA, avec les municipalités? Au lieu d'avoir un tracé de 54 kilomètres de Boisbriand à Saint-Lazare, on s'est trouvé avec un tracé de 38 kilomètres. Au lieu d'être à 93% dans les terres agricoles, c'est à peu près le tiers dans les terres agricoles. Quant à l'autre tracé, quand on va de Boisbriand jusqu'à Trois-Rivières, il est maintenant seulement à 10% dans les terres agricoles. C'est une fichue amélioration, par rapport à ce qu'on avait proposé. Cela a pris quatre mois à regarder les cartes, chercher d'autres tracés. Il a fallu faire preuve d'imagination; se servir des emprises d'autoroutes, parce que la compagnie n'avait pas pensé à ça; se servir des voies ferrées, elle n'avait pas pensé à ça; se servir des lignes de transmission électriques, de manière à minimiser le dégât. Les libéraux trouvent ça épouvantable, cette bande de dinosaures! Quatre mois pour rechercher un équilibre entre la croissance économique et la qualité de la vie. C'est-y pas épouvantable! C'est ça qu'on a entendu de la bouche du député de

Mont-Royal.

S'il faut de nouvelles sources d'énergie - on le conçoit - il ne faut pas non plus répéter les erreurs passées. Le temps est maintenant à la croissance un peu plus raisonnée et raisonnable. C'est aussi le temps à l'économie. Est-ce qu'on va continuer à encourager la surconsommation, le gaspillage, pour faire face demain à un problème de pénurie? Est-ce que ce serait bien gouverner si c'était ça qu'on proposait aux Québécois? Parce que c'est ça que les libéraux nous proposent. On va le voir ensemble.
(16 h 20)

La société qui consomme, vous savez, ces bouteilles jetables après usage, une quantité invraisemblable d'emballages, qu'on n'est pas capable de recycler, c'est une société qui gaspille, c'est une société qui ne ménage pas ses ressources. Dans son volume Appel aux vivants, Garaudy disait: "La consommation d'énergie est probablement le meilleur indice des dégâts qu'un individu ou une société cause à son environnement." Je ne sais pas si on le sait, mais le Québec est le troisième plus grand consommateur d'énergie par habitant au monde. On ne le cachera pas. Il va falloir le regarder en face. Il va falloir se le dire. Nous sommes le troisième plus grand gaspilleur au monde dans le secteur énergétique. Cela les libéraux ne le disent pas parce que ça choque.

Mais, si on le disait? Parce que c'est cela le défi qu'on a à relever: l'équilibre dans notre société. Si on le disait? Peut-être qu'on serait capable de changer nos habitudes. Où est-ce qu'on s'en va? Par exemple, en 1987, on aura terminé l'aménagement de la Baie James; on aura 10,000 mégawatts de plus. Il nous reste encore à ce moment-là 15,000 autres mégawatts qui sont disponibles à un coût qui va être - admettons-le - relativement bas. Quand on consomme en plus, à chaque année, presque 2000 mégawatts, on va se rendre jusqu'en 1995 et après ça, qu'est-ce qu'on va faire? Il est là le problème. Le problème est essentiellement lié au fait qu'on n'a pas d'énergie électrique pour aller jusqu'à l'an 3000. Il va falloir en faire un usage rationnel. Ce que les libéraux nous proposent comme seul choix, c'est simplement la fuite en avant, en se dépêchant de tout développer, le plus rapidement possible, sans jamais regarder la suite. Qu'est-ce qui va venir après? Nous, je pense qu'on préfère, comme gouvernement du Parti québécois, le défi d'une nouvelle société, un nouveau type de société, celle où on aura un meilleur équilibre entre notre environnement et nous.

Vous savez, nous avons dans nos maisons l'équivalent d'une nouvelle Chute-aux-Outardes, au milieu de nous, qui nous coûterait la moitié moins cher à aménager que d'aller aménager un de nos barrages dans le Nord: c'est l'économie de chauffage. Les programmes d'encouragement à l'isolation n'ont pas fonctionné. D'abord, parce que c'est difficile de trouver quelqu'un qui va vous donner un conseil objectif. On se méfie toujours un peu de l'entrepreneur qui dit: Vous devriez faire ceci ou cela, parce qu'on ne sait pas si c'est rentable. Si on pouvait trouver un conseiller technique qui pourrait nous aider à faire ce choix mais qui, lui, ne serait pas en conflit d'intérêts; ce serait avantageux. Il serait également utile si on pouvait avoir une sorte d'évaluation des entrepreneurs, de telle sorte

qu'on pourrait choisir l'entrepreneur qu'on veut, mais qu'au moins on sache qu'ils ont passé des examens, des concours, et qu'ils sont compétents.

Ce qui n'est pas facile non plus, c'est le financement. Ce n'est pas tout le monde qui veut prendre une deuxième hypothèque, d'autant plus qu'il y a plus que la moitié des Québécois qui sont locataires. C'est pour cela d'ailleurs que le programme fédéral d'isolation des maisons a si mal marché. Au Québec, il y a presque 60% de locataires, alors que c'est l'inverse en Ontario. La conséquence, c'est que, évidemment, c'est l'Ontario qui est allé chercher 60% des subventions. On a essayé, comme gouvernement, d'ajouter un programme québécois par-dessus le premier, par-dessus le programme fédéral, pourquoi? Pour qu'il soit encore plus attrayant et pour que les gens fassent isoler leurs maisons. C'est sûr que ça a marché. Cela a donné des résultats. C'est passé de 7000 maisons isolées à 50.000 maisons l'année dernière, mais c'est insuffisant pour répondre à nos objectifs.

C'est pour cela qu'on présente ce programme d'Hydro-Québec, qui sera en vigueur vers septembre prochain, qui va nous permettre d'investir à peu près \$1,000,000,000 en dix ans dans l'isolation de nos maisons, financé par Hydro-Québec. Savez-vous combien cela va nous rapporter dans les mêmes dix ans? \$2,000,000,000. Comme gouvernement, nous mettrons \$1,000,000,000 et nous en retirerons \$2,000,000,000. C'est pas mal rentable comme investissement dans la même période et c'est un autre genre de société. C'est l'équivalent de 22,000 hommes-année d'emplois créés dans l'industrie de la construction, mais pas sur des chantiers éloignés, dans nos villages, dans nos villes et dans nos maisons. C'est drôlement plus intéressant. C'est une nouvelle Hydro-Québec qui est née et, d'ailleurs, les journaux le soulignaient tout récemment. C'est un changement profond dans l'attitude d'Hydro-Québec. Il ne s'agit plus seulement de produire en fonction de la demande; si les gens en veulent plus, on en produit plus parce qu'à ce moment-là, c'est purement une société de consommation où on érige le gaspillage en système. Non. Il faut maintenant répondre aux besoins du XXI^e siècle; on n'a pas le choix. Il faut retirer le maximum de nos ressources. Il faut mettre l'accent sur les énergies douces, qui ne sont pas polluantes, sur les économies d'énergie. C'est pour cela que, par exemple, Hydro-Québec, tout récemment, avec la Société générale de financement, avec SOQUEM, REXFOR, quatre sociétés qui nous appartiennent à nous, les Québécois, s'est lancée dans le développement des énergies nouvelles; elles vont bientôt s'impliquer au niveau des pompes à chaleur, dans toute une technologie nécessaire, par exemple, pour amener le secteur commercial également à s'engager dans l'isolation des bâtiments. C'est pour cela que nous présentons ce programme d'isolation d'Hydro-Québec.

Un défi comme celui-là, est drôlement plus passionnant à relever que le défi que nous proposent les libéraux. Qu'est-ce que nous proposent les libéraux? Ce n'est pas compliqué. Vous pensez qu'ils n'ont pas de politique énergétique? Ils en ont une, une claire, à part cela, et vous allez voir comme elle est claire. Le député de Mont-Royal nous disait l'autre jour: Regardez, de toute façon, on n'aura pas de

barrages à aménager éternellement. Ils savent, les libéraux, qu'en 1995 les rivières les plus économiques à aménager au Québec le seront et que les autres coûtent beaucoup plus cher et qu'il n'en reste pas tant que cela, quelques milliers de mégawatts; donc, on ne pourra pas s'en aller encore pendant 50 ans et ils le savent.

Qu'est-ce qu'ils nous proposent, sachant cela? Ils nous proposent de se dépêcher d'aménager tout ce qu'on a de rivières. Pourquoi? On en n'aura pas besoin tout de suite. Mais c'est très simple, ils disent: Pour exporter. Là, vous écoutez M. Bourassa: Devancez l'aménagement de toutes vos rivières de manière à exporter l'électricité. Mais vous savez que les Américains, quand ils signent des contrats, ce n'est pas pour trois ans, c'est au moins pour quinze ans. Il faut que ce soit payant de construire une ligne de transmission électrique; vous n'allez pas construire une ligne de transmission de Montréal jusqu'à New York pour vous en servir pendant un an et demi, il faut qu'elle fonctionne au moins pendant quinze ans. Cela veut donc dire qu'en 1990, avec les programmes libéraux que nous propose M. Bourassa, là, on aménage nos rivières. Cela va bien parce qu'à partir de 1990, on vend jusqu'en l'an 2005. Qu'est-ce qu'on fait à partir de 1995? Oh! On n'avait pas pensé à cela? Bien non, on y avait pensé, voyons!

Là, il leur fallait un spécialiste d'une nouvelle sorte d'énergie, celle dont les Américains ne veulent pas. Pourquoi veulent-ils acheter assez cher notre énergie hydroélectrique? C'est parce qu'ils ne veulent pas de centrale nucléaire, eux. Là, vous avez un gars dans Outremont, directeur d'une firme d'ingénieurs-conseils, qui n'est plus capable de vendre des réacteurs nucléaires à personne parce que les mosus de réacteurs canadiens coûtent les yeux de la tête. Vous irez voir au Nouveau-Brunswick, vous irez voir notre réacteur, chez nous. Il le sait, c'est lui qui les construisait. Vous irez voir celui du Candu, en Argentine, c'est un désastre. Les Mexicains ne veulent plus entendre parler des réacteurs canadiens parce que c'est un fouillis lamentable. Ce qu'on nous propose, c'est que, puisqu'on n'a plus de marché pour nos réacteurs, on va en construire au Québec. Tous les petits parcs d'Outremont vont avoir leur réacteur nucléaire! Cela va nous permettre, d'une part, de nous engager dans un programme d'exportation d'énergie à la Bourassa à partir de 1990, et comme à partir de 1995, on aura besoin de cette énergie pour nous et qu'elle sera engagée dans des contrats à long terme, qu'est-ce qui reste? L'énergie nucléaire. La logique interne du programme énergétique du Parti libéral. C'est un tandem énergétique assez remarquable, ce tandem Bourassa-Fortier, c'est le tandem de la croissance à mort, c'est le tandem de la dilapidation de notre patrimoine.

Avec le député de Mont-Royal qui, lui, se fout éperdument de tout notre patrimoine agricole au Québec, sous la conduite d'un chef qui est purement et simplement rongé par l'ambition, je vous dis que ça va bien aller au Québec!

Dans un autre de ses volumes, Garaudy nous disait: "En faisant de la terre une marchandise et de la nature une matière à spéculation et à exploitation, ce qui a été livré aux convoitises du capital, à la liberté de l'entreprise - ce qu'ils défendent tellement aveuglément - aux lois

aveugles du marché - que défendent également nos libéraux - c'est beaucoup plus que la terre des propriétaires fonciers, c'est l'ensemble du milieu vital de l'homme." Les libéraux n'ont pas compris que le monde avait changé; la nouvelle génération ne les suit pas. Ils projettent une espèce de vision déshumanisante, desséchante de l'homme, de ses rêves, de ses espoirs. Oui, on peut relever le défi de la croissance, c'est vrai, avec notre jeunesse qui a compris l'importance du travail, la valeur de la vie communautaire, de la consultation et, surtout, qui a pris conscience de sa puissance de créativité. C'est fini, le temps des mercenaires, des pilleurs; c'est fini le temps de la complaisance libérale vis-à-vis du gaspillage de nos ressources. C'est le temps de se prendre en main, M. le Président.
(16 h 30)

Le Vice-Président: Merci, M. le ministre.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président: M. le député de Nicolet-Yamaska.

M. Serge Fontaine

M. Fontaine: M. le Président, les gens du gouvernement du Parti québécois - et le discours qu'on vient d'entendre en est un exemple patent - sont bien bons pour parler de grandes politiques, nationales ou internationales, pour prononcer des beaux discours à l'emporte-pièce, mais quand ils arrivent pour parler de solutions concrètes aux problèmes des Québécois, c'est à ce moment-là qu'ils ont certaines difficultés. On peut en donner l'exemple suivant dont le ministre a parlé tantôt. Il a dit: Le gouvernement fédéral a instauré un programme d'isolation des maisons et cela a été une faillite totale, et nous autres, les Québécois, on a instauré un programme d'isolation des maisons en plus, parce que le programme fédéral ne fonctionnait pas, pour essayer d'aider les Québécois à isoler leurs maisons. Mais, M. le Président, ce que le ministre a oublié de dire, c'est que le programme d'isolation des maisons proposé par le gouvernement du Québec a été une faillite encore plus lamentable que celle du gouvernement fédéral et que, d'ailleurs, les subventions qui étaient versées à ce programme ne l'étaient qu'en surplus des subventions qui étaient versées par le gouvernement fédéral. On devait soustraire les subventions données par le fédéral si on voulait avoir celles du gouvernement provincial. En fin de compte, cela donnait souvent un beau zéro.

Je suis bien prêt à admettre que le gouvernement actuel a à son actif quelques bonnes réalisations. Mais, de là à laisser les représentants du gouvernement se bomber le torse en proclamant qu'ils ont réalisé tout leur programme, je pense qu'il y a une grande marge et je pense aussi que les Québécois vont comprendre également quand on va leur donner des problèmes concrets avec lesquels ils doivent lutter chaque jour.

On dirait que les gens du gouvernement d'en face vivent sur une autre planète, qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe autour d'eux. Ils ne sont pas conscients de ce qui se passe sur notre coin de planète à nous. Il faut donner des exemples concrets à ces gens-là pour qu'ils

puissent se rendre compte de ce qui se passe. Par exemple, dans le domaine de la création d'emplois, le gouvernement du Parti québécois, dans la publicité qu'il ne se gêne pas d'envoyer un peu partout aux médias d'information à coup de millions de dollars, nous dit: Regardez-nous! On est un bon gouvernement, on crée des emplois. Le premier ministre, dans son discours inaugural, à la page 7, disait: 63,000 emplois créés ou soutenus avec \$875,000,000 investis. Premièrement, \$875,000,000 investis, je suis prêt à le lui concéder. Cependant, ce qu'il oublie de dire, c'est que, dans les \$875,000,000 investis, une grande partie vient, premièrement, du gouvernement fédéral, deuxièmement, des municipalités du Québec, qui ont également investi de l'argent et, troisièmement, des entreprises privées qui ont investi leur propre argent dans ces programmes. Or, ce n'est pas le gouvernement du Québec qui a investi \$875,000,000, mais plutôt des entreprises privées, le gouvernement fédéral et les municipalités.

Deuxièmement, on nous dit: On a créé 63,000 emplois. M. le Président, je pense qu'on est un petit peu malhonnête quand on donne ce chiffre-là à la population. Je veux analyser avec vous la synthèse du bilan des activités de OSE pour l'année 1980-1981. Cela nous a été remis par le gouvernement du Québec. Si on regarde les emplois qu'il dit avoir créés, il y a deux colonnes: une colonne est titrée "le nombre d'emplois soutenus et créés, emplois permanents" et une autre est titrée "emplois temporaires, hommes-année". Dans la plupart des pages de ce volume, il y a des emplois temporaires qui sont mentionnés, mais, dans la colonne des emplois permanents, c'est le vide le plus complet.

Programme d'amélioration du milieu de travail dans l'entreprise: des 2, des 1,6, des 3,4, des 3, des 2 d'emplois créés de façon temporaire. On peut passer tous les programmes comme cela, M. le Président. Partage de l'emploi dans le secteur privé: colonne des permanents, encore zéro; 2, 8, 3 emplois temporaires, M. le Président. Dans un autre domaine, stages en industrie, encore aucun emploi permanent et un petit peu plus d'emplois temporaires. Dans les petites entreprises - c'est un domaine où le gouvernement a fait un effort un peu plus sérieux - il y a des emplois permanents qui sont créés: 902 emplois ont été créés dans cette période. Dans le domaine d'OSE-arts, on s'imagine bien qu'il n'y a pas grand emploi permanent qui a été créé là. Ce sont des emplois temporaires toujours. Dans projet d'amélioration des zones d'exploitation contrôlée, les ZEC, aucun emploi permanent, Mme la Présidente. Dans le domaine de l'aide au travail, le programme PAT, aucun emploi créé. Dans le domaine de la création d'emplois agricoles - pourtant c'est un domaine où le gouvernement du Québec devrait s'efforcer de créer des emplois permanents - aucun emploi permanent de créé. M. le Président, c'est comme cela partout.

Si on regarde ce que sont les emplois qui nous sont rapportés dans ce volume par le gouvernement, on nous donne des emplois hommes-année. Par exemple, on dit: Dans le domaine de l'aménagement de la forêt privée, on a créé, dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, 103 emplois hommes-année. Il faut bien comprendre, M. le Président - et je pense que la

population du Québec devrait également comprendre cela - que, quand on parle d'un emploi homme-année, c'est soit un homme ou une femme qui travaille pendant un an. Mais cela peut être aussi, M. le Président - et c'est surtout cela que le gouvernement du Québec a fait - 52 emplois d'une semaine, cela peut être 25 emplois de deux semaines, cela peut être 17 emplois de trois semaines, cela peut être 13 emplois de quatre semaines, cela peut être 10 emplois de cinq semaines.

C'est cela que le gouvernement du Québec a fait. Il a créé des emplois temporaires, assez souvent même pas assez longs pour permettre à ces gens de retirer l'assurance-chômage lorsqu'ils ont fini de travailler pour le gouvernement du Québec ou pour les entreprises privées qui les ont engagés. C'est cela que le gouvernement du Québec nous a proposé et c'est avec cela qu'il se tape la bedaine et nous dit: Nous autres, on a créé des emplois au Québec. Des emplois temporaires, des emplois de quelques semaines que le gouvernement du Québec a créés.

Le problème reste entier. Le chômage, il est toujours là et nous avons à en ressentir les effets de façon permanente - lui, il est permanent le chômage - dans nos comtés et ce sont ces gens qui comprennent exactement dans le concret ce que le gouvernement du Québec n'a pas réalisé au cours de son mandat.

Je voudrais vous donner, M. le Président, un exemple concret d'une personne qui est venue me voir à mon bureau de comté. Je pense qu'avec des exemples de gens qu'on reçoit à notre bureau chez nous, on peut en venir à parler d'une politique provinciale. Un homme vient me voir et me dit: Moi, j'étais un travailleur de la construction. J'étais compétent dans le domaine de la construction. Lorsque j'étais en chômage au début du printemps, le gouvernement du Québec m'a appelé pour que j'aie un emploi à la voirie, au ministère des Transports. Il ne pouvait pas refuser cet emploi parce que son chômage lui aurait été coupé. Alors, il s'en va travailler pour le ministère des Transports et ils lui disent: On va te garder pendant un bon bout de temps. Cela fait trois ans de cela, le gars a travaillé cinq mois et demi depuis trois ans et, depuis ce temps, il a perdu son permis de travail dans la construction. Il est confiné chaque année à attendre que le ministère des Transports le rappelle comme occasionnel pour aller faire ses quelques semaines, peut-être des fois réussir à retirer son chômage, même pas toujours. Il a perdu son droit de travailler dans le domaine de la construction. C'est cela que le gouvernement du Québec a fait.
(16 h 40)

Chez les jeunes, également, je pense qu'il faut comprendre quels problèmes ils vivent actuellement et prendre conscience du phénomène des chômeurs instruits. Je voudrais, également, M. le Président, dans ce domaine, vous apporter des exemples concrets. Il y a des jeunes qui sont venus me voir dans mon bureau de comté, entre autres un qui m'a écrit, qui était un professeur. Je vais lire sa lettre, je m'excuse s'il me vante un peu en passant, il dit: "M. le député, vous êtes un très bon travailleur pour notre région. La défense de notre comté est entre bonnes mains lors de certaines interventions à l'Assemblée nationale que j'ai suivies à la télévision le samedi

et le dimanche et dans les journaux."

Écoutez, M. le Président: "Moi, je suis un chômeur instruit qui ne veut pas se faire vivre par la société. J'ai essayé de travailler à maintes reprises, mais je suis condamné toujours, soit à cause d'un surplus de personnel, soit à cause d'une cessation d'emploi. Je me présente comme un travailleur ambitieux, le vouloir amène le pouvoir, mais, lorsque personne ne te donne la chance, qu'est-ce que tu fais?"

"Fils de cultivateur, j'ai travaillé durant trois années en Ontario pour gagner mes études universitaires, à monter des silos durant la période estivale et j'ai travaillé chez ma mère durant mes études pour lui venir en aide. Professeur en animation-éducation durant les trois dernières années, au mois de juin, je recevais une lettre me disant que j'étais en surplus de personnel."

M. le Président, ce jeune homme est en chômage depuis plusieurs semaines et même plusieurs mois et c'est un chômeur instruit. J'ai reçu, la semaine dernière, un jeune homme de Québec, de la circonscription de Limoilou, je pense, dont je ne donnerai pas le nom, il m'a résumé en quelques phrases le problème des chômeurs instruits et je pense que ce serait intéressant que les jeunes qui nous écoutent puissent également entendre ce que ce jeune homme a à nous dire.

Il dit: "Je vous résume les points qui, à mon sens, nuisent aux diplômés. Premièrement, la question de l'expérience. Personne ne semble nous faire confiance; à maintes reprises, certaines réponses nous disent qu'on a préféré un candidat ayant deux, trois ou cinq années d'expérience pertinente dans le domaine." Le jeune qui m'a écrit ça, c'est un ingénieur forestier qui n'a pas d'emploi. Je pense que le problème des stages pratiques doit être soulevé.

Nous, en 1976, lors de la campagne électorale, on a soulevé des débats là-dessus, on a depuis quatre ans, dans nos discours, demandé au gouvernement de promouvoir des stages obligatoires pour les jeunes qui commencent à travailler; le gouvernement ne nous a pas écouté. Le jeune a compris ça, lui.

"Il y a trop de théorie et pas assez de pratique. Certains cours universitaires - il me parle de foresterie, entre autres - durent quatre ans. On pourrait aisément comprimer le tout sur deux ans et demi ou trois ans et intercaler des sessions pratiques où l'étudiant pourrait être intégré dans l'industrie. Le tout devrait cependant être analysé logiquement et rigoureusement."

L'Union Nationale avait proposé ça en 1976, M. le Président. Il parle également de la question syndicale. "Les syndicats exigent de gros salaires et de bonnes conditions de travail. En revanche, l'employeur préférera engager un type d'expérience et non engager un type qu'il lui faudra trop souvent entraîner à ses frais." C'est un autre problème qui est soulevé.

"Le contingentement de l'enseignement, dans diverses disciplines, ça s'impose. Il y a tellement d'étudiants dans certains cours que la qualité de l'enseignement s'en trouve diminuée. Les étudiants sont devenus des numéros. Il faut être un bon autodidacte pour tout saisir. En somme, il faudrait revenir à l'ancien système où il y aurait plus de suivi de la part du professeur."

Il parle également des centres de main-

d'oeuvre. "Je n'ai pas trouvé, dans les centres de main-d'oeuvre du Québec ou du gouvernement provincial, quelqu'un qui puisse me renseigner sur les perspectives futures de l'emploi. C'est important si on veut au moins tenter de nous réorienter. De plus en plus, l'engagement au sein des compagnies se fait par contact et les contacts sont difficiles à trouver."

M. le Président, ce sont des jeunes, des chômeurs instruits qui nous font part de ces problèmes et, pendant ce temps-là, le gouvernement du Québec se fait pêter les bretelles en disant: On est un bon gouvernement, regardez-nous, regardez toutes les réalisations qu'on a faites, c'est merveilleux. C'est merveilleux, mais les jeunes pendant ce temps-là crèvent de faim, ils vivent d'assurance-chômage et ils ne savent pas où s'adresser pour essayer de trouver du travail.

Parlons, Mme la Présidente, également du domaine de la construction. C'est un autre endroit où les jeunes ont des problèmes. Les écoles payées par le gouvernement du Québec forment des jeunes dans différents métiers. Ces jeunes-là deviennent compétents dans leur métier. La formation de ces jeunes coûte extrêmement cher à la société du Québec. Pendant ce temps-là, le gouvernement du Québec, le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre du temps adopte un règlement de placement dans la construction qui, à toutes fins utiles, empêche les jeunes de pouvoir travailler dans le métier de leur compétence. C'est le gouvernement du Québec qui a réalisé ça. Il serait peut-être mieux de ne pas trop se pêter les bretelles là-dessus.

Chez les plus âgés également, c'est le même problème qui sévit. Si une personne qui est compétente dans un métier de la construction a le malheur d'être absente du marché de la construction pendant un certain temps - et, à cause des problèmes de chômage, il y en a beaucoup qui doivent s'absenter souvent du domaine de la construction - il lui est souvent impossible de réintégrer son emploi. Même si ces gens sont qualifiés, ils sont déclassifiés et ne peuvent plus trouver leur emploi. Que le gouvernement du Québec prenne avis de ces choses-là et je pense que la population du Québec va s'en souvenir également lorsque les gens auront à déposer leur bulletin de vote dans l'urne lors du prochain scrutin.

Donc, au Québec on a une quantité de travailleurs qualifiés dans la construction qui ne peuvent y travailler par le simple fait de l'adoption par le gouvernement d'un règlement de placement.

Deuxièmement, l'employeur ne peut pas choisir son employé. L'employeur est obligé de prendre l'employé qui lui est référé; qu'il soit un bon employé ou non, l'employeur doit le prendre. Souvent même, l'employeur connaît près de chez lui une quantité d'employés qui sont qualifiés et qui pourraient faire un bon travail, mais il ne peut pas les prendre à son service. Il doit prendre quelqu'un qui vient souvent d'une région plus éloignée. Il doit même lui payer ce qu'on appelle - ce que les gens de la construction appellent - du "travelling" ou payer chambre et pension à une personne qui vient de l'extérieur. C'est ça que le gouvernement du Québec, notre bon gouvernement, a fait.

Vraiment, Mme la Présidente, je pense que

ce règlement de placement dans la construction est une atteinte directe au droit au travail et pourrait sans doute être considéré comme allant à l'encontre de la Charte des droits et libertés de la personne.

Une voix: C'est vrai, ça.

M. Fontaine: Je demande au gouvernement de retirer ce règlement. Les travailleurs de la construction l'exigent. Il y a même des syndicats qui l'exigent.

Qu'on laisse donc au moins le soin à l'employeur de choisir son employé. Qu'on laisse donc la liberté à tout le monde. Qu'on laisse donc le jeu de l'offre et de la demande jouer. Qu'on laisse donc la liberté à tout le monde de pouvoir travailler. Je pense que le mot "liberté" est un mot que le gouvernement du Québec tend trop à oublier.

Ces problèmes-là, on les voit partout au Québec. Je les vois quotidiennement dans mon comté. Je les vois plus particulièrement dans une ville comme celle de Bécancour, cette ville qui est, en fait, une agglomération de petits villages et qui, actuellement, a à vivre des moments qui l'affectent plus particulièrement. Nous avons, dans cette ville de Bécancour, un parc industriel qu'on appelle le Parc industriel du centre du Québec ou le Parc industriel de Bécancour et qui appartient au gouvernement du Québec. Ce parc-là ne fonctionne qu'à moitié. La centrale nucléaire qui appartient au gouvernement du Québec ne fonctionne pas non plus. La construction de centrales nucléaires est mise en veilleuse. L'usine d'eau lourde LaPrade est fermée, 1200 emplois perdus. Ah! bien sûr, les gens de l'autre côté vont me dire: ça dépend du gouvernement fédéral. Oui, c'est vrai, je suis d'accord avec eux, ça dépend du gouvernement fédéral. Mais qu'est-ce que le gouvernement du Québec a fait, par exemple, pour forcer le gouvernement fédéral à compenser la région de Bécancour pour ces pertes d'emplois? Qu'est-ce que le gouvernement du Québec a fait pour régler ce contentieux entre la province de Québec et le gouvernement fédéral? A-t-on pris une entente avec le gouvernement fédéral? Non. A-t-on pris des poursuites contre le gouvernement fédéral pour lui faire respecter le contrat qu'il avait signé? Non. Au contraire, on essaie de se servir de cet argument pour dire aux Québécois: Devenez donc séparatistes, parce que le gouvernement fédéral ne veut pas nous aider. Je pense que ce n'est pas comme cela qu'on va réussir à construire le mieux-être des Québécois. (16 h 50)

Les seuls travailleurs, Mme la Présidente, qui, encore aujourd'hui, à Bécancour peuvent trouver de l'emploi, bien souvent, sont des gens d'autres régions qui viennent travailler chez nous, à cause de cet ignoble règlement de placement dans la construction. Les gens de Bécancour demandent un foyer pour des personnes âgées, des HLM. Jamais ils n'ont de réponse. Ils veulent également instaurer une institution privée qu'on appelle le Mont-Bénilde. Le gouvernement du Québec piétine avec sa politique des écoles privées.

Pendant ce temps, une ville de 9000 habitants se vide petit à petit. Les maisons sont à vendre. Les commerces ont peine à survivre. Le chômage prend une ampleur démesurée. Pendant

ce temps-là, le gouvernement du Québec parle de grandes politiques nationales et internationales.

Dans le Parc industriel du centre du Québec, à Bécancour, qui aurait de grandes possibilités, on a de l'espace disponible pour des industries; on a un port en eau profonde qui permettrait à des industries de venir s'installer et d'avoir des moyens de communication faciles. Rien ne fonctionne.

Les citoyens de la région se sont pris en main. On a fondé un Comité de promotion économique de la rive sud qu'on appelle COPERS. On a également fondé un SODEQ, le SODEQ du centre du Québec. Les gens se prennent en main, mais il va falloir également que le gouvernement bouge pour faire en sorte que cette prise en main ne reste pas lettre morte et qu'on puisse réussir à développer cette région-là.

Qu'est-ce que le gouvernement du Québec fait pour la promotion du parc industriel afin d'y attirer des investissements? Pas grand-chose, Mme la Présidente. Au lieu de développer ce parc, on voit des industries qui ferment leurs portes, entre autres, récemment, une industrie qu'on appelle Ceramco.

Plus que cela, Mme la Présidente, alors que des industries veulent venir investir pour agrandir leur industrie déjà existante, le gouvernement tergiverse sur des questions techniques. J'ai posé une question à l'Assemblée nationale, la semaine dernière, sur l'usine SKW de Bécancour. Il y aurait des investissements de \$40,000,000 qui seraient faits à Bécancour et on créerait à peu près 200 emplois. Tout ce qu'il nous manque, c'est un accord du gouvernement du Québec pour un contrat d'approvisionnement d'électricité. Le gouvernement tergiverse, ne sait pas s'il va donner son accord, ne sait pas si on va créer assez d'emplois. Je considère que ce gouvernement-là n'est pas en mesure de bien représenter les Québécois au niveau de la création d'emplois dans le domaine de l'économie.

Pour les jeunes, Mme la Présidente, il y a également de grandes promesses qu'on avait faites, lors de la campagne électorale de 1976. J'aimerais attirer l'attention de la population du Québec sur la question des prêts-bourses. Pour les jeunes qui, pourtant, ont voté massivement pour le Parti québécois en 1976, qu'est-ce que le gouvernement du Québec a fait dans ce domaine des prêts-bourses? Aucun changement dans le domaine des critères d'admissibilité, pas moyen de se faire déclarer indépendant. On voit des gars, des filles de 20, 25 ans qui, pour avoir droit à une bourse, doivent faire état des revenus de leurs parents. Le gouvernement présume que les parents leur donnent de l'argent, leur donnent une certaine somme pour gonfler leur budget. Mais pour être déclarés indépendants, ces étudiants doivent soit se marier, soit vivre maritalement et avoir un enfant. Autrement dit, on dit à ces jeunes-là, selon une expression courante: "Accotez"-vous, ayez un enfant, vous serez déclarés indépendants et vous aurez des prêts-bourses.

Mme la Présidente, je dis que c'est presque immoral de proposer cela aux jeunes du Québec. J'ai le règlement 1980-1981, ce n'est quand même pas de la vieille histoire. Je le répète: "Le candidat indépendant est celui qui est marié ou a déjà été marié ou vit maritalement et garde avec lui un ou des enfants à charge." C'est comme

cela que le Parti québécois raisonne face aux jeunes d'aujourd'hui. Pourtant, Mme la Présidente, quelles promesses on avait faites aux jeunes dans le programme du Parti québécois en 1976! Encore aujourd'hui, en 1980, si on regarde ce programme, on dit à la page 52: "Instituer la gratuité générale des cours à tous les niveaux, étendre jusqu'à l'âge de 18 ans la période de scolarisation obligatoire et établir un système cohérent de bourses ou allocations de subsistance et, éventuellement, le régime de présalaire." Ah, que c'était beau! Système cohérent de bourses, gratuité générale, allocations de subsistance, régime de présalaire. Mme la Présidente, rien de tout cela n'a été réalisé.

M. Le Moignan: C'était trop beau.

M. Fontaine: Le gouvernement essaie de ridiculiser ceux qui prônent le statu quo dans le domaine constitutionnel, mais, dans le domaine des prêts et bourses, c'est lui qui a maintenu le statu quo. J'espère, Mme la Présidente, que les jeunes vont également se rappeler cela lorsqu'ils vont aller aux urnes à la prochaine élection générale.

Pour les personnes âgées également, le gouvernement se pique d'avoir fait de grandes réalisations dans ce domaine, mais chez nous, dans le comté de Nicolet, on n'a pas vu l'ombre de ces grandes réalisations, tout au plus trois ou quatre HLM à petit nombre. Il y a sur la table du ministre des Affaires sociales au moins trois demandes de foyers pour personnes âgées, à Daveluyville, à Saint-Léonard-d'Aston et à Bécancour. Pas de réponse du gouvernement. Il y a des demandes de HLM en quantité sur la table du ministre responsable de l'habitation. Le gouvernement du Québec n'annonce rien, n'a rien d'annoncé pour la construction des HLM en 1980, ni en 1981.

Saviez-vous, Mme la Présidente, et est-ce que la population sait que le gouvernement du Québec ne réalisera plus de HLM en 1981? Il n'y a rien de planifié pour la construction de HLM pour les années à venir. Le gouvernement du Québec veut arrêter cette forme de construction. Si vous ne le saviez pas, Mme la Présidente, je vous l'apprends et je l'apprends en même temps à la population. Je mets le ministre responsable de l'habitation au défi de se lever debout, en cette Chambre, pour venir dire qu'il a quelque chose de prévu, qu'il a de la planification de prévue pour la construction de HLM en 1981. Et on a le culot, Mme la Présidente, d'annoncer, de faire le tour du Québec et de dire: Nous avons une politique au Québec pour mieux vieillir. Vieillir au Québec, Mme la Présidente... Rien de sérieux n'a été fait par ce gouvernement pour les personnes âgées. C'est presque rire des personnes âgées que de leur proposer de telles choses.

Dans le domaine de l'éducation, Mme la Présidente, cela fait quatre ans qu'on attend le livre blanc du ministre de l'Éducation sur sa politique dans le domaine de l'éducation. Pardon?

Une voix: ...

M. Fontaine: Oui, on a joué à la chaise musicale. Le ministre est parti. L'autre ministre, bien sûr, va nous dire: Je ne suis pas prêt. Je n'ai pas le dossier en main. Il va falloir que je

reprenne toute l'étude. On va arriver à l'élection générale et il n'y aura encore rien de fait dans ce domaine. Pendant ce temps, on a des demandes pour la construction ou la mise en marche d'écoles privées. On demande au gouvernement du Québec de maintenir le système privé. On lui demande des subventions pour cela. J'en ai un exemple concret dans mon comté, ce qu'on appelle le Mont-Bénilde. Pas de permis, Mme la Présidente, pour l'éducation privée. L'organisation qui s'occupe du Mont-Bénilde a même été obligée d'entreprendre des poursuites contre le gouvernement pour essayer de faire bouger le dossier. C'est la foire dans le domaine de l'éducation et je pense qu'il est temps que les Québécois fassent en sorte qu'on change ce gouvernement. (17 heures)

Mme la Présidente, une conclusion rapide. Dans le domaine des CLSC, on en a demandé un dans la région, à Saint-François-du-Lac. C'était jugé prioritaire par le CRSSS et même, dans le rapport annuel qu'on a reçu la semaine dernière à l'Assemblée nationale, il est mentionné qu'il y a eu une recommandation du CRSSS à l'effet d'avoir un CLSC à Saint-François-du-Lac. Le ministère des Affaires sociales, malgré la recommandation du CRSSS, a jugé bon de ne pas le construire à Saint-François-du-Lac. Je pense que ce gouvernement a des mea culpa à faire. Le député de Gaspé, chef intérimaire de l'Union Nationale, a fait une motion pour blâmer ce gouvernement de son inaction dans le domaine du chômage, surtout pour les jeunes. C'est pour cette raison, Mme la Présidente, que j'invite tous les députés de l'Assemblée nationale qui comprennent cette situation pour les jeunes à voter en faveur de la motion du chef de l'Union Nationale. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le ministre de la Fonction publique.

M. François Gendron

M. Gendron: Mme la Présidente, si j'ai décidé de joindre ma voix à celle de mes collègues, c'est pour tenter de rectifier à ma façon les nombreuses inexactitudes que nous infligent plus souvent qu'à leur tour les députés de l'Opposition libérale qui, comme vous le savez, branchés directement sur Ottawa, font étalage d'une vérité maquillée par le fédéral; pour tenter de faire échec à ces gens qui peuvent se permettre de changer d'idée comme ils changent de chemise - on l'a vu la semaine dernière - à ces gens qui se permettent de clamer bien haut que jamais, au grand jamais, ils n'accepteront ceci ou cela et, sitôt qu'ils doivent prendre une position qui prouverait leur bonne foi, se retirent sur la pointe des pieds en essayant de se faire oublier, en drapant leur intransigence derrière des consignes qui leur viennent encore et toujours du "bureau-chef", c'est-à-dire Ottawa. Oui, Mme la Présidente, le spectacle auquel on a assisté ici récemment en est un des plus affligeants qu'il m'ait été donné de voir. C'était un spectacle des plus frustrants pour le peuple québécois, voir des élus tourner ainsi le dos à l'avenir, renier les efforts fournis par des générations de parlementaires pour conserver un peu de dignité, abandonner des droits acquis, je pense, Mme la Présidente, que cela donne drôlement à réfléchir.

J'aurais une suggestion à faire, ce serait de recouvrir l'autre côté de cette Chambre de sable mou. De cette façon, j'ai l'impression que les députés de l'Opposition officielle pourraient, à leur guise, jouer à leur jeu préféré, c'est-à-dire celui de l'autruche. On peut, à juste titre, se demander comment serait gouverné le Québec si, par malheur, l'équipe d'en face en venait à prendre le pouvoir. Les déclarations fumeuses et fumantes voleraient à tout propos. Les promesses les plus juteuses seraient aussitôt suivies des démentis les plus catégoriques, les négations ironiques succéderaient aux affirmations les plus douteuses.

Oui, Mme la Présidente, le spectacle de marionnettes que nous ont joué les libéraux nous donne un aperçu de ce que serait leur façon de gouverner. Ils nous ont prouvé, lors du récent débat - et les vrais Québécois ne sont pas prêts de l'oublier - que l'avenir du Québec devait obligatoirement pour eux passer après leurs exigences bassement partisans, que la viabilité et la survie des Québécois en tant que peuple les laissent complètement indifférents et devaient céder le pas aux directives qu'ils reçoivent de leur sacro-saint manipulateur qui dirige, de l'autre côté de l'Outaouais, son gouvernement de pacotille.

Aussi, Mme la Présidente, ne vais-je pas m'attarder davantage sur cette question qui a été abondamment traitée, car j'aurais l'impression, ce faisant, d'accorder beaucoup trop d'honneur et d'importance à ceux-là qui viennent de trahir leur propre cause au risque d'entraîner avec eux dans leur débandade tout un peuple dont le sort reposait sur nos épaules à nous tous, parlementaires québécois.

Tout ce que je souhaite, Mme la Présidente, c'est que l'histoire n'oublie pas et qu'elle saura montrer aux générations futures le vrai visage de ces gens. Pour ceux qui sont habitués aux chroniqueurs de la colline parlementaire, depuis quelques semaines, on a assisté à de nombreux écrits, de nombreuses mises en situation de l'attitude des libéraux.

Pour terminer là-dessus, je voudrais juste citer quelques titres et passages de journaux. Dans le Devoir du mardi 25 novembre, on lisait dans un article signé par Robert Décaré: "Le "non" de la vengeance". Très simplement, on disait: "Le "non" de Claude Ryan et des siens s'explique, comme le notait Jean-Pierre Proulx hier - dans un article tout à fait excellent - par un asservissement marqué au grand frère libéral. Il s'explique aussi par un souci de vengeance qui, s'il se comprend quelque peu dans les officines libérales à Québec, n'en demeure pas moins tout à fait inacceptable pour peu qu'on se fiche des querelles de personnalité et de parti, pour peu surtout qu'on considère qu'un parti politique provincial, au Québec, doit servir le Québec d'abord " et avant tout, Québec et non les intérêts partisans d'un parti politique.

Un autre chroniqueur - d'ailleurs, il a été leur conseiller spirituel au niveau constitutionnel pendant des années - Léon Dion, écrit: "Une triste journée pour le Québec et le Canada". Là, bien sûr, il faisait référence à la journée du 21 novembre dernier où, tout le monde le sait, le Parti libéral, en se cherchant toutes sortes de prétextes, a refusé de s'associer à une motion qui devait être au-dessus de la partisanerie politique.

Gilbert Choquette, un autre écrivain, qui a toujours suivi ces dossiers, titre: "Un record de turpitude" du Parti libéral. "Le Parti libéral, donc, a battu son propre record de turpitude le 21 novembre 1980 en refusant de s'opposer aux manoeuvres de Trudeau visant à faire modifier unilatéralement la constitution du Canada par le Parlement britannique."

Durant tout ce temps-là, le chef libéral officiel à Ottawa s'en vient ici à Québec et déclare que ce ne sont que des intellectuels, que ce ne sont que des séparatistes, que ce ne sont que quelques huluberlus qui s'opposent au rapatriement unilatéral, alors qu'on voit à peu près partout, si on veut être au moins honnête, une levée de boucliers, particulièrement dans l'Ouest, au Canada anglais. Même le Conseil de l'unité canadienne dit que le rapatriement sera une mesure de division, de désunion. Or, c'est là l'organisme officiel qui faisait la promotion du non lors de la bataille référendaire.

Durant tout ce temps, les messieurs d'en face restent assis bien calmement, comme on s'applique souvent à le mentionner, comme des gens tout à fait indifférents aux problèmes de fond et à la conséquence que ça peut avoir pour les Québécois. On vient d'en entendre deux ou trois, entre autres le député de Laval. Il a dit: C'est bien clair que même si ça passait, la terre va continuer à tourner. Il n'y a rien là. Qu'est-ce que c'est, ça? Qu'est-ce que vous avez à vous agiter? C'est là le discours qu'il nous tenait tantôt sur le rapatriement unilatéral. Ils sont contre timidement et ils font toutes sortes de gestes qui manifestent ouvertement l'inverse, comme en allant appuyer M. Trudeau en fin de semaine, pour le député de Verdun. Lui, il était tout fier d'assister aux élucubrations de M. Trudeau qui a vilipendé tous les Québécois. Il a traité de tous les noms ceux qui avaient eu l'honnêteté, selon leurs convictions légitimes, d'appuyer les forces du oui référendaire. C'étaient des ci, c'étaient des ça. On n'a jamais entendu des qualificatifs comme ça. Mais M. Trudeau a tous les droits, tous les privilèges, parce qu'il est le seul à posséder la vérité de ce temps-ci. Il veut s'édifier une statue, parce qu'il veut sacrer son camp; tout le monde le sait. Alors, une raison pour sacrer son camp, c'est de faire des gestes comme celui-là. Si ça passe, il va avoir une raison de s'en aller et si ça ne passe pas, il pourra dire: Écoutez, moi, j'ai assez fait le fou. Laissez-moi tranquille. Je peux sacrer mon camp. Durant ce temps-là, chez tous ses amis d'en face, qui, bien sûr, sont des gens complètement liés avec leur maison mère à Ottawa, pas un mot là-dessus, pas de problème. On est contre et on ne fait rien pour le manifester.

Comme c'est un débat qui a eu lieu, Mme la Présidente, je ne voudrais pas insister là-dessus; il y a d'autre chose qu'il est important de mentionner. Pour le reste, je tiens à déclarer qu'il est à mon sens tout à fait inacceptable que l'on tente, par tous les moyens, de dénigrer le Parti québécois, le gouvernement actuel. Je trouve honteux que des charlatans de la politique, que des profiteurs à la petite semaine s'amuse à camoufler les faits pour essayer de démontrer que notre gouvernement est un gouvernement de faillite. Mais où prennent-ils donc leurs renseignements? À Ottawa toujours? De quelle faillite parlent-ils? De la faillite de leur système

de patronage à l'emporte-pièce? C'est exact que, là-dessus, je pense qu'on a mis fin à ce système. Donc, si c'est de ça qu'ils parlent, ils ont raison.

Que les impôts baissent, Mme la Présidente, quand les dépenses publiques diminuent - parce qu'on aura beau nous faire les scénarios qu'on voudra sur le budget - il n'en demeure pas moins qu'on peut prouver en n'importe quel temps que le rythme de croissance des dépenses publiques sous notre administration, en termes de pourcentage, a considérablement diminué par rapport à l'ancienne gestion de la même équipe, parce que je vous parlerai du renouveau tantôt. Cela ne me fait pas "freaker", le renouveau du Parti libéral, on en aura des exemples tantôt.

(17 h 10)

À moins que les libéraux n'aient eu l'intention, s'ils avaient conservé le pouvoir, d'institutionnaliser l'augmentation constante des dépenses, de faire payer toujours plus d'impôts aux citoyens, de faire d'une administration déficiente un atout perpétuel, non, Mme la Présidente, personne ne peut plus les prendre au sérieux parce que de toute façon tout ce qu'ils ont à mettre sous la dent des Québécois - ils n'ont qu'un seul remède miracle jusqu'à maintenant, leur seul remède miracle à tous les maux que la population québécoise connaît - c'est leur livre beige que plusieurs décrivent d'ailleurs comme un livre blème car il s'agit là d'un recueil de pseudo-réformes, toutes aussi rétrogrades les unes que les autres, orientées vers le passé et non vers l'avenir et qui, d'ailleurs, se défend très difficilement. J'irais même plus loin en affirmant que leur livre beige, c'est plutôt un livre beigne, c'est-à-dire une substance épaisse enrobée de nanans avec un trou au milieu. C'est tout ce qu'ils ont à proposer, nos chers amis les libéraux d'en face. Ils étaient là avant 1976! Ils étaient là de 1970 à 1973! Je mets souvent au défi mes amis libéraux de mon coin en leur disant: Adressez-vous à la succursale provinciale et demandez-lui un programme de parti politique, du Parti libéral. Demandez-lui son programme politique parce qu'ils veulent nous remplacer et ils seraient aptes à tout diriger; cela irait bien au Québec! Je mets au défi, même mes amis libéraux - j'en ai quelques-uns - qu'ils puissent obtenir une copie de son programme politique. Vous allez voir qu'ils vont chercher longtemps. Pas de pensée économique, pas de pensée culturelle, aucune pensée linguistique, cela va de hue à dia; d'ailleurs, la semaine passée, on l'a cité un peu. Il y en a qui sont pour le libre choix, il y en a qui ne veulent rien savoir de cela, il y en a qui veulent revenir à la situation d'antan. C'est à peu près ça leur position au niveau linguistique.

Au niveau économique, on assiste à toutes sortes de différences qui sont absolument inacceptables. De toute façon, on n'a rien de concret à se mettre sous la dent; un programme politique bâti chaque année, ouvert, public, à même leurs militants, qu'on pourrait regarder et dire: Ils s'en vont où ces gens?

Qu'on se souviennent, Mme la Présidente, de l'état déplorable que connaissait le Québec lors de notre prise du pouvoir en 1976. Qu'on s'en souviennent parce que c'est important de regarder d'où on est parti. On est parti avec des choses qui étaient assez pénibles. On avait accepté alors de relever un défi; le défi était de taille, ça on

le sait. C'est sûr que le défi était de taille en 1976 car le nouveau gouvernement allait administrer le Québec pour la première fois; un Québec qui pataugeait désespérément dans d'énormes difficultés économiques; un Québec qui sortait à peine d'une aventure olympique qui avait englouti plus de \$1,000,000,000 tirés directement des poches des contribuables québécois avec, d'ailleurs, un laisser-aller absolument indescriptible de nos amis d'en face; un Québec en proie à des problèmes incroyables à tout point de vue; un Québec qui se cherchait encore une place au soleil, une identité politique. Oui, le défi était de taille et notre équipe neuve et jeune a accepté de le relever. Si on regarde les choses avec un peu de recul, on se rend compte que non seulement le naufrage prédit et attendu avec impatience par des prophètes de malheur, qui misaient sur notre inexpérience, ne s'est pas produit, mais encore la majorité des citoyens - tous les sondages le confirment - s'accorde à reconnaître que globalement - il ne faut pas dire que tout est parfait, c'est loin d'être entièrement parfait - notre gouvernement s'est avéré le meilleur qu'on ait jamais connu, un gouvernement respectueux de l'ensemble des décisions des Québécois.

Ils veulent nous faire croire que nous sommes un gouvernement de faillite peut-être parce que tout ce que nous avons fait, mes collègues et moi, nous l'avons fait dans le but d'améliorer toujours et un peu plus le sort du citoyen d'où qu'il vienne et quel qu'il soit, de lui redonner confiance en ses institutions, dont les administrations successives avaient miné passablement la crédibilité, quand on sait la sorte de passes qu'ils ont faites et la façon dont ces gens ont toujours nagé en termes financiers dans toutes sortes de caisses dont on ne savait pas d'où les fonds provenaient.

Faillite, disent-ils, oui; nous aurions failli à la tâche s'il s'était agi de continuer à enliser le Québec dans des dépenses faramineuses dans lesquelles il pataugeait. Nos nombreuses lois parlent d'elles-mêmes; qu'il s'agisse de la Loi régissant le financement des partis politiques, l'assurance automobile, la protection des consommateurs, la Loi sur la fonction publique, la loi 101, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le programme de l'égalité des chances à l'emploi dans la fonction publique. Toutes ces lois avant-gardistes que nous avons votées ont été décriées par l'Opposition officielle parce qu'elles n'avaient pas pour but de perpétuer un passé déplorable et qu'elles se tournaient résolument vers l'avenir. Toutes ces lois se faisaient attendre depuis des années. Pourtant, Mme la Présidente, les libéraux étaient là avant nous. Que faisaient-ils? Qu'est-ce qu'ils attendaient pour agir? C'est comme cela dans tous les domaines. La protection du territoire, par exemple, il s'agit là d'une des lois les plus importantes que nous ayons adoptées. Là aussi, ils ont trouvé à redire; à se contredire; à se dédire parce qu'on écoutait certains discours et il y en a qui disaient: Non, ce n'est pas au principe que nous nous opposons, mais c'est aux modalités.

Durant les élections partielles, des gens, carrément, ont dit: C'est une loi qui n'a jamais eu sa raison d'être, qui n'aurait jamais dû être adoptée. On pourrait sortir les textes, là où cela a été dit, devant quelle salle. Ce sont des gens

qui disent quelque chose et qui se contredisent parce qu'ils n'ont pas de pensée politique. C'est une équipe où chacun va à peu près où il pense aller sans absolument aucune planification.

Alors que des mesures que nous avons prises auraient dû l'être depuis au moins dix ans, alors que le Québec se voyait quotidiennement priver de ses terres agricoles au profit de promoteurs pour la plupart étrangers, des spéculateurs, sans coup férir, nous achevaient vers un état de fait accompli, qu'ont-ils fait à ce sujet, les différents gouvernements qui se sont succédé à Québec? Quelles mesures avaient-ils mises de l'avant pour enrayer le phénomène? Ils attendaient bêtement, en se croisant les doigts, que les prix montent en faisant croire qu'ils priaient. On se faisait voler littéralement avec la bénédiction de politiciens qui, là encore, fermaient les yeux en laissant croire à la population que cela se passerait, mais cette loi, les libéraux "new wave", sous la houlette du chef de l'Opposition officielle, la contestent. Ils l'ont contestée et pas juste dans ses modalités, dans les principes même. Peut-être avaient-ils des acheteurs en vue pour des terres qu'ils venaient de se procurer, qui sait? C'était leur attitude; alors, cela ne me surprendrait pas.

Mais il est fini le temps où les Québécois pouvaient prendre des vessies pour des lanternes. Le gouvernement du Parti québécois - presque tout le monde s'entend pour le dire - s'est avéré le plus avant-gardiste, le plus progressiste qu'on ait connu, celui qui, au mépris des règles établies, en fonction d'une époque et de politiciens périmés, n'a pas eu peur de bouleverser les traditions moyenâgeuses et les états de fait privilégiant une minorité, de sorte que le citoyen ordinaire puisse se sentir autre chose qu'un simple rouage contribuant à enrichir une poignée de bien nantis qui, dans bien des cas, demeuraient à l'étranger et ne comprenaient même pas sa langue.

Gouvernement de faillite, disent-ils. Oui, en effet, si c'est une faillite que de diminuer les impôts, de couper dans les dépenses de l'État au profit du contribuable. En trois années de suite, encore, le montant économisé par les Québécois, je pense, en valait la chandelle: tout près de \$1,000,000,000. Je n'ai pas parlé des nombreuses mesures sociales. J'entendais le député de Nicolet-Yamaska. Je ne sais ce qu'il a fait ni où il était depuis quatre ans, mais il faut vraiment avoir du culot pour prétendre que nous sommes un gouvernement qui n'a pas eu le souci, entre autres, de la personne du troisième âge. Chaque fois que je vais dans un club de l'âge d'or, ces gens ont au moins l'honnêteté de dire: Jamais un gouvernement n'a fait autant pour la personne âgée. On pourrait énumérer une liste de mesures où les personnes âgées ont de la reconnaissance pour ce qui a été fait.

Une voix: Dites-le!

M. Gendron: On l'a dit et répété, mais on parle toujours aux mêmes personnes. Même si on le répétait... La population, elle, en est consciente.

Une voix: Vous l'avez oublié.

M. Gendron: Je voudrais qu'on m'explique ce qu'est un gouvernement de faillite. Est-ce celui

qui réussit à sortir de l'ornière des régions complètes? Celui qui réussit à rehausser le niveau de l'économie dans des endroits hier encore délaissés? Je voudrais parler un peu de ma région. Celui qui, dans un effort sans précédent de renouveau, réussit à contrer ou à combler l'écart qui existait entre le développement des grands centres et celui des régions éloignées comme celle d'où je viens, comme l'Abitibi-Témiscamingue? Je veux juste comme preuve ce développement incroyable que connaît et qu'a connu l'Abitibi-Témiscamingue au cours des dernières années, un essor mirobolant qui se fait sentir aux quatre coins de la région et dans tous les domaines: économique, social, culturel et ailleurs.

Cette renaissance régionale ne s'est pas faite toute seule, il y a un gouvernement qui l'a supportée. Elle est le résultat de politiques éclairées du gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie. Je pourrais vous citer des chiffres très élogieux sur la région de l'Abitibi-Témiscamingue qui prouvent, hors de tout doute, le fait que cette région est désormais sortie du bourbier dans lequel l'ont maintenue nos amis d'en face pendant six ans. Évidemment, ce changement, ce n'est pas le député de Rouyn-Noranda "new wave", le symbole même du renouveau du Parti libéral, qui peut vous en parler parce que, ces derniers temps, il était beaucoup trop occupé à jouer à la chaise musicale avec son siège électoral pour se préoccuper de ce qui se passe dans sa région. De plus, il ne faut pas se le cacher, M. Samson, pendant les quatre dernières années, a été chef de parti; ce ne sont pas des farces, il a été chef de parti et cela exige énormément de déplacements à travers le Québec. Cela prenait à peu près tout son temps. Donc, il n'a pas eu le temps de voir ce qui se passait en Abitibi-Témiscamingue. Je suis convaincu que, si M. Samson avait eu l'occasion de s'occuper un peu plus de dossiers à caractère économique, peut-être serait-il à même de constater, lui aussi, que le seul comté qui, éventuellement, traîne un peu de la patte en Abitibi-Témiscamingue, c'est justement le comté de Rouyn-Noranda; c'est confirmé dans tous les cahiers économiques de l'Écho d'Abitibi-Ouest qui est le journal régional depuis trois ans. Je ne les ai pas ici, mais on aurait pu les citer les uns après les autres. De toute façon, pour M. Samson, je pense...

(17 h 20)

La Vice-Présidente: M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Gendron: Je suis le député d'Abitibi-Ouest.

Une voix: Hum!

Une voix: Il ne sait pas cela...

La Vice-Présidente: C'est cela.

M. Gendron: Oui. Excusez-moi. Je sais.

La Vice-Présidente: Vous devez appeler le député par le nom de son comté. Je ne fais que vous rappeler à l'ordre, M. le ministre.

M. Gendron: Parfait, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le député de Laval m'a bien dit tout à l'heure...

M. Gendron: Je voudrais tout simplement aussi parler des vocations importantes en Abitibi-Témiscamingue. On a toujours dit qu'il y a trois secteurs d'activités qui sont vitales dans la région. C'est l'agriculture, la forêt et les mines. Si on regardait juste un peu ce qui s'est passé en Abitibi-Témiscamingue, depuis l'administration du gouvernement de faillite que vous prétendez qu'on dirige. Au seul chapitre des terres et forêts, par exemple, on a quadruplé le budget régional depuis quatre ans. Quand on sait combien chez nous l'industrie forestière est importante, on ne peut pas faire autrement qu'admettre qu'un tel geste a eu des conséquences heureuses sur le développement forestier. Entre-temps, on a assisté à de nombreux investissements dans le domaine forestier. Je pense à La Sarre, l'endroit où je vis, où on a eu une usine de panneaux gaufrés, qui est la première au Québec et au Canada à utiliser une essence qui n'était pas utilisée, c'est-à-dire les feuillus. On a également une usine de papier-journal qui est en construction. On n'en a pas parlé pendant dix ans, comme nos amis d'en face l'ont fait. On l'a pris comme engagement et on a dit: On va la réaliser à l'intérieur de notre mandat. C'est juste un petit investissement de \$190,000,000. Bien sûr, on la doit aussi aux investisseurs, Normick-Perron, associé avec Donohue, mais Donohue, pour ceux qui ne le savent pas, c'est la SGF, c'est le gouvernement. En plus de cela, ces gens-là ont bénéficié d'une aide financière importante parce qu'il est important, pour une région aussi présente dans l'activité du bois de sciage, qu'il y ait également ce qu'on appelle une variation au niveau du développement économique et également une présence dans le secteur du papier. En ce sens, on est en train de doter la région d'infrastructures très importantes pour rentabiliser davantage le développement forestier de toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cela n'est pas venu complètement seul. C'est parce que des gens et surtout un gouvernement ont soutenu ce genre de dossier économique. Ce n'est pas le député de Rouyn-Noranda qui a poussé sur ces dossiers-là.

Au niveau de l'activité minière, si on veut être honnête, si on regarde le Northern Miner, si on regarde des informations qui ne viennent pas nécessairement du Parti libéral ou d'Ottawa, des documents qui traitent de la question, il y a une région qui, depuis quatre ans, dans le secteur des mines, connaît un développement sans précédent: c'est la région de l'Abitibi-Témiscamingue. L'or a monté, mais le gouvernement a investi \$65,000,000 dans les plans quinquennaux. Le député de Laval n'a pas l'air de savoir cela. Ce n'est pas juste parce que l'or a monté, c'est parce qu'il y a eu un gouvernement qui a pris ses responsabilités. Dans les plans quinquennaux, des \$65,000,000, cela fait longtemps que je vis en Abitibi-Témiscamingue et je n'avais jamais vu cela pour le développement des mines. J'ai vu cela sous un gouvernement responsable, c'est-à-dire le nôtre. C'est au niveau du développement comme tel, l'exploration, le forage, la voirie minière, etc. \$65,000,000, comme dirait Parizeau - excusez-moi - le député de l'Assomption, ce

n'est pas de la galette. C'est important pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Ils ont été au pouvoir pendant six ans et ils savaient qu'on vivait dans une région minière, dans une région où le développement des mines est absolument important. Qu'ont-ils fait pendant six ans? 0 multiplié par 0 pour développer la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans le secteur minier. De 1970 à 1976, on a assisté à une multitude de fermetures de mines. De 1976 à 1980, j'ai moi-même eu l'occasion d'assister à cinq ou six ouvertures de mines. Pour mon collègue de l'Abitibi-Est, c'est la même chose, de même que pour le ministre de l'Énergie et des Ressources qui a eu l'occasion de venir, parce qu'on a encouragé l'activité minière. Je veux bien croire que le marché nous a été favorable parce qu'il y a eu une augmentation des prix, mais il y a eu une volonté gouvernementale de la supporter.

Sur le programme OSE, on fait des farces, on dit que c'est partiel, etc. Le député qui a été remplacé, celui d'Outremont, qui était critique financier avant qu'il ne délaisse son poste, était venu faire un tour en Abitibi-Témiscamingue pour décrier le programme OSE. J'étais là quand il est venu faire des farces sur le programme "bidon", le programme OSE. On ne peut pas venir faire cela en Abitibi-Témiscamingue parce que les gens, eux autres, comprennent ce que cela a donné. J'ai un rapport sur le programme OSE dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Sur douze régions, on est la troisième. Pour une région qui était toujours la dernière sur tout, sous l'administration libérale. Pendant six ans, pas besoin de regarder un tableau, l'Abitibi-Témiscamingue a toujours été la dernière région parce que ce n'est pas une région qui était considérée, par nos amis d'en face. Pourtant, c'était leur équipe qui était là. Le député d'Abitibi-Est et le député d'Abitibi-Ouest étaient deux bons libéraux, pas tellement dynamiques, pas tellement actifs, qui n'ont pas amené grand-chose pendant six ans, mais c'étaient des libéraux. On parlera tantôt de l'équipe. Sur plusieurs projets, on en a à peu près une soixantaine qui ont été présentés dans le cadre de OSE, impliquant des investissements de \$2,500,000 et, en Abitibi-Ouest seulement, tout près de \$1,500,000.

Au niveau des transports - parce que là je vois que le temps file - au niveau du réseau routier, leur nouveau collègue "new wave", le symbole du renouveau du Parti libéral, M. Samson, dans sa réplique au discours inaugural, a dit: On est encore dans des chemins de traces et il n'y a pas eu d'effort depuis quatre ans en Abitibi-Témiscamingue pour le réseau routier. Je ne sais pas où il était, parce que je sais qu'on avait énormément de retard. Cela ne fait aucun doute. On ne s'est jamais occupé du réseau routier rural dans notre région pendant dix années. Depuis qu'on est là, on a pris les bouchées doubles, triples et quadruples.

Dès cette année, dans le comté d'Abitibi-Ouest seulement, au-delà de \$20,000,000 au niveau de l'amélioration du réseau municipal, pas des autoroutes, ce n'est pas de cela dont on a besoin parce que, nous autres, on restait pris dans nos rangs et nos routes régulières pendant six ans. Je voudrais juste vous lire une petite lettre que je reçois quasiment à chaque année, très aimablement, de gens qui n'ont pas l'habitude de

nous envoyer un paquet de félicitations.

"M. le ministre, nous désirons par la présente vous remercier de tout ce que vous avez apporté dans l'ensemble pour le bien de notre comté d'Abitibi-Ouest. Depuis votre nomination, nous, la plus importante compagnie de transport en vrac - parce que c'est le sous-poste de Macamic au niveau du vrac - avons constaté une grande amélioration en ce qui concerne les routes déjà construites et aussi de plusieurs nouvelles routes en construction pour les gisements miniers et pour le transport de bois pour nos usines". Regardez le second paragraphe. M. Samson devrait être au courant de cela, excusez, le député de Rouyn-Noranda doit être au courant de cela.

"Aussi, nous nous sommes rendu compte qu'il y a une très grande amélioration pour l'économie générale de l'Abitibi-Témiscamingue et que vous travaillez sans relâche pour combler le retard qui existait dans ce domaine." Ce n'est pas moi qui ai inventé cela et c'est signé par le président de l'Association des camionneurs en vrac de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Durant les trois dernières années, chez nous, on a été obligé de faire appel chaque fois à des ressources d'ailleurs pour venir faire le travail parce qu'on manquait de camions. Je pense que ces camionneurs, s'ils ont eu du travail, c'est parce qu'il se passe des choses dans le comté. Je pense que les gens de la région commencent à sentir qu'on sort des années de la crise et d'un régime qui n'a jamais eu de considération pour ce qu'est notre population.

Si on parlait un peu de notre jeunesse, Mme la Présidente. Je disais tantôt qu'on n'a rien fait pour la jeunesse. Effectivement, très honnêtement, j'admets qu'on n'a pas réalisé tout ce qu'on aurait voulu faire pour les jeunes, parce que c'est important de garder les jeunes dans nos régions, mais je pourrais vous dire qu'en Abitibi, heureusement, il y a quelques jeunes qui commencent à vouloir y demeurer, s'y implanter. Ils sont conscients du progrès, ils sont conscients de ce qui se passe et ils sont conscients, également, qu'on a fait des efforts. Peut-être pas tous les efforts qu'on aurait dû faire, mais on a fait des efforts pour améliorer la situation. Le chômage, d'ailleurs, a diminué de 3% en Abitibi-Témiscamingue durant les deux dernières années. Ce n'est pas assez. J'aurais aimé mieux qu'il diminue de 10% et de 12%, mais 3%, ce n'est pas ce qu'on dit, ce n'est pas un gouvernement de faillite quand on réussit à baisser le chômage dans une région comme la nôtre.

En 1979, entre autres, pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue, le cahier économique de l'Écho disait: "1979 fut une année exceptionnelle pour l'industrie minière et pour l'industrie forestière en région." Il aurait pu voir ce titre, entre autres, notre cher député de Rouyn-Noranda, s'il s'occupait un petit peu plus de certains autres dossiers. Dans l'Écho abitibien, entre autres, à Amos, on titrait comme ceci: "Toute une variété d'investissements. 1000 emplois pour des investissements de l'ordre de \$201,000,000." Vous avez bien compris cela, les amis d'en face? Ce n'est pas un gouvernement de faillite. A Amos, juste une municipalité parmi mes 54 municipalités, \$201,000,000 d'investissements. C'est là, je pense, un gouvernement qui a favorisé l'économie régionale. Bien sûr, on le doit

également au dynamisme des gens du milieu qui ont retroussé leurs manches et qui ont dit: Vu qu'on a un gouvernement qui appuie nos initiatives, on va faire des choses intéressantes et on va améliorer la situation.

Je pense qu'il faut se tourner vers l'avenir, mais pour se tourner vers l'avenir, il faut le faire avec un gouvernement qui a confiance à l'avenir, qui a fait ses preuves, qui a posé des gestes concrets parce qu'une fois pour toutes, il a changé, je pense, les grands schèmes de développement économique. Pendant les années où le Parti libéral a administré le gouvernement du Québec, il n'avait d'yeux que pour des concentrations, Montréal, Québec et ailleurs, en pensant que les régions du Québec n'existaient pas. Je pense que depuis qu'on est là, on a fait la preuve que, dans le Québec, il y a des régions et ces régions doivent également exister et se développer parce que c'est surtout en région qu'on trouve les ressources, Mme la Présidente.

Je terminerai tout simplement en ajoutant, cependant, que si c'est vraiment cela un gouvernement de faillite, suivant les exemples que je viens de donner, je souhaite que pour l'avenir du Québec et des Québécois, ces derniers se paient perpétuellement des gouvernements de faillite du genre du nôtre. De la sorte, ils auront au moins une chance de s'en sortir.

Merci, Mme la Présidente.

(17 h 30)

La Vice-Présidente: Mme la députée de L'Acadie.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: Mme la Présidente, à titre de porte-parole officielle en matière d'affaires sociales et de condition féminine, mes propos porteront d'une façon particulière sur ces dossiers, mes collègues s'attardant sur d'autres aspects de l'activité gouvernementale.

Néanmoins, avant de les aborder, je voudrais souligner deux problèmes aigus que nous vivons présentement au Québec, compte tenu des répercussions sociales, économiques et politiques graves qu'ils peuvent avoir à moyen ou à long terme s'ils ne sont pas corrigés. Je veux parler de la stagnation de la population et du chômage des jeunes.

Il est étonnant d'observer le silence du gouvernement sur la stagnation de la croissance de la population du Québec. On est tous familier avec le phénomène de la baisse du taux de natalité au Québec, mais on l'est beaucoup moins avec les statistiques de l'immigration interprovinciale et de l'immigration internationale au Québec. Sans vouloir inonder qui que ce soit de statistiques, on observe que, pour la première fois en 1978 et en 1979, le solde migratoire international est devenu négatif pour le Québec, alors qu'il avait été positif jusqu'en 1976-1977. Ainsi, en 1977-1978, on recevait 17,100 immigrants, mais nous en perdions 24,300, pour un déficit net de 7217. En 1978-1979, 14,300 sont entrés au Québec contre 22,500 qui en sont sortis, pour un déficit de 8159. Ceci, Mme la Présidente, je le rappelle, est un phénomène nouveau. L'Ontario connaît aussi de nombreuses sorties, mais elle conserve toujours un solde positif.

Au plan de l'immigration interprovinciale, les chiffres sont encore plus troublants. Depuis

1963, le Québec a toujours été déficitaire dans l'immigration interprovinciale, mais, si on fait exception de l'année 1970 où, je pense, certains facteurs peuvent peut-être expliquer le haut taux de départs et où le déficit a été important, il faut maintenant arriver aux années 1977, 1978, 1979 de l'administration du gouvernement du Parti québécois pour constater de nouveau un déséquilibre très important entre les entrées et les sorties du Québec dans les déplacements interprovinciaux. En 1977, 26,000 entrées, 72,000 sorties. Pour un qui entre, il y en a trois qui sortent. En 1978, 24,800 entrées, 58,000 sorties, près de deux et demi, au-dessus de deux. En 1979, 25,000 entrées, 57,000 sorties, soit un déficit global pour l'immigration interprovinciale de 111,289. Si on y ajoute le déficit de l'immigration internationale, on arrive à un total de 126,663 personnes que le Québec a perdues durant ces trois années.

En dépit du fait que l'accroissement du Québec - les naissances naturelles du Québec, c'est-à-dire les naissances, moins les décès - soit en 1979 d'environ 50,000, ce qui est supérieur à celui de l'Ontario et du reste du Canada, le rythme de croissance de la population du Québec est inférieur à celui de la population du reste du Canada.

Il y a lieu peut-être de s'interroger sérieusement, Mme la Présidente, sur l'indice d'attraction que représente le Québec comme terre d'accueil possible pour les autres Canadiens et les immigrants. À cet égard, certains membres du gouvernement et du Parti québécois devront peut-être porter des jugements un peu moins dogmatiques et surtout se montrer un peu plus accueillants à l'égard de ceux qui ne partagent pas ou qu'ils soupçonnent de ne point partager leurs vues politiques.

Une chose est certaine, Mme la Présidente, les solutions ne peuvent plus venir uniquement d'une hausse du taux de la natalité. Cette stagnation de la croissance de la population se traduit par une diminution de la croissance économique, des entrées fiscales moindres, dont on a fait état dans le débat de vendredi et auquel le ministre des Finances lui-même souscrivait jusqu'à un certain point, des difficultés plus grandes pour le gouvernement de faire face à ses obligations, sans compter un vieillissement de la population peut-être encore plus rapide que prévu, si la situation devait perdurer.

Le taux élevé de chômage chez les jeunes au Québec, compte tenu des conséquences sociales qu'il entraîne souvent, délinquance accrue, perte de motivation pour les études, dépendance prématurée de l'État au plan financier par le recours aux prestations d'aide sociale et à l'assurance-chômage, ne saurait être passé sous silence. En fait, un tableau comparatif du taux de chômage entre les jeunes Québécois de seize à vingt-quatre ans et ceux de l'Ontario et de l'ensemble du Canada pour trois mois d'octobre successifs, en 1978, 1979 et 1980, indique un écart croissant défavorable aux jeunes du Québec. Au Québec, les taux de chômage pour les mois d'octobre 1978, 1979 et 1980 sont respectivement de 15,8%, 16,4%, 17%; en novembre, on dépasse même les 17%, soit une progression constante. Pour la même période, en Ontario, on observe une légère baisse, si bien que l'écart de chômage entre les deux provinces passe de 4,2% en 1978 à 5,9% en 1980 en défaveur du Québec. C'est un

écart très grand, Mme la Présidente.

Pour l'ensemble du Canada, l'écart avec le Québec passe de 3% en 1978 à 4,9% en 1980, presque 5%, toujours en défaveur du Québec. Il s'agit là d'écarts considérables et ceci, en dépit du programme d'intégration des jeunes à l'emploi, plus communément connu sous le nom de PIJE, mis de l'avant par le gouvernement du Québec et dont les résultats ne semblent pas aussi probants que veulent le laisser croire la publicité gouvernementale ou les conférences de presse des ministres. J'endors les remarques du député de Nicolet-Yamaska de tout à l'heure; j'ai moi-même ici des chiffres et, si j'avais le temps, je les exposerais.

Les croisades nationalistes du gouvernement du Parti québécois semblent assez vides de sens lorsqu'on voit ce gouvernement incapable de créer les conditions nécessaires pour enrayer l'exode de ses ressources humaines, incapable d'en susciter de nouvelles ou de mieux utiliser celles qu'il possède déjà.

J'ai entendu des statistiques de l'autre côté ou enfin des affirmations. J'ai entendu, entre autres, le ministre de l'Énergie et des Ressources qui parlait des jeunes. Mais les jeunes s'en vont du Québec, un trop grand nombre d'entre eux s'en vont du Québec et c'est cette réalité-là qu'il faut examiner de près.

Sous ce gouvernement nous avons eu droit à une série sans précédent d'opérations publicitaires, vous en conviendrez, visant à promouvoir la popularité du gouvernement, la dernière en liste étant la consultation menée à la vapeur par le ministre des Affaires sociales auprès des personnes du troisième âge. Le 15 septembre, le ministre adressait une lettre aux citoyens de 65 ans et plus, les conviant à des rencontres de consultation afin de mieux connaître leurs besoins, un motif noble, en effet. Un dépliant inclus dans la lettre établissait un bilan partisan et inexact des réalisations du gouvernement péquiste à l'endroit des personnes du troisième âge durant les quatre années de son mandat, s'appropriant même des initiatives du gouvernement précédent. Nous avons, d'ailleurs, déjà eu l'occasion de dénoncer et de rectifier publiquement les inexactitudes et les demi-vérités contenues dans ce dépliant et je suis très charitable de ne pas utiliser d'autres termes.

Dans le Soleil du 24 septembre dernier, on pouvait lire: "Lazure s'offre un cadeau de \$120,000. En pleine période d'austérité budgétaire, le cabinet du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a réussi à dénicher \$120,000 au bas mot pour produire et distribuer un dépliant destiné aux personnes âgées, mais dont le contenu est nettement partisan." Le quotidien ajoutait que "la Régie des rentes du Québec, à qui on avait demandé d'insérer ce dépliant avec les chèques de prestation de retraite du mois de septembre, a refusé en raison de son caractère partisan". Et ce montant de \$120,000 ne tient pas compte des frais encourus pour la poursuite de cette même publicité trompeuse pendant plusieurs semaines dans les grands journaux du Québec.

Mais c'est du caractère improvisé et très électoraliste de la démarche du gouvernement que je voudrais parler aujourd'hui, me joignant aux voix nombreuses qui l'ont déjà fait, que ce soient des observateurs de la scène politique, des professionnels de la santé et des services sociaux,

des bénévoles, des syndicats ou des usagers eux-mêmes. À Québec, on fait état de l'allure précipitée de la consultation et du danger que la dignité des personnes âgées de leur droit à être entendues ne soient un peu bousculés. C'est dans le Soleil du 16 octobre.

(17 h 40)

À Sherbrooke, on reproche au gouvernement les délais très courts pour étudier le document et on y dénonce la fausse représentation de la publicité gouvernementale. "Il est grand temps que vos investissements soient cohérents avec votre publicité." La Tribune, 1980.

Des professionnels de la santé et des services sociaux s'inquiètent de la publicité gouvernementale qui crée des attentes et des frustrations. "On projette des services gratuits et universels quand on sait fort bien que les ressources demeurent limitées par rapport aux besoins." Les critiques s'accroissent, mais je n'ai pas le temps des les réviser toutes.

Cette consultation aura eu néanmoins, en raison de la couverture étendue qu'elle a eue dans les journaux, un effet heureux, celui de sensibiliser davantage la population aux problèmes que rencontrent nos concitoyens du troisième et du quatrième âge. Elle aura peut-être aussi servi de leçon salutaire au gouvernement, la population lui signifiant, par ses réflexions, ses questions et ses demandes, qu'elle n'était pas dupe de la propagande du gouvernement, de ses communiqués de presse multipliés et des chiffres qu'il manipule ou interprète à sa guise, alors que des besoins criants restent toujours sans réponse.

Mme la Présidente, le nombre des personnes de 65 ans et plus est passé, depuis 1976, de 481,000 à 564,000, soit une augmentation de près de 83,000 ou un taux de 17%. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce taux de croissance des personnes âgées par rapport à l'ensemble du Québec, qui était de 7,7%, en 1976, 8,6%, en 1981, atteindra 10,3%, en 1990. C'est donc dire que le gouvernement, quel qu'il soit, se devra de reconnaître comme prioritaire le développement de ressources adéquates pour les personnes du troisième et quatrième âge.

Au-delà de sa publicité, dans quelle mesure le gouvernement actuel a-t-il tenté de répondre aux besoins grandissants des citoyens du troisième âge? Sans doute, le gouvernement a accordé la gratuité des médicaments, mais à qui? Au dernier tiers des personnes âgées qui n'y avaient pas encore accès, cette gratuité ayant déjà été accordée aux deux tiers des personnes de 65 ans et plus sous l'ancien gouvernement.

Il a modifié le Régime de rentes du Québec pour permettre aux personnes âgées de continuer à travailler. Je pense que c'est là une mesure positive. Ceci touche environ 7% d'entre elles.

Il a instauré le programme de Logirente à la toute fin, une mesure on ne pourrait plus électoraliste, en octobre dernier, mais en le finançant savez-vous de quelle façon? À même une retenue de \$20 sur l'allocation supplémentaire spéciale de \$35 versée par le gouvernement fédéral aux personnes âgées en centres d'accueil, allocation versée en sus de l'indexation trimestrielle régulière.

Le ministre fait grand état des crédits affectés aux soins à domicile. Ils ont suivi une progression constante, si on compare les deux administrations, libérale et péquiste. L'on sait

tous qu'ils atteignent à peine 1% de la population âgée alors qu'ils devraient en atteindre au moins 10%.

Coincidence assez étonnante, l'augmentation prévue cette année par le gouvernement pour les services à domicile est la plus basse depuis plusieurs années, soit une estimation de 7,1% d'augmentation, \$2,000,000, au moment même où le gouvernement nous inonde de publicité sur les services à domicile.

Le nombre insuffisant de places en centres d'accueil, en dépit des affirmations de tous les députés de l'autre côté de la Chambre, Mme la Présidente, a créé une situation d'urgence dans la région de Montréal non seulement pour les personnes âgées et leur famille, mais aussi pour les hôpitaux de soins de courte durée dont les salles d'urgence font face à une crise sans précédent. Ceci n'est pas une invention d'un député de l'Opposition, c'est la réalité que vivent les personnes âgées, les hôpitaux, les centres d'accueil dans la région de Montréal.

Il y a quelques jours, un éditorialiste parlait de la situation intolérable dans les salles d'urgence des hôpitaux de Montréal. Quelle action le gouvernement entend-il prendre pour corriger cette situation? Le ministre, dans ce dossier comme dans celui du maintien des services essentiels - on s'en souviendra - rejette la responsabilité sur les autres. Les administrations hospitalières ne savent pas planifier. Les médecins s'arrogent des privilèges dans la distribution des lits. L'Association des centres d'accueil du Québec fait de la politique. Le gouvernement précédent a été imprévoyant.

Quelques mots sur cette imprévoyance dont le ministre accuse le gouvernement antérieur. Pour la période de sept ans précédant l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, la moyenne annuelle de lits ajoutés est de 978. Pour une période de six ans, en comptant les projets qui sont encore sur papier, la moyenne annuelle sous le gouvernement péquiste serait de 1293 lits si le gouvernement les construit. Pour vous donner un exemple, en mars 1979, le ministre me jurait dur comme fer dans cette Assemblée, lors d'un débat du vendredi, que 60 centres d'accueil étaient en chantier. Je n'avais qu'à aller les voir, et c'était absolument inexact, Mme la Présidente. Je ne vous en nommerai que deux, le centre d'accueil Lionel-Groulx dans Outremont et le centre d'accueil Sung Pai dont j'ai parlé cet après-midi.

En avril 1976, le gouvernement précédent déposait sa planification quinquennale de construction de centres d'accueil pour personnes âgées. Le gouvernement actuel l'a délibérément mise de côté. Il a gelé des projets et retardé indûment l'ouverture des centres d'accueil. Je vous donne un exemple: le centre d'accueil LaSalle dans le comté de Marguerite-Bourgeoys. En 1976, le terrain était acheté, les plans presque complétés, sinon complétés. On était sur le point d'aller en appel d'offres au moment du déclenchement des élections de 1976. Ce centre n'ouvrira ses portes finalement qu'avec beaucoup de retard. Elles ne sont pas encore ouvertes. Elles ouvriront probablement en janvier ou février à cause de l'inaction du gouvernement actuel. Qui doit-on accuser d'imprévoyance ou d'incurie, Mme la Présidente?

Il ne faut pas oublier non plus que, quand ce gouvernement est arrivé au pouvoir, tout le

réseau scolaire ou le réseau de l'éducation était à peu près terminé. Le grand réseau routier était fermé. Sa priorité devait être les personnes âgées. Le ministre des Affaires sociales aura beau nous servir des chiffres, les torturer, les triturer, les modifier, la réalité est que les besoins sont grands. Tous ces chiffres et ces faits apparaîtront des querelles superflues et avec raison à ceux et à celles qui attendent depuis deux ans et plus leur admission dans un centre d'accueil ou dans un hôpital de longue ou de courte durée. Ils se moquent éperdument de savoir quel aura été le gouvernement responsable de l'ouverture du lit qu'ils occuperont. Cependant, il est grand temps que le gouvernement, par la voix de son ministre, assume ses responsabilités et ne fasse pas toujours porter sur les autres des responsabilités qui sont les siennes depuis maintenant plus de quatre ans.

Mme la Présidente, je vous ai parlé de l'engorgement des salles d'urgence, des listes d'attente. Dois-je maintenant vous souligner le cri d'alarme lancé il y a quinze jours par le président de l'Association des hôpitaux du Québec selon lequel, si on ne corrigeait pas la situation, si le gouvernement n'examinait pas de plus près la situation financière des hôpitaux, on risquait de les voir éclater d'ici deux ans si la situation financière continuait de se détériorer? Fidèle à lui-même, le ministre des Affaires sociales répond que les effectifs en milieu hospitalier sont de beaucoup supérieurs à ceux des autres provinces. C'est fort possible, Mme la Présidente, mais je pense que ce n'est pas aussi simple que cela. Le ministre devrait avoir le courage de convoquer une commission parlementaire des affaires sociales, comme nous le suggérons il y a quelques jours, afin d'explorer avec les principaux intéressés des solutions aux problèmes de plus en plus aigus auxquels fait face le réseau des services de santé. Encore une fois nous l'assurons de notre collaboration.

Mme la Présidente, le temps alloué ne me permet pas de faire un bilan complet de l'action ou de l'inaction gouvernementale dans les affaires sociales. Je pourrais parler longuement de l'absence de résidences de transition et de ressources adéquates pour les patients psychiatriques, carence qui est très aiguë. Je comprends fort bien que les fonds de l'État ne sont pas inépuisables, mais on est en droit d'interroger le gouvernement sur la façon dont il établit ses priorités, quand on voit les dépenses publicitaires du gouvernement pratiquement tripler en deux ans pour passer de \$4,000,000 à \$14,000,000, une augmentation de \$10,000,000. On peut croire que ce n'est pas beaucoup, \$10,000,000 dans l'ensemble du budget du Québec, surtout quand on a habité la population à la danse des millions et des milliards. Pourtant, ce n'est que \$2,000,000 cette année, Mme la Présidente, qu'on a prévus pour l'augmentation des services à domicile pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

La construction d'un centre d'accueil de 100 lits coûte environ \$2,500,000. Le ministre dépensait, le mois dernier, \$120,000 pour de la publicité partisane, alors que la maison Saint-Jacques, une des rares maisons de transition pour la réinsertion des malades mentaux, est menacée de fermeture pour un montant de \$60,000. Et que pourrait-on dire de l'augmentation du budget du

ministère des Affaires intergouvernementales?
(17 h 50)

Mme la Présidente, je ne puis terminer mes remarques sans vous parler ici de ce gouvernement qui dit avoir des politiques complètes de tous ordres. Je voudrais qu'il me dise où est sa politique sociale quand on voit la façon dont il a traité les assistés sociaux. On observe que les prestations moyennes de l'aide sociale qui tiennent compte des besoins ordinaires et spéciaux n'ont pas, depuis 1976, augmenté au même rythme que le coût de la vie. Je ne sais pas combien il y en a qui savaient cela de l'autre côté de la Chambre. De 1971 à 1976, les prestations d'aide sociale pour une famille ont augmenté en moyenne de 13,5% par année, alors que le coût d'augmentation de la vie était de 6,9% en moyenne, par année. Pour les années 1977, 1978, 1979, sous l'administration du gouvernement péquiste, les prestations ont augmenté de 6,9% en moyenne, alors que le coût de la vie a augmenté de 8,7%.

Mme la Présidente, c'est cela un gouvernement qui a une politique sociale, quand on sait que ces gens-là vivent beaucoup en dessous du seuil de la pauvreté, particulièrement les familles monoparentales. Inutile de rappeler tout le scénario, improvisé probablement par le ministre des Finances qui ne sait plus où aller chercher son argent, pour imposer des coupures quelquefois justifiées - là-dessus, je n'ai aucune objection - mais trop souvent injustifiées. Il aura fallu, et je tiens à le souligner ici et à la féliciter, la Commission des services juridiques pour permettre que, temporairement du moins, le gouvernement change sa décision.

Il y a des actions gouvernementales qui impliquent des déboursés. Il y en a d'autres qui nécessitent des gestes administratifs et qui ne coûtent rien. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement n'a apporté aucune modification à la réglementation touchant le fonctionnement des comités de malades à l'intérieur des établissements de santé, malgré les appels répétés du Comité provincial des malades et des recommandations répétées en ce sens du Conseil des affaires sociales. Nous le recevions il y a à peine dix jours.

Peut-on passer sous silence la négligence administrative du ministère des Affaires sociales signalée dans le rapport Moisan, que le ministre n'a jamais rendu public, et qui portait sur les conditions alarmantes et déplorables de l'hôpital de Fort-George.

Pour terminer - on arrive toujours à la fin avec peu de temps - je voudrais, Mme la Présidente, vous dire quelques mots sur le dossier de la condition féminine. Lors de l'étude des crédits du ministre d'État à la Condition féminine le 13 juin dernier, Mme la ministre admettait qu'encore une fois son gouvernement, bien qu'elle espérait que ce fût la dernière, avait signé des conventions collectives discriminatoires. Je cite: "Étant allée aux renseignements, je me suis fait assurer par mes collègues, que dans ces conventions collectives, les offres du gouvernement n'étaient pas discriminatoires, pour découvrir par la suite qu'elles l'étaient dans des domaines très précis."

Cette attitude est bien conforme à l'attitude générale du gouvernement qui, après près de quatre ans, n'a pas encore donné suite au

rapport Boutin sur la non discrimination dans les avantages sociaux. Le gouvernement, qui a voulu cultiver une image de marque, une image progressiste auprès des femmes, a même pas attendu une dernière session, mais une session de sursis pour mettre en marche un processus susceptible d'engendrer enfin de véritables changements touchant l'emploi des femmes dans la fonction publique, et ce n'est pas encore fait au moment où on se parle.

Faut-il dire qu'entre 1977 et 1979 la fonction publique a enregistré un taux de croissance qui ne s'élève qu'à 0,4% pour ses cadres supérieurs féminins et 3% pour ses professionnels. Nous sommes toujours, dans les cadres supérieurs, à un nombre inférieur à 3%. Il y a encore des ministères où il ne se trouve pas de femmes cadres supérieurs. Est-ce assez étonnant, Mme la Présidente? Aucune femme cadre supérieur au travail. Combien de femmes avons-nous sur le marché du travail? Pas étonnant que vous n'en retrouviez aucune sur la Commission de la santé et de la sécurité du travail et que vous n'en retrouviez qu'une seule sur la Commission des normes du travail et qui devait être la loi par excellence pour les femmes. On a réussi à en mettre une: la femme de service, la femme de caution pour les gouvernements.

Mme la Présidente, devrais-je souligner qu'au ministère des Travaux publics, pourtant dirigé par une femme, le député de Hull, vous ne retrouvez aucune femme dans les cadres supérieurs? Je ne sais pas où vont ses préoccupations, de toute façon.

Mais le milieu du travail traîne malheureusement d'autres problèmes que celui de la discrimination sur lesquels le gouvernement n'entend pas encore se pencher. Je prends, par exemple, le cas des travailleuses à temps partiel, dont le nombre augmente sans cesse, comme on le sait. Le nombre augmente, d'une part, parce qu'une proportion croissante de femmes y voient une solution satisfaisante pour concilier leurs deux rôles de parent et de travailleuse auxquels elles tiennent. Il augmente aussi, parce que d'autres femmes, surtout âgées, n'ont pas d'autre choix. Or, ces travailleuses à temps partiel sont souvent pénalisées au niveau des conditions de travail et des avantages sociaux.

Dans la mesure où le gouvernement voudrait encourager les femmes à concilier maternage et travail, parce qu'il y en a qui y croient encore, dans la mesure aussi où il faut améliorer le sort des femmes âgées de 50 à 65 ans, il serait important de se pencher sur cette zone grise du marché du travail.

Je voudrais également dire quelques mots sur la réglementation actuelle du congé de maternité qui est tout à fait inadéquate. On sait que celle-ci demeure à la remorque des normes d'admissibilité de l'assurance-chômage et, que la rigidité de certaines d'entre elles exclue un certain nombre de femmes pourtant sur le marché du travail. Parlons donc de l'allocation de maternité de \$240. Mme la Présidente, si on ne veut pas l'accorder à toutes les femmes du Québec, au moins qu'on ne parle plus d'une allocation de maternité. C'est là un terme ambigu parce que, dans les faits, dans le moment, il s'agit uniquement d'un dédommagement pour les semaines d'attente encourues par les seules

travailleuses admissibles à l'assurance-chômage.

Il y a bien d'autres points que j'aurais voulu aborder; entre autres, je m'étonne que le gouvernement n'ait pas suggéré dans le discours inaugural des mesures correctives à la Loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires que les femmes ne peuvent pas utiliser d'une façon très généralisée et même qu'elles utilisent à peine parce qu'elle est insatisfaisante. D'ailleurs, nous l'avions indiqué au gouvernement au moment de son adoption.

Il y a la question de la violence et je demande simplement au gouvernement ce qu'il adviendra des recommandations formulées dans le cadre des colloques régionaux sur la violence qui font aujourd'hui l'objet d'un rapport.

En conclusion, je voudrais souligner un point important qui relève à la fois des affaires sociales et de la condition féminine; c'est la situation alarmante des services de santé pour les autochtones du Québec. Dénoncée dans un mémoire préparé par les femmes autochtones du Québec et remis au ministère des Affaires sociales et à celui de la Condition féminine, cette situation est intolérable sur plusieurs points. La population autochtone, selon ce rapport, est en très mauvaise santé, comme le prouvent certaines statistiques qu'on est tenté d'ignorer et d'oublier parce qu'elles sont fort dérangeantes. Ainsi, le taux de mortalité infantile canadien était de 20 pour 1000 naissances en 1977, la mortalité infantile autochtone est exactement du double, 40 pour 1000 naissances. De même, l'espérance de vie qu'on peut certainement considérer comme un indice important de la santé de la population, est-elle, en 1980, de 20 ans au-dessous de la moyenne canadienne pour les hommes autochtones et de 29 ans en dessous de la moyenne canadienne pour les femmes autochtones.

Le problème apparaît crucial dans la mesure où les femmes amérindiennes ont subi, elles aussi, le choc culturel qui les a laissées à mi-chemin entre un mode de vie traditionnel qui est devenu impossible et un mode de vie plus moderne auquel elles sont mal adaptées et pour lequel on ne leur apporte aucun soutien valable.

Ainsi, dans le cas de la maternité, elles sont, entre autres, confrontées au grave problème de la malnutrition. Le régime alimentaire traditionnel adapté à leur milieu de vie a été complètement bouleversé. Aujourd'hui, il faudrait effectuer une information adéquate pour assurer l'équilibre d'une alimentation qui repose à la fois sur des produits du milieu et sur des produits commercialisés. C'est d'ailleurs dans ce sens que le mémoire et d'autres organismes qui se sont penchés sur le problème des autochtones ont fait des suggestions. Tous les problèmes de santé sont particulièrement aigus dans les réserves éloignées de Montréal et de Québec; ils le sont plus encore quand un problème de langue s'y ajoute. Les malades autochtones ont besoin d'interprètes dans le réseau des services de santé; de plus, l'association a recueilli des témoignages qui ne laissent planer aucune équivoque sur la discrimination qui sévit dans certains établissements de santé. Ce problème est crucial et il serait urgent que le ministère des Affaires sociales exerce un contrôle plus étroit à cet égard dans les établissements de santé qui desservent les populations autochtones.

Je vois ici la ministre d'État à la Condition féminine; je souhaite qu'elle aussi s'intéresse à

la condition féminine chez les autochtones. Mais sans doute qu'il y en aura de l'autre côté de la Chambre pour se lever et me dire: C'est de la responsabilité fédérale. Je ne crois pas, autant que je sache, que les affaires sociales et les services de santé relèvent du fédéral. Ce sont, en fait, les provinces qui doivent en assumer la responsabilité; mais, au-delà des querelles de juridiction, le ministre a des pouvoirs en ce domaine et, s'il ne met pas en oeuvre toutes les actions qu'il lui est possible d'entreprendre, il pourrait être accusé de négligence sérieuse, comme il l'a déjà été, il y a très peu de semaines, dans la situation d'épidémie qui a sévi au village de Fort-Rupert l'été dernier et qui a causé le décès de quatre jeunes enfants.

En terminant, je voudrais qu'on me dise où est la politique sociale cohérente de ce gouvernement à l'égard des personnes les plus démunies de la société, que ce soit les personnes âgées, que ce soit les ex-patients psychiatriques, que ce soit les minorités, comme je viens de le prouver dans le cas des autochtones. Quand ce gouvernement-là nous aura donné une réponse adéquate... Il est au pouvoir maintenant depuis au-delà de quatre ans et on a de sérieuses raisons de se dire que ce gouvernement n'est plus capable de relever les défis du domaine social. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Matapédia.

M. Marquis: M. le Président, je demande l'ajournement du débat.

Le Président: Cette motion de suspension du débat sera-t-elle adoptée? Est-ce qu'il y aurait consentement unanime pour que le président puisse rendre sa décision, conformément à sa promesse?

Une voix: Consentement.

**Décision du président sur le pouvoir
du leader du gouvernement de
convoquer une commission parlementaire**

Le Président: Consentement. Je demande votre collaboration. Elle est longue quelque peu, neuf pages et demie, mais je pense que c'est une décision importante. Le député de Laval a soulevé, jeudi dernier, un point de règlement qui a son importance. Il s'agit de savoir si le leader parlementaire du gouvernement peut convoquer une commission parlementaire, conformément à l'article 140, par un simple avis qui, en même temps, définirait le mandat de cette commission. Je remercie le député de Laval et le leader parlementaire du gouvernement d'avoir soumis à ma réflexion des commentaires très judicieux qui m'ont grandement aidé dans la préparation de cette décision. L'article 151 du règlement précise la compétence des commissions élues. On peut y lire qu'elles étudient spécialement les crédits. Même si elles ont ce pouvoir, l'article 128 exige que le leader parlementaire du gouvernement présente, devant la Chambre, une motion d'envoi afin de les saisir d'un tel mandat. L'article 151 prévoit également que les commissions élues étudient spécialement les projets de loi. Encore là, même si elles ont ce pouvoir théorique, l'article 113-A exige que le leader parlementaire

du gouvernement présente une motion d'envoi dans le cas d'un projet de loi privé, et l'article 122 pose la même exigence lorsqu'il s'agit d'un projet de loi public.

Enfin, l'article 151 édicte que les commissions élues étudient toute autre matière que l'Assemblée peut, en tout temps, leur référer. C'est en vertu de ce pouvoir que le leader parlementaire entend convoquer la commission de la présidence du conseil et de la constitution pour examiner la question du rapatriement unilatéral de la constitution.

Après un examen sérieux de la question apparaît toute la pertinence de l'argumentation présentée jeudi dernier par le député de Laval, du moins sur l'interprétation qu'on doit donner à l'article 151. Si une motion de renvoi est nécessaire pour saisir une commission de l'examen des crédits ou de l'étude d'un projet de loi, il semble impensable qu'il puisse en être autrement lorsqu'il s'agit de confier à une commission un mandat spécial.

Il y a davantage. Un mandat spécial - l'article 151-C est précis à ce sujet - doit être défini par l'Assemblée elle-même et non par le leader parlementaire du gouvernement puisque l'article en question dit clairement que les commissions étudient spécialement toute autre matière que l'Assemblée peut, en tout temps, leur référer. C'est donc l'Assemblée qui donne le mandat et l'Assemblée, on le sait, ne peut s'exprimer que par une motion. Beauchesne, dans la cinquième édition de son traité, à la page 202, dit ceci: "Un comité ne peut étudier que les questions qui lui ont été déferées par la Chambre." Il cite ensuite Bourinot qui précise: "Le comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi et ne saurait y déroger." L'article 140 de notre règlement accorde des pouvoirs très étendus au leader parlementaire du gouvernement quant à la convocation des commissions parlementaires. Cependant, rien ne nous permet d'imaginer que le leader parlementaire du gouvernement puisse, par le biais de cet article, enlever à l'Assemblée des pouvoirs qui sont de sa prérogative exclusive et que précise formellement le règlement aux articles 151 et, notamment, 113-A et 118. En réalité, l'article 140 est complémentaire des autres. Lorsqu'une commission a été saisie d'un mandat à la suite d'une motion de renvoi, c'est le leader parlementaire qui, par la suite, en vertu de l'article 140, détermine à quel moment, telle commission siégera et à quel endroit pour remplir son mandat.

Si l'article 140 permettait au leader parlementaire du gouvernement de déterminer autre chose que les dates de convocation, les autres articles que je viens de citer n'auraient plus leur raison d'être. Comme les commissions parlementaires sont des prolongements de l'Assemblée nationale, il est pratiquement impossible d'imaginer, selon toute l'économie de notre droit parlementaire, que le leader parlementaire du gouvernement puisse lui seul, sans la participation de l'Assemblée nationale, par un simple avis, définir le mandat d'une commission, lui confier une affaire nouvelle et la saisir lui-même d'une telle responsabilité.

Dans d'autres Parlements qui sont de la même tradition parlementaire que le nôtre, lorsqu'on confie à une commission parlementaire l'examen d'une question autre qu'un projet de loi

ou que les crédits, on procède toujours par une motion de fond qui donne cependant lieu à un débat restreint dans la plupart des cas parce qu'on invoque l'urgence. L'argument invoqué jeudi dernier par le leader parlementaire du gouvernement, soit la tradition, m'a fortement impressionné. Je dirais même qu'il a tirailé mon esprit parce que la tradition, en droit parlementaire, c'est très fort. Notre règlement dit même, à l'article 4, que "Dans un cas non prévu par les règles de procédure ou dans un cas de divergence d'opinions sur l'interprétation d'une règle de procédure, le président décide en tenant compte des usages de l'Assemblée depuis son origine".

Cependant, je ne puis mettre de côté un autre principe qui veut que la tradition doit être mise de côté si on invoque une règle écrite qui, aujourd'hui, me semble claire. Une coutume, écrivent tous les spécialistes en droit public, est une règle de droit si elle est communément acceptée et qu'elle ne soulève pas de protestations. Si donc, dans le cas qui nous est soumis présentement, on ne continue pas à fermer les yeux sur des articles précis du règlement et qu'on n'accepte plus que le leader, par un simple avis, convoque et définisse le mandat d'une commission, je serai dans l'obligation d'appliquer le règlement et d'inviter le leader à procéder par motion.

Il y a toutefois un autre point important, que le leader parlementaire a invoqué, qui mérite une attention toute spéciale. On pourrait ainsi résumer ce point: si un mandat de convocation de commission pour entendre des parties, par exemple, sur un conflit de travail devait obligatoirement être fixé par l'Assemblée elle-même, cela veut dire que, durant la période d'intersession, le leader du gouvernement serait absolument incapable de convoquer une commission parlementaire pour examiner le conflit de travail sans convoquer, au préalable, l'Assemblée nationale.

J'ai, encore une fois, longuement réfléchi à cet argument très pertinent. Cependant, je crois, après l'examen de ce point sous tous ces aspects, que nous touchons peut-être là ce qu'on pourrait appeler une zone très grise de notre règlement et qui, en conséquence, donnerait ouverture à l'application de la tradition.

Dans la plupart des cas où une commission fut convoquée durant une intersession par le leader du gouvernement selon les articles 118-A ou 140, c'était pour examiner un projet de loi et il y avait un ordre de renvoi de la part de l'Assemblée. Il n'y a donc pas de problème à ce sujet. Dans la presque totalité des autres cas, c'était pour entendre les parties sur un conflit quelconque. Il arrivait donc que, vu l'urgence, le leader du gouvernement convoquait la commission et indiquait lui-même son rôle dans l'avis. Cette pratique est admissible dans un cas de conflit et ne va pas directement à l'encontre du règlement, à mon humble avis, et je m'explique.

La commission parlementaire qui se réunit pour entendre les parties le fait, d'une certaine façon, volontairement, en vue d'accomplir une fonction de médiateur ou pour permettre à ses membres d'être éclairés sur le litige en question. La commission ne participe alors à aucune des étapes nécessaires prévues pour l'adoption, par exemple, d'un projet de loi. Elle accomplit volontairement un rôle que ne lui impose pas le

règlement. Aussi, elle n'exerce aucune coercition dans l'accomplissement de sa mission. Ceux qui se présentent devant elle le font volontairement. Elle n'impose pas non plus ses conclusions à l'Assemblée nationale puisque là n'était pas son rôle. Le seul rapport qu'elle fera à l'Assemblée sera à l'effet qu'elle s'est réunie. Je serais donc tenté de l'assimiler à une réunion volontaire de membres de commission en vue d'accomplir une chose que le règlement ne lui impose pas. Comme il s'agit donc d'une réunion tout à fait spéciale qui échappe aux prescriptions formelles de notre règlement, je suis porté à croire qu'il s'est établi dans ce secteur une tradition saine qui ne porte pas atteinte aux droits de l'Assemblée nationale ni à ceux de ses membres. Le leader, dans ces cas, convoque la commission, ce qui est son droit. Il en définit le mandat, lequel est tacitement accepté par tous ceux qui participent à ses travaux, ce qui semble conforme à l'esprit de notre parlementarisme.

(18 h 10)

Quant à la convocation de la commission de la présidence du conseil et de la constitution, pour la raison évoquée plus haut il faudra, pour la rendre obligatoire, s'assurer que l'Assemblée a défini son mandat, en y joignant un ordre de renvoi, sinon, elle ne pourra que se réunir volontairement et remettre en cause son mandat, à moins qu'à la suite d'un consensus, à la suite d'un consentement tacite, les membres de cette Assemblée ne considèrent le contenu de l'avis donné par le leader du gouvernement comme un ordre de cette Assemblée.

M. le leader du gouvernement.

M. Charron: M. le Président, je vous remercie de votre décision. Je ne sais pas si elle satisfera le député de Laval, elle devrait en tout cas. Je veux m'y plier immédiatement et reconnaître le point de droit que nous avons soulevé et que vous avez tranché.

Pour ne pas faire un très long débat, je voudrais simplement indiquer à mes vis-à-vis que, lorsque je me rendrai de façon complète à votre demande, à votre directive, c'est-à-dire lorsque je présenterai la motion, j'ai l'intention d'utiliser le même texte que celui qui figure au feuillet d'aujourd'hui, d'une manière irrégulière, diriez-vous, M. le Président, sous forme d'avis, pour éviter que ce texte, lorsque débattu sous forme de motion quant au mandat de la commission qui doit se réunir la semaine prochaine, donne lieu à une série d'amendements ou de sous-amendements. Puisque je viens de faire connaître mon intention d'utiliser ce même texte qui me semblait correct la semaine dernière, si les députés de l'Opposition, ou n'importe quel membre de l'Assemblée, voulaient que la motion comporte un texte différent, modifié, si on pouvait me les faire parvenir de bon gré, je les inclurais tout de suite pour qu'on puisse faire la motion en un temps relativement rapide, plutôt que de donner lieu à des amendements et sous-amendements.

Je m'incline cependant devant votre décision, M. le Président.

Le Président: Les travaux de l'Assemblée sont suspendus jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 18 h 12)

(Reprise de la séance à 20 h 11)

Le Vice-Président: À l'ordre, mesdames et messieurs:

Veuillez vous asseoir.

Au moment de la suspension des travaux, la parole était au député de Matapédia.

M. Léopold Marquis

M. Marquis: M. le Président, nous venons de terminer il y a quelques jours le débat le plus pénible que j'aie vécu dans cette Chambre à titre de député du comté de Matapédia depuis quatre ans. Pénible parce que le Parti libéral, qui a été, en passant, le parti de mes parents et de mes grands-parents s'est comporté d'une façon outrageante pour la population du Québec en refusant de s'élever au-dessus des considérations partisans et en pensant exclusivement à son avenir politique plutôt qu'à l'avenir du peuple québécois.

Ce débat a été pénible parce que le chef de ce parti s'est fait non seulement le croque-mort, mais le fossoyeur des droits les plus sacrés des Québécois, qui ont été défendus par tous les gouvernements, rouges ou bleus, qui se sont succédé au Québec depuis près de 40 ans; pénible parce qu'en dépit d'ultimes concessions de la part du premier ministre, le chef de l'Opposition officielle, en petit politicien de bas étage qu'il est malheureusement devenu a essayé de profiter de la situation pour assouvir ses bas instincts de chef d'un parti politique qui veut reprendre le pouvoir à tout prix, y compris le viol de l'autonomie du Québec jalousement gardée jusqu'ici par les Duplessis, Sauvé, Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa et Lévesque.

L'image que la population du Québec gardera de ce débat sera celle du chef du gouvernement et premier ministre du Québec qui a accepté de s'humilier afin de grandir le Québec et les Québécois et, de l'autre côté, du chef de l'Opposition officielle et chef du Parti libéral du Québec qui a volontairement rapetissé le Québec et les Québécois afin d'essayer de se grandir. Voilà des attitudes complètement différentes que les Québécois et Québécoises auront à juger un jour.

Tous les gens de l'Opposition officielle qui se disent les défenseurs de tous les Québécois sont prêts à s'allier à d'autres députés du Québec siégeant à Ottawa afin de dépouiller le Québec de droits acquis de longue lutte au cours des dernières décennies dans différents domaines de compétence provinciale.

C'est ce parti qui aspire à gouverner le Québec avec, à sa tête, un chef tout aussi prétentieux, tout aussi dictateur, tout aussi intransigent et tout aussi arrogant que le chef du Parti libéral fédéral.

Quelle assurance avons-nous, les Québécois, que nos droits seront respectés avec un tel tandem qui siégerait à Québec et à Ottawa? Et comme le disent de plus en plus les citoyens de mon comté, sans distinction de parti politique, et je cite: "On reviendrait 40 ans en arrière, au temps où Godbout a presque tout abandonné au gouvernement fédéral." Mais Godbout avait un prétexte pour justifier une telle félonie. Ce prétexte, M. Ryan ne l'a pas aujourd'hui.

Il est à souhaiter que les Québécois et les

Québécoises s'apercevront à temps du danger qui les menace car, même s'ils ont voté majoritairement non le 20 mai dernier, ce n'était pas pour se laisser dépouiller au profit du gouvernement central. Je fais confiance à la population, car l'histoire politique du Québec nous apprend que, lorsque les droits ou l'autonomie du Québec sont menacés par Ottawa, les Québécois et les Québécoises élisent un gouvernement qui sait se tenir debout face aux tentatives d'empiètement du gouvernement fédéral dans des champs de juridiction du Québec.

M. le Président, au cours des dernières semaines, nos adversaires politiques ont attaqué le ministre des Finances concernant l'ampleur du déficit budgétaire du gouvernement du Québec. Voyons ensemble quelques facteurs qui déterminent ce déficit. Il y en a trois principaux.

Premièrement, la stabilisation des déficits des grands fonds de retraite du gouvernement. Parmi les squelettes que le ministre des Finances a trouvés dans les garde-robes de son prédécesseur en prenant son poste en novembre 1976, il y avait un déficit de \$5,000,000,000 dans les deux ou trois grands fonds de retraite du gouvernement. Les anciens gouvernements, en effet, y compris et surtout celui de Robert Bourassa, avaient la mauvaise habitude - d'ailleurs interdite dans le secteur privé - d'encaisser comme revenus budgétaires les cotisations des employés et de n'inscrire aux dépenses annuelles que les seules pensions effectivement payées. Si le gouvernement actuel n'avait pas corrigé cette pratique, le déficit actuariel des fonds de retraite serait, l'an prochain, de \$10,000,000,000 et de \$20,000,000,000 dans six ans. Le gouvernement actuel a décidé qu'une telle pratique ne peut durer et qu'il doit imputer à ses dépenses les sommes nécessaires à la stabilisation de ses déficits. Cette politique de prudence, nécessaire à cause de l'incurie des anciens gouvernements, ajoute \$845,000,000 aux dépenses et accroît d'autant le déficit budgétaire du gouvernement.

Deuxièmement, le nouveau régime de fiscalité municipale. En novembre 1976, le gouvernement actuel s'était engagé, au cours de la campagne électorale, à accroître les revenus autonomes des municipalités. Il a tenu parole, dès l'exercice financier 1978-1979, en présentant son régime de fiscalité municipale, appliqué dès le 1er janvier 1980. Cette année, les transferts nets du gouvernement aux municipalités, au titre du nouveau régime, sont de \$405,000,000.

Troisièmement, la réduction du fardeau fiscal des contribuables. Une autre promesse du gouvernement actuel en période électorale était de réduire le fardeau fiscal des contribuables québécois. La réalisation de cette promesse électorale fait que, cette année, les revenus sont de \$900,000,000 inférieurs à ce qu'ils auraient été si le fardeau fiscal n'avait pas été réduit.

Ainsi, ces trois facteurs: comptabilisation des fonds de retraite pour \$845,000,000, fiscalité municipale pour \$405,000,000, et réduction du fardeau fiscal pour \$900,000,000, contribuent pour \$2,150,000,000 au déficit prévu de \$2,375,000,000, soit plus de 90%.

M. le Président, vous me permettez, après quatre ans comme représentant du comté de Matapédia dans cette Chambre, de vous parler brièvement d'un certain nombre de réalisations dont a profité la population de mon comté au

cours de ce premier mandat. Évidemment, il n'y a pas eu de révolution dans le comté de Matapédia depuis quatre ans, mais il y a eu d'abord un certain rattrapage et, ensuite, une évolution rapide dans presque tous les domaines. S'il y a eu du rattrapage, c'est que le comté de Matapédia n'avait plus de député depuis dix ans, en 1976, de l'aveu même de celui qui percevait le salaire pour accomplir cette tâche, mais dont les intérêts étaient ailleurs, comme certains députés actuels du Parti libéral.

(20 h 20)

Le gouvernement libéral de 1970 à 1976 n'a donc rien fait pour le comté de Matapédia, mis à part quelques bouts de chemin et un peu de pavage à la veille des élections.

Le député de Bonaventure, qui venait se pavaner dans le comté à chaque élection, promettait la lune, avec des satellites autour en plus, afin de faire élire à cinq reprises un député libéral qui oubliait la population après le vote, comme dans la chanson de Félix Leclerc. Ce cher collègue du comté voisin est revenu une fois de plus, le 7 octobre dernier, afin d'appuyer son candidat à la convention du Parti libéral. Qu'est-ce qu'il a déclaré? Je cite: "Le Parti libéral fera l'impossible pour aider la vallée."

C'est une vieille rengaine que les gens de chez nous connaissent bien. Chaque fois qu'un politicien venu de l'extérieur leur a dit qu'il s'occuperait d'eux, il ne s'est rien produit. Depuis 1976, cependant, mes électeurs en ont soupé de ces Pères Noël. Ils ont préféré quelqu'un de chez eux, même s'il a moins de gueule, moins de panache, mais quelqu'un qui leur dit la vérité et qui n'essaie pas de les remplir comme des matelas. Ils ont payé cher - très cher même - pour apprendre que les messies et les sauveurs venus d'ailleurs à l'occasion d'une campagne électorale, ça ne mettait pas de beurre sur leur pain. Ils en ont même mis dehors, en 1976, de ces vendeurs de rêves aux lendemains pleins de désillusions et de déceptions. En faisant confiance à quelqu'un du comté, les électeurs et électrices de Matapédia n'ont pas été déçus et je vais vous en donner quelques exemples. J'y arrive!

Premièrement, un CLSC qui aurait dû être implanté en 17e place, mais qui n'était pas sur la liste des 80 et plus déjà implantés en 1976, eh bien! il va entrer en fonction dans les prochains mois.

Dans le domaine des transports, il y a des travaux routiers comme il ne s'en était jamais vu dans le comté depuis quatre ans et cela ne fait que commencer. Les meilleures années sont à venir grâce à une meilleure planification et à la défense des projets par un député qui est présent dans le comté.

Dans le domaine de l'habitation, plus de 200 nouvelles unités de logement à loyer modique sont disponibles actuellement ou le seront au cours de la prochaine année. Là-dedans, j'inclus 86 nouvelles unités déjà construites, 88 que la SHQ a achetées de la Société canadienne d'hypothèques et de logement parce qu'elles étaient en faillite et 45 à construire.

En agriculture, il y a actuellement deux usines régionales de séchage ou d'entreposage des grains: une administrée par une coopérative, une autre par l'entreprise privée et une troisième, dans le même comté, qui s'ajoutera au cours des prochaines semaines et que le ministre de l'Agri-

culture me permet de confirmer ce soir.

Egalement, la construction d'un petit abattoir à Saint-Moïse - pas dans une ville, dans une petite municipalité - qui a eu lieu grâce à la politique du Parti québécois concernant les petits abattoirs, politique que le Parti libéral n'avait jamais pu mettre au point.

Dans le domaine de l'environnement, il y a eu l'annonce de travaux de plus de \$3,000,000 afin d'assainir les eaux de la rivière Matapédia dans la ville d'Amqui.

Pour la ville de Mont-Joli, un chiffre malchanceux. Lorsque j'ai rencontré le conseil municipal de Mont-Joli, à ma première visite comme député, il m'avait présenté treize dossiers; les treize sont réglés et il y en a au moins sept ou huit autres qui ont été réglés depuis ce temps. Plus de \$2,000,000 en chemins municipaux à vocation agricole ou en aide à la réfection du réseau routier municipal. Des budgets aussi sans précédent pour les travaux sylvicoles et l'aménagement de la forêt privée, ce qui m'amène à vous dire que, dans le domaine du reboisement et des travaux sylvicoles, les budgets consacrés à ces secteurs pour l'ensemble du Québec ont plus que triplé depuis la dernière année de l'administration libérale passant de \$6,000,000 à \$19,900,000.

Pour cette année, on prévoit la production de 33,000,000 de plants et l'ensemencement, par voie aérienne ou terrestre, de 12,000 hectares supplémentaires de terrain afin de porter l'étendue du territoire régénéré à quelque 25,000 hectares, ce qui n'est qu'une première phase qui vise, dès 1983, à l'ensemencement annuel de plus de 40,000 hectares. Encore ici, le gouvernement a pris ses responsabilités et, loin de se croiser les bras, a agi prestement devant le problème de la régénération de l'une de nos ressources les plus importantes, la forêt, qui produit dans son ensemble plus de 175,000 emplois directs et indirects.

De même, dans le secteur de l'aide à la forêt privée, le gouvernement du Parti québécois n'a pas hésité à agir rapidement pour garantir une production de matières ligneuses nécessaires à nos industries reliées à la forêt. Dès juin 1977, le gouvernement mettait sur pied un programme d'aide à la forêt privée dont le contenu abordait les éléments suivants: financement des travaux de sylviculture, encadrement technique des producteurs et promotion de l'aménagement forestier. Pour prouver l'intérêt de notre gouvernement à ce secteur, les sommes consacrées ont été plus que triplées depuis notre venue au pouvoir, passant de quelque \$4,000,000 en 1976-1977 pour atteindre cette année environ \$14,000,000.

Une voix: C'est beau.

M. Marquis: La confiance ayant de nouveau repris sa place entre les producteurs de bois du Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources, l'été dernier, le gouvernement signait un protocole d'entente de cinq ans avec chacun des treize syndicats et offices de producteurs de bois du Québec. C'était un précédent, un heureux précédent même. On peut avoir bon espoir maintenant d'atteindre les objectifs tels qu'ils étaient recherchés.

On ne peut évidemment pas parler de la

forêt et de l'action gouvernementale dans ce secteur sans mentionner la création du Fonds forestier au cours de l'été dernier, qui vient ainsi placer la régénération de nos forêts au-dessus des fluctuations budgétaires et des aléas politiques. Ce fonds s'inscrit dans la continuité de nos politiques forestières. Trop de compagnies ont longtemps exploité notre patrimoine et en ont fait leur forteresse sans jamais se soucier de la restauration de notre capital forestier. Ce fonds sera géré par le ministère des Finances auquel seront versés des contributions de l'industrie et servira exclusivement à financer les travaux de reboisement et d'amélioration de la forêt québécoise.

Financé entièrement par le gouvernement québécois durant les trois premières années, à partir cependant de 1982, l'industrie forestière sera appelée à contribuer à raison d'un maximum de \$1 le mètre cube de bois coupé sur les forêts publiques; ce qui va représenter un revenu de \$25,000,000. En résumé, Québec investira \$96,000,000 dans ce fonds d'ici 1985.

Pourquoi avons-nous créé le Fonds forestier? Pour maintenir le potentiel forestier québécois qui représente environ 25% d'une forêt qui ne se régénère pas naturellement, augmenter la productivité des forêts, diminuer les coûts de transport par l'augmentation de la productivité à l'acre et, enfin, mettre fin au scandale maintes fois dénoncé de l'exploitation insouciance de nos forêts.

Dans mon comté, toujours dans le domaine de la forêt, je peux mentionner la consolidation de deux scieries, celle de Saint-Léon-le-Grand et celle de Sainte-Florence, en vue de l'implantation d'une future papeterie dont je vous parlerai tantôt. Enfin, l'augmentation considérable de l'approvisionnement de toutes les scieries du comté grâce à la révocation des concessions forestières.

Pour continuer le bilan, j'ajoute, comme l'ensemble des députés des deux côtés de la Chambre dans les comtés ruraux, le règlement de centaines de dossiers individuels qui traînaient depuis des années et pour lesquels les gens concernés avaient perdu espoir d'obtenir enfin une réponse positive. Ajoutez à cela, M. le Président, une visite annuelle - et là, les gens des comtés ruraux vont comprendre - dans chacune des 28 municipalités, une présence de trois activités en moyenne dans chacune de ces municipalités et vous comprendrez que pour être député dans un comté rural, il faut aimer travailler avec et pour les gens. Nos adversaires d'en face se moquent souvent des députés d'arrière-ban, mais ils n'auraient peut-être pas le courage d'assumer une telle tâche.

Ce que je viens d'énumérer n'est qu'un bilan partiel de mes réalisations dans le comté. Quand on sait qu'il faut quelques années pour former un député, les quatre nouveaux vont apprendre cela, imaginez ce que peut faire un jeune député dans un deuxième mandat. Il en est de même pour notre gouvernement qui a adopté des lois parmi les plus importantes de l'histoire du Québec, des lois que nos adversaires n'ont jamais osé adopter parce qu'ils n'avaient pas les mains libres à cause de leur caisse électorale. Mentionnons le zonage agricole, entre autres, et l'assurance automobile. (20 h 30)

M. le Président, nous sommes fiers, comme

gouvernement, de nos réalisations pendant ce premier mandat. Cependant, nous sommes conscients qu'il y a des améliorations à apporter, qu'il faut arrondir les coins afin de tenir compte des remarques de nos concitoyens. Nous leur donnons raison sur plusieurs points et nous sommes prêts à faire les efforts nécessaires afin de leur donner satisfaction. Pour y arriver, nous avons besoin d'un peu de temps afin de continuer à mettre la machine administrative au service de la population. Je comprends mes concitoyens qui gueulent contre les fonctionnaires. La très grande majorité d'entre eux, cependant, sont consciencieux et font honnêtement leur boulot. Malheureusement, il suffit d'une infime minorité bien placée qui met des bois dans les roues pour réussir à ralentir la machine administrative et à mécontenter des milliers de nos concitoyens. Ce sont des difficultés temporaires qui sont corrigées au fur et à mesure de l'identification des problèmes.

Pour revenir à mon comté, de nombreux projets de développement sont actuellement rendus à diverses phases dans leur cheminement, de sorte que certains d'entre eux sont à la veille de connaître un aboutissement final et heureux, en plus. M. le Président, le député de Matapédia ne peut prendre la parole dans cette Assemblée nationale sans parler quelque peu de la future papeterie de la vallée de la Matapédia. Il s'agit d'un dossier complexe - vous allez me comprendre - qui implique deux ministres, un du fédéral, un du provincial, et qui, en plus, sont touchés directement par le projet. Il y a aussi deux députés, mon collègue fédéral Rémi Bujold, nouveau député de la paroisse où devrait se situer l'usine, et moi-même. Vous imaginez qu'avec un dossier où quatre députés ou ministres de deux niveaux de gouvernement sont impliqués, ça risque de dégénérer en conflit politique.

Je m'excuse auprès de mes collègues des deux côtés de la Chambre s'ils trouvent que je leur ai assez cassé les oreilles à ce sujet, mais je vais continuer à le faire tant et aussi longtemps que ce projet majeur de développement économique dans mon comté ne sera pas réalisé, car il y va de l'avenir de ma région. Pour vous citer quelques chiffres, dans la vallée de la Matapédia, le chômage annuel se situe entre 20% et 25% et il dépasse les 40% dans certaines municipalités. C'était vrai avant 1976, c'est encore pire.

L'aide sociale se situe à 20% annuellement, tandis que dans les autres régions du Québec elle se situe à environ 8%. En plus, ça coûte au gouvernement du Québec environ \$7,000,000 par année pour l'aide sociale et ça coûte au gouvernement fédéral environ \$8,000,000 en assurance-chômage. Je pense qu'avec ces quelques chiffres vous allez comprendre, que vous soyez de mon bord ou adversaires politiques, que j'ai raison de parler de ce dossier. Pour vous donner une idée, ce cahier représente simplement ce qui s'est écrit dans les hebdomadaires de la région depuis quatre ans sur le dossier papeterie. Cela ne comprend pas les études, il y en a plein un camion.

Donc, après avoir contribué à enrichir d'autres régions du Québec - je ne suis pas jaloux - ou encore d'autres provinces du Canada - je ne suis pas jaloux, ma population non plus - en leur fournissant une matière première à bon marché depuis presque un siècle, pour que cette matière soit transformée dans ces régions ou dans ces

provinces en créant des emplois rémunérateurs, eh bien! le temps est venu de penser à nous. Comme je l'ai dit souvent dans mon comté, d'autres députés avant moi aussi, ailleurs au Québec, dans les années passées ont dû le dire également, ce n'est pas la charité que nous demandons aux autres régions du Québec ou aux autres provinces du Canada, c'est simplement notre part de la richesse collective québécoise et canadienne. Là-dessus, toute la population de mon comté est derrière moi et elle ne lâchera pas, vous pouvez en être certains. Tant que le dossier cheminera, même péniblement, en notre faveur, cette population paisible mais éveillée surveillera attentivement le déroulement des événements. Mais cette même population, qui est décidée à tout, prendra tous les moyens qui s'imposeront au moindre signe de danger qu'une autre région lui vole son projet.

Les événements de Cabano, pour ceux qui s'en souviennent, c'est de la petite bière à comparer à ce qui risque de se produire dans la vallée de la Matapédia si le gouvernement fédéral, par exemple, à l'heure actuelle, ne passe pas de la parole aux actes d'ici quelque temps.

Les promesses du ministre de l'Expansion économique régionale sont encore toutes fraîches à la mémoire des gens de chez nous. Il est mieux de les respecter s'il veut se montrer la face officiellement dans le comté au cours des prochains mois. Il était chez nous à Amqui hier, mais on l'a su après qu'il fut parti. La patience de ma population a été mise à lourde épreuve jusqu'à maintenant et la goutte qui fera déborder le vase n'a pas besoin d'être très grosse.

Dans ce dossier, le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec a souvent été pris à partie, de même que le gouvernement du Québec et le député de Matapédia. Je voudrais à ce moment-ci rétablir certains faits et inviter les gens à quelques instants de réflexion avant de **porter des jugements trop rapides.**

Premièrement, c'est le ministre du MEER qui a fait des promesses, affirmant qu'il était prêt à défrayer entièrement tout l'excédent que pourrait coûter une usine à l'intérieur, c'est-à-dire dans la vallée, tant au point de vue des infrastructures qu'au point de vue de la protection de l'environnement. Et, là-dessus, on a l'enregistrement de ses propres paroles. Donc, c'est le ministre du MEER qui a promis ça et non le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Ce qui est plus sérieux encore, c'est que le ministre du MEER, qui nous a accusés de politiser le débat ou le dossier, a pris ces engagements au cours de sa dernière campagne électorale et lors de la période référendaire. Alors, qu'il ne fasse pas comme son chef, le premier ministre Trudeau, et qu'il respecte, lui, ses promesses.

Deuxièmement, c'est le ministre du MEER qui est député de Matapédia-Matane et non le ministre de l'Énergie et des Ressources, qui est député de Matane simplement. Voilà toute une différence que certains éléments de la population ont tendance à oublier.

Troisièmement, c'est le gouvernement du Québec et non le gouvernement fédéral qui a annoncé actuellement un site dans la vallée et qui a mis sur la table, approuvés par le Conseil des ministres, des millions. Qu'attend Ottawa pour en faire autant? Jusqu'à maintenant, nous n'avons

que des promesses, mais des promesses, ça ne donne pas d'emplois à mes concitoyens et à mes concitoyennes.

Quatrièmement, c'est le député de Matapédia qui a organisé ici à Québec, à l'Assemblée nationale, la visite de 26 maires et d'une dizaine d'autres représentants d'organismes socio-économiques de la vallée et qui a déposé une pétition signée par plus de 14,000 personnes venant de toute la région ici même à l'Assemblée nationale. Qu'attend mon collègue fédéral? Je ne le demanderai pas à M. de Bané. Je vais le demander à mon collègue fédéral, député de Caupascal: Qu'attend M. Bujold pour en faire autant à Ottawa?

Cinquièmement, c'est l'Assemblée nationale, par l'entremise de son président d'alors, qui a accueilli mes invités à cette occasion, car la délégation était composée de représentants de toutes les allégeances politiques. Qu'attendent nos vis-à-vis d'Ottawa pour faire la même chose?

Sixièmement, c'est le gouvernement du Québec et son ministre de l'Énergie et des Ressources qui n'ont pris que quelques mois pour prendre une décision dans ce dossier après avoir reçu une recommandation du comité directeur de la Société d'implantation de la vallée. Comment expliquer que le ministre du MEER et son gouvernement demandent un délai de plus de six mois à l'heure actuelle, après avoir reçu les mêmes études, avant de prendre une décision?

Septièmement, c'est le ministre du MEER qui a déclaré qu'il avait demandé, sollicité auprès de son premier ministre, M. Trudeau, le ministère qu'il occupe actuellement afin d'amener cette usine de papier journal dans la vallée. Comme député de Matapédia, je lui demande de remplir son engagement ou tout simplement de démissionner de son poste de ministre du MEER puisqu'il en avait fait une condition d'engagement.

Huitièmement, c'est ce même ministre du MEER que j'ai rencontré dans un débat public à Mont-Joli devant 500 personnes lors du référendum et qui a vanté les avantages du fédéralisme, et il n'a pas eu le dessus, en passant.

Depuis plus de 100 ans, les avantages du fédéralisme dans ma région, la population n'arrive pas à les percevoir d'une façon concrète. Il y a donc beaucoup de rattrapage. Sans doute qu'en respectant ses promesses, le ministre du MEER pourrait faire oublier à cette population une certaine partie de ces années de vaches maigres. Qu'attend-t-il pour le faire?

En terminant, une chose est sûre, M. le Président, j'ai promis de ne pas lâcher mon collègue et ministre du MEER et je ne le lâcherai pas tant qu'il n'aura pas respecté ses promesses. La population que je représente ne le lâchera pas non plus. Je voudrais aujourd'hui, d'une façon symbolique, M. le Président, vous présenter la photo de la soeur jumelle de la papeterie de la vallée, déjà construite, celle-là, dans le sud des États-Unis, en Virginie, et que les investisseurs Bato et REXFOR sont prêts à construire chez nous. Voici la photo de cette papeterie qui existe déjà.

Des voix: Oh!

M. Marquis: Probablement que mon voisin que j'ai taquiné amicalement tantôt, le député de Bonaventure, pourrait m'aider à avoir cette usine

chez nous comme l'ancien député de Matapédia ne lui a certainement pas nui pour avoir la cartonnerie ou l'usine de New Richmond.

Des voix: Ah!

M. Marquis: En terminant, M. le Président, notre usine, nous la voulons et nous l'aurons. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

Le **Vice-Président:** M. le député de Beauce-Sud.

M. Hermann Mathieu

M. Mathieu: Merci, M. le Président. Mon intervention dans le cadre du message inaugural...

Une voix: ...rouge.

Le **Vice-Président:** S'il vous plaît!

M. Mathieu: ...de l'honorable premier ministre coïncide avec le premier anniversaire de mon entrée en cette Chambre en tant que député de Beauce-Sud.

Des voix: Bravo!

M. Mathieu: Ce fut donc le premier discours inaugural auquel il me fut donné d'assister. C'est vraiment un document de fin de régime, un amalgame de bonnes intentions dont la réalisation prendrait une génération à se concrétiser. C'est induire la population en erreur que de lui laisser l'impression que ce menu législatif peut se réaliser au cours de la présente session.

Mon intervention se résumera en trois points: Courte rétrospective, perspectives d'avenir et points particuliers. Après un an à l'Assemblée nationale, une courte rétrospective s'impose. Je me suis efforcé de connaître et de respecter le règlement et les membres de cette Assemblée. Que suis-je venu faire ici? Servir les plus hauts intérêts du Québec et le bien commun des électeurs de Beauce-Sud.

Or, depuis un an, nous sommes-nous préoccupés, en tant que membres de l'Assemblée nationale, des problèmes qui inquiètent la population: record de chômage, record d'inflation, record de déficit, record d'endettement, non-accès des jeunes au marché du travail, réseau routier inadéquat? J'entendais cet après-midi le ministre de la Fonction publique nous dire qu'il avait \$20,000,000 pour la voirie dans son comté. Le député de Matapédia vient de dire \$2,000,000. Nous, pour la petite voirie de colonisation, on n'a même pas \$30,000 pour le comté. Cela vous donne une idée du déséquilibre qui existe dans notre société.

Nous sommes-nous préoccupés des problèmes qui inquiètent nos gens? La réponse est non. M. le Président, depuis un an, on a parlé de souveraineté-association. Maintenant, on parle de constitution. Est-il besoin de rappeler le débat référendaire, vaste exercice de propagande à même les fonds publics? Est-il besoin de rappeler la tenue du référendum, le 20 mai dernier, dont le but, pour le gouvernement, était de faire la souveraineté du Québec? Le jugement du peuple

québécois s'est manifesté. Il a voté non à 60% au projet du gouvernement. Que reste-t-il à faire? Se soumettre avec fidélité à ce verdict souverain qui a rejeté même le mandat de négocier la souveraineté-association.

Puis, le 15 novembre 1980, le mandat du gouvernement était normalement complété. Contrairement à toute attente et à toute tradition, le PQ a décidé de s'accrocher au pouvoir. Pourquoi? Sans doute pour sauver le Canada. Mais le PQ a pourtant réitéré à plusieurs reprises que la souveraineté-association demeurerait son objectif fondamental. Comment peut-il honnêtement et sérieusement négocier un fédéralisme renouvelé, lui qui n'y croit pas? C'est comme si l'on demandait à un athée de réécrire la Bible. C'est de la tricherie, c'est de la supercherie.

Messieurs du gouvernement, l'atmosphère politique du Québec doit être clarifiée. La situation exige des élections générales. Je comprends que vous avez perdu onze élections partielles sur onze, mais, au moins, ayez le courage d'affronter la population.

Le contexte m'invite à vous dédier les deux strophes suivantes: Le PQ de victoires morales se nourrit, aussi voyez comme il s'affadit. M. le Président, le Québec se trouve dans une situation lamentable. Le gouvernement ne paie plus ses dettes envers les municipalités. Le ministère des Transports même ne paie pas ses comptes aux camionneurs artisans. Il leur a donné les 30%, 70% payables après le 1er avril prochain. Le Québec semble sur le bord de la faillite. Qu'a fait le Parti québécois pour sortir le Québec du marasme? Il a bien établi quelques programmes OSE dans le but surtout de favoriser sa clientèle électorale, mais il s'est employé de son mieux à discréditer les agents économiques sérieux et à faire passer les hommes d'affaires et les investisseurs pour des exploiters, des voleurs, des ennemis du peuple. Résultat: les investissements privés ont diminué considérablement, entraînant un chômage record.

Le gouvernement a développé un climat de hargne contre l'entreprise privée. Faut-il se surprendre si les agents de l'économie n'ont plus confiance en lui? Messieurs, la population ne vous croit plus. Elle ne veut plus de vous à la gouverne des affaires de l'État. Elle vous le dit clairement chaque fois qu'elle en a l'occasion. Le drame, c'est que vous vous accrochez désespérément au pouvoir et que vous feignez ne pas comprendre le message de la population.

M. le Président, en ce qui concerne l'avenir constitutionnel du Québec, celui-ci a choisi le 20 mai dernier de continuer à se développer à l'intérieur du Canada. Le gouvernement doit donc s'employer sincèrement à entreprendre la construction du nouvel édifice constitutionnel de concert avec ses partenaires du Canada et des autres provinces. Parallèlement au problème constitutionnel, le gouvernement a la responsabilité d'ajuster l'ordre social selon le désir de la population. Or, que nous offre le gouvernement en ce domaine? Sa marque de commerce consiste à sacrifier les libertés individuelles au profit des droits collectifs. C'est la mainmise de l'État dans tous les secteurs de la vie. C'est une atteinte à fond de train aux libertés individuelles du citoyen. C'est l'instauration d'un régime d'inspection, de contrôle. C'est le règne des petits caporaux.

En voici quelques exemples: divulgation d'intérêts pour les élus municipaux, règlements sur la langue française où l'on impose à un directeur d'école de langue anglaise de Montréal qui veut écrire à un directeur d'école de langue anglaise de Toronto d'écrire en français. Le directeur écrit sa lettre en anglais, la secrétaire la traduit en français, la poste à Toronto, à la réception, on la traduit en anglais et on la lit en anglais. D'autres exemples: tracasseries de l'aide sociale, poursuite des paisibles travailleurs par l'OCQ, Commission de la santé et de la sécurité du travail, financement des partis politiques, où pour une contribution de \$0.25 on oblige à faire un reçu en quatre copies, excès de la Loi sur la protection du consommateur, excès de la Loi sur l'évaluation foncière, pour ne nommer que celles-là. L'on se croyait propriétaires, le PQ nous a mis locataires. Cela fait mal!
(20 h 50)

Que dire des carcans imposés aux municipalités et à la prise en charge des commissions scolaires? C'est une tutelle générale. Les citoyens s'élèvent contre cette mainmise de l'État dans leur vie privée. Ils veulent respirer selon leurs idéaux, leur génie propre, non pas en conformité de schèmes imposés par les intellectuels coupés de la réalité. Quand le gouvernement comprendra-t-il que l'État doit être au service des citoyens et non pas les citoyens au service de l'État?

M. le Président, pourquoi le gouvernement entretient-il un climat de hargne contre l'entreprise privée? Pourquoi veut-il soumettre tous les citoyens à son contrôle, les faire vivre à même des programmes de style OSE? Serait-ce parce que l'individu dépendant de l'État est plus facilement obéissant, est plus docile? M. le Président, je ne crois pas en l'État providence du PQ. Nous savons que plus l'appareil de l'État est obèse, plus il fonctionne mal. De plus, le gros bon sens de la population se dit: Dis-moi qui te paie et je te dirai qui te contrôle! Le grand danger de l'État providence que veut créer le PQ consiste à décourager, à tuer l'esprit d'initiative, l'esprit d'entreprise, l'esprit de débrouillardise des citoyens, phénomène essentiel à une économie vigoureuse. La conséquence, c'est que c'est souvent plus avantageux pour le citoyen de s'accrocher à l'aide sociale que de tenter de vivre par lui-même. Or, le groupe qui paie des taxes diminue et le groupe qui bénéficie de l'aide sociale augmente.

Cela ne peut durer longtemps. Nous savons qu'avec un déficit record de \$2,500,000,000 et même plus, l'État ne pourra pas jouer longtemps le rôle de Providence. Notre société court un grand danger. Quand l'initiative des citoyens aura été anéantie et que tous dépendront de l'État pour assurer leur subsistance, qu'arrivera-t-il alors si les moyens de l'État viennent à manquer? Qu'arrivera-t-il si le gouvernement ne peut plus emprunter pour payer les salaires ou l'aide sociale comme il le fait présentement? Le gouvernement, sans s'en rendre compte, est à créer un nouvel État d'esclavage, chaque citoyen se fiant sur l'État au lieu de se fier sur lui-même. Le gouvernement place la société en très mauvaise situation pour l'avenir.

M. le Président, quelle est la solution à ce problème périlleux? Un gouvernement lucide, conscient de ses responsabilités doit encourager l'esprit d'initiative des citoyens au lieu de le

décourager. Il doit enlever les barrières artificielles donnant accès au marché du travail; exemple: règlement de placement dans l'industrie de la construction. Il doit inciter les citoyens à travailler à se débrouiller par eux-mêmes et non pas à se laisser vivre par la société. L'État doit créer un climat favorable à la relance économique.

Dans le contexte déficitaire actuel, le gouvernement fait face à un dilemme très lourd; il devra à l'avenir soit abaisser les services ou relancer l'économie en créant l'équivalent d'autre3 Baie James, faire des Québécois les Arabes de l'électricité. De plus, M. le Président, l'État doit encourager les investissements, aider aux petites et moyennes entreprises, en les soulageant des tracasseries administratives et en leur accordant une aide technique et financière supplémentaire.

L'État doit également apporter son appui au secteur coopératif, moyen de développement et d'épanouissement économique et social. Pour ce faire, il doit équiper la Société de développement coopératif afin de lui faire mieux remplir son rôle. L'État devra également offrir à nos artisans en tous domaines l'équivalent de ce qui est offert à l'agriculteur par l'Office du crédit agricole, soit des prêts garantis auprès d'institutions financières à taux d'intérêt réduits. Voilà les éléments d'une véritable relance économique tant souhaitée par la population.

Venons-en maintenant rapidement, M. le Président, à certains domaines spécifiques dont je voudrais traiter. Il est un domaine où l'État devrait cesser d'imposer toutes sortes de tracasseries aux citoyens. C'est la récupération que le gouvernement veut faire pour le trop payé par sa faute aux assistés sociaux. Je veux dénoncer cette politique sauvage imposée par le ministère des Affaires sociales en août 1980, qui fut finalement remise à novembre 1980, puis à janvier 1981, puis à avril 1981 et qui sera encore reportée jusqu'après les prochaines élections générales.

Une voix: C'est vrai.

M. Mathieu: Il y avait un court article dans le Soleil du 22 novembre: Assistés sociaux: Le trop-perçu versé au retour au travail. Le gouvernement s'arrange bien avec certains syndicats qui ont fait des saccages de \$30,000,000, ils ont payé quelques milliers de dollars à la Baie James, mais il semble s'attarder sur le dos des petits assistés sociaux qui n'ont pas de moyen de défense. Vous ne sauriez croire le mal que vous faites aux plus défavorisés de la société. Un assisté social qui a fait appel devant la Commission des affaires sociales est venu me rencontrer, il venait de recevoir son avis d'audition et il était dans un état d'extrême nervosité, se sentant écrasé par l'appareil de l'État, en proie à toutes sortes de malaises. C'est un peu de la torture morale qu'on impose à nos assistés sociaux.

Que dire, maintenant, de la Commission sur la santé et la sécurité du travail qui pratique toutes les formes de tracasseries lorsqu'elle décide arbitrairement, sur le dos d'une personne blessée qui ne peut travailler, que cette personne est apte à retourner au travail? C'est bien facile à décider et l'accidenté a le fardeau de la preuve; il doit se soumettre à des examens qui sont parfois très douloureux. Quand l'individu a

passé une fois ces examens douloureux, qu'il a souffert dans son corps, il n'est pas intéressé à recommencer et il aime autant perdre ses bénéfices d'accidenté du travail.

Que dire du sort odieux fait aux accidentés de longue date? J'entends bientôt réclamer soit une commission parlementaire, soit une question avec débat sur le sort de ces victimes.

La Régie de l'assurance automobile. On dit: Cela va vite, cela va bien. Vous savez, c'est administré par la Commission sur la santé et la sécurité du travail en ce qui concerne le secteur des compensations. J'ai ici une perle, un certificat de médecin qui a vu une victime le 16 octobre 1980 pour une première fois. C'est écrit: "Ce certificat médical atteste que le requérant - c'était marqué "peut", le médecin a barré le mot "peut" et a inscrit "pouvait" - pouvait travailler à la date sus-mentionnée, soit le 24 avril 1980." Il voit l'accidenté le 16 octobre et il décide qu'il pouvait travailler le 24 avril. Je voudrais qu'on m'explique cela. Je ne comprends pas comment on peut faire une chose semblable. C'est pour vous dire qu'il y a un peu de manque de sérieux - c'est le moins qu'on puisse dire - dans ces régies et commissions.

L'Office de la construction du Québec. On devrait en parler longtemps. Je réclame du nouveau ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre l'abolition - non pas la transformation ou la modification - la mise au rancart, à la poubelle de l'odieux règlement de placement dans l'industrie de la construction. Le droit au travail est un droit fondamental, un droit sacré, protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. Il est anormal qu'un ouvrier qualifié depuis de nombreuses années se voie priver de son droit d'exercer le métier qu'il a choisi parce qu'il n'a pas exercé pendant une période de temps. Que dire de nos jeunes qui doivent choisir soit l'exil, soit la clandestinité? Messieurs, c'est intolérable.

En matière de tourisme, je demande que des crédits soient votés pour doter la région de la Beauce de réseaux touristiques adéquats.

En matière d'affaires culturelles... Il me fait plaisir de saluer la présence du ministre en face de moi. Je voudrais lui demander, bien respectueusement, en toute justice, la reconnaissance officielle d'un nouveau musée qui s'appelle Le centre d'interprétation régional de la Haute-Beauce, à Saint-Évariste. Je réclame également l'assistance financière nécessaire à ce musée.

M. Vaugeois: Excellent projet!

M. Mathieu: Cette initiative novatrice de la population doit trouver son écho au moins dans la reconnaissance et l'encouragement par l'État. Je suis content de voir le ministre aussi enthousiaste. On se reverra, M. le ministre. (21 heures)

Une voix: Vos collègues, ils n'ont pas l'air d'accord.

M. Mathieu: En ce qui concerne le domaine des transports, je dois rappeler au ministre que l'autoroute de la Beauce demeure une priorité, de même que le contournement de ville Saint-Georges. Le ministre m'a fait l'honneur d'une manchette, la semaine dernière, dans la Beauce, à la radio, en disant que l'année passée, je trouvais

ridicule que l'on construise l'autoroute par les deux bouts et que cette année, je revenais en demandant le contournement de Saint-Georges. Mais dans mon esprit, je voudrais bien rappeler aimablement et respectueusement au ministre que construire le tronçon de l'autoroute vis-à-vis de Saint-Georges pour éviter du trafic dangereux n'équivaut pas à bâtir l'autoroute par les deux bouts.

De plus, la construction du réseau secondaire devient urgente. Je réclame que des crédits soient débloqués le plus tôt possible, notamment pour la route Langevin, entre Saint-Philibert et Saint-Côme, dans mon comté, pour la route reliant Saint-Simon à Saint-Benjamin, pour le rang Saint-Jean-Baptiste, à Sainte-Aurélie, et pour plusieurs autres chemins qui sont très déficients.

M. le Président, j'aimerais également profiter de la présence du ministre des Affaires sociales pour lui indiquer que la construction d'un centre d'accueil à Saint-Martin est une impérieuse nécessité. Je voudrais redire au ministre des Transports que dans son domaine, le comté que je représente n'a pas eu sa part, la part à laquelle il avait droit.

En matière d'agriculture, je voudrais rappeler au ministre que les producteurs de porc sont sinistrés. Je lui réitère ma demande de les aider financièrement, au moins pendant la période de crise. Par ailleurs, je me réjouis des bonnes intentions du gouvernement en matière d'agriculture.

Je termine en évoquant brièvement certains problèmes très délicats qui préoccupent de nombreux citoyens. J'ai eu beaucoup de représentations, Mme la Présidente, au sujet de trois choses différentes qui ont paru dans les journaux. Il s'agit de l'entrée de cours, certains cours qu'on appelle l'éducation sexuelle à l'école, programme de distribution de contraceptifs et politique d'avortement. Ce sont des problèmes très délicats et je voudrais les traiter avec toute la dignité requise en ce domaine.

Une voix: Faites attention!

M. Mathieu: Il y avait, dans le Journal de Québec du 23 septembre 1980, une nouvelle: "L'éducation sexuelle rentre à l'école par la petite porte." Comme tous les citoyens consciencieux, je dis oui à ces cours pour autant qu'ils soient dispensés par des personnes dûment accréditées par les parents et par les autorités religieuses. Mais je dis non aux sexologues des CLSC dans nos écoles; je pense qu'ils n'ont pas d'affaire là.

Une autre nouvelle a surpris de nombreux parents et j'ai eu beaucoup de réactions à ce sujet. Il s'agit d'un article paru dans le journal Le Soleil du vendredi, 7 mars 1980, à la page 10: "Les contraceptifs bientôt gratuits. Le ministère des Affaires sociales pourrait raccrocher son éventuelle politique de gratuité des contraceptifs avec le programme d'éducation sexuelle, estime Mme la ministre d'État à la Condition féminine, Mme Lise Payette." Mais en tout cas... Ce que j'ai à dire dans ce domaine, Mme la Présidente, c'est que j'aimerais savoir à qui s'adresse ce programme de distribution. Est-ce que c'est aux écoliers? Je voudrais vous faire part de la réaction d'un parent qui m'est parvenue. Son petit garçon de douze ans est arrivé de l'école avec

deux contraceptifs.

Une voix: Deux.

M. Mathieu: Alors, il lui demande: Qui t'a donné cela? Il répond: C'est la maîtresse, au cours d'éducation sexuelle. J'aimerais avoir des précisions. On semble trouver cela drôle, de l'autre côté de la Chambre, mais cela me parait plutôt inquiétant pour des parents normaux et consciencieux, alors j'aimerais qu'on traite cela avec toute la dignité requise.

Maintenant, en matière d'avortement, juste certains commentaires rapides, M. le Président. Le Soleil, 27 octobre 1980: Des CLSC offriront un service d'avortement. On a vu, l'été dernier, dans le journal Le Soleil que des cliniques d'avortement, c'est-à-dire que l'avortement était dispensé à la clinique de la CSN ici, à Québec. Mme la Présidente, évidemment, ceci est conforme au programme du Parti québécois 1980, page 31, où il est bien dit qu'il faudra "assurer que la femme puisse obtenir de son médecin un avortement, que les frais soient couverts par l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation et voir à la création de services médicaux adéquats, assurés dans chacune des régions administratives par des cliniques et/ou hôpitaux pour les avortements de moins de douze semaines et de plus de douze semaines."

C'est un problème très délicat, Mme la Présidente, vous en conviendrez avec moi. Au cours de ma pratique, j'ai eu une expérience un jour. Il m'arrive un couple non marié. La fille était enceinte et ils venaient discuter avec moi. Finalement, elle me fait part qu'elle était enceinte et qu'elle avait tous ses papiers pour se faire avorter. Je lui ai dit: Crois-tu que tu vas régler ton problème en enlevant la vie à quelqu'un? Finalement, elle a renoncé à son projet et il m'arrive souvent de rencontrer le petit enfant qui a cinq ans aujourd'hui. Je ne vous cache pas, Mme la Présidente, que quand je le vois je me dis: Si j'avais été complice par mon seul silence, cet enfant ne serait pas là aujourd'hui. On peut trouver cela drôle. Je crois que c'est une question qui est très grave. Je pense, Mme la Présidente, qu'avorter c'est tuer. Quand j'étais jeune, on nous parlait des champs de bataille et des tranchées dans la lointaine Europe où allaient se faire massacrer nos frères. En 1980, avec l'encouragement de certains agents de l'État, le sein maternel est devenu un champ de bataille et nos lits d'hôpitaux et de CLSC sont devenus des tranchées où sont assassinés nos petits Québécois. Et l'on vient gémir sur le sort de notre société, sur la dénatalité. Je dénonce ces crimes, Mme la Présidente.

M. Lazure: Mme la Présidente...

M. Mathieu: J'aimerais...

M. Lazure: Une question de privilège.

La Vice-Présidente: Sur une question de privilège, M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: Je m'excuse auprès du député. Mme la Présidente, je me vois obligé de faire remarquer à cette Assemblée que le député induit la Chambre en erreur lorsqu'il déclare que, dans

les lits d'hôpitaux ou dans les lits de CLSC, on commet des meurtres. C'est absolument faux. Je tiens à corriger les faits. Si le député a des accusations précises à porter, qu'il les porte.

La Vice-Présidente: Sur la question de règlement, M. le député de Nicolet-Yamaska. M. le ministre, un moment, s'il vous plaît. Un moment, je vous en prie.

M. le député de Nicolet-Yamaska, sur la question de règlement.

M. Fontaine: Le ministre soulève une question de privilège, je pense que vous êtes à même de constater que c'est tout simplement une divergence d'opinions qu'il a avec le député de Beauce-Sud, mais ce n'est pas là une question de privilège et s'il veut intervenir en vertu du règlement il pourra le faire tout à l'heure.

M. Lazure: Mme la Présidente...

La Vice-Présidente: M. le ministre, vous pourrez toujours intervenir dans le cadre de la discussion qui se fait actuellement quand vous demanderez la parole. Je regrette, tel que le règlement le conçoit, je ne puis pas vous accorder cette question de privilège, malheureusement.

M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: Mme la Présidente, j'espère que ce temps est soustrait au temps auquel j'ai droit. J'espère que le temps que l'on a pris est soustrait au temps auquel j'ai droit.

La Vice-Présidente: M. le député de Beauce-Sud, vous avez la parole.

M. Mathieu: Mme la Présidente, je disais donc et je ne l'ai pas inventé: "Des CLSC offriront un service d'avortement", dans le Soleil du 27 octobre 1980, page 1. Je dis également, je n'ai pas l'article en main, mais on disait dans le Soleil l'été dernier que des avortements se pratiquaient, dans une clinique située dans l'édifice de la CSN, au su et au vu des autorités policières et judiciaires et du ministère de la Justice.
(21 h 10)

Mme la Présidente, je conclus en disant que ceci est la porte ouverte à l'euthanasie. Je cite encore le journal Le Soleil du 7 novembre: "Craintes du Dr Jacques Létourneau. L'administration poussera les hôpitaux à l'euthanasie." Vous voyez la gravité de ces problèmes. Je ne traite pas ces choses à la légère, ni avec plaisir. Je crois que c'est mon devoir de député de Beauce-Sud, préoccupé par cette chose, de porter ces problèmes à l'attention de la Chambre. Il faudrait, bien sûr, que le gouvernement mette fin à ces pratiques barbares et illégales, mais également qu'il accroisse son aide à la maternité.

Mme la Présidente, contrairement aux convictions profondes de notre peuple, nous avons un gouvernement qui semble faire peu de cas de certaines valeurs qui nous ont fait ce que nous sommes comme peuples. Nous savons qu'un peuple sans éthique morale est un peuple déchu. Je fus coroner pendant plusieurs années, j'ai dû m'occuper de centaines de cas, notamment au

moins deux suicidés par semaine. Devant ces belles jeunes femmes de 18 ans, 20 ans, 25 ans, décédées de cette manière, je me disais: Comment cette personne a-t-elle pu en arriver là? L'État a tout fait pour elle, l'école, les médecins gratuitement, les hôpitaux, les médicaments, puis, je me rappelais un bon vieux principe de philosophie qui disait: L'homme est matière et forme, l'homme est corps et âme. Je conclus que l'État avait soigné le corps de ses individus, mais en avait corrompu le cœur. Résultat: c'est l'échec. C'est pourquoi, globalement, je dis non à l'État providence du Parti québécois.

Par ailleurs, si nous voulons bien orienter notre avenir, nous devrions nous inspirer de notre passé.

En concluant, Mme la Présidente, force m'est de reconnaître que ce à quoi nul conquérant n'a pu, contre notre peuple, rompre ses traditions, bafouer sa foi, l'atteindre en son âme même, c'est ce à quoi le gouvernement semble s'employer de son mieux. Notre société est en pleine décadence à plusieurs niveaux. Le remède? Revaloriser le travail, l'initiative personnelle, le goût de l'effort, le sens de la débrouillardise, redonner à notre société son centre de gravité. C'est un travail auquel il faudra s'atteler aussitôt les prochaines élections passées.

Merci.

La Vice-Présidente: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: Mme la Présidente, j'aimerais avoir une directive de la présidence, j'aimerais savoir comment on peut, dans cette Assemblée, entendre des choses qui ne sont pas exactes et comment pouvoir, en même temps, corriger ces inexactitudes, surtout quand le député de Beauce-Sud prétend que, dans les CLSC et les lits, on assassine les gens.

M. Fontaine: Question de règlement.

M. Gratton: Question de règlement.

La Vice-Présidente: M. le député de Nicolet-Yamaska, sur une question de règlement.

M. Fontaine: Mme la Présidente, le ministre a toute occasion de prendre la parole dans ce débat que nous sommes en train de faire. S'il a des idées à émettre, il peut le faire, mais, en vertu de notre règlement, il n'a pas à contredire ce qui vient d'être émis par un député qui n'a pas la même opinion que lui.

M. Gratton: Mme la Présidente...

La Vice-Présidente: Oui, M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Sur la même question de règlement, Mme la Présidente, on voit bien que le ministre des Affaires sociales voudrait faire valoir son point de vue à l'encontre de ce qu'a évoqué le député de Beauce-Sud. Le fait demeure que le député de Beauce-Sud s'est exprimé, a fait part de ses convictions profondes et... laissez-moi finir, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: S'il vous plaît! M. le député, si vous soulevez une question de règlement, il me fera plaisir de l'entendre, sauf que je ne voudrais pas que votre intervention prenne l'allure, pas plus d'un côté que de l'autre, d'une autre intervention. Je vous demanderais, puisque vous soulevez cette question de règlement, de parler de règlement, M. le député.

M. Gratton: Avec plaisir. Ma prochaine phrase était pour vous dire que, si le ministre des Affaires sociales ou tout autre membre de cette Assemblée veut contredire ou mettre en doute les propos tenus par le député de Beauce-Sud, il peut le faire en exerçant son droit de parole dans le cadre du débat, mais il ne peut d'aucune façon demander...

La Vice-Présidente: M. le député, s'il vous plaît! Voudriez-vous me faire suffisamment confiance pour que je puisse faire observer le règlement, M. le député?

M. le ministre des Affaires sociales, évidemment je ne puis pas vous donner la parole actuellement, à moins que vous ne vouliez intervenir dans le débat. Je vois aussi que M. le député de Saint-François me demande la parole.

M. le député de Saint-François.

M. Réal Rancourt

M. Rancourt: Merci, Mme la Présidente. J'aimerais reprendre le texte du discours inaugural du premier ministre, car comme résumé de la situation actuelle, en ce qui concerne l'agriculture et l'alimentation au Québec, c'est ce qu'il y a de plus exact. "Par ailleurs, autant l'organisation économique et le mode de vie de nos sociétés sont accrochés à l'énergie, autant l'existence même de l'humanité dépend et dépendra de plus en plus de la disponibilité des ressources alimentaires. C'est donc littéralement un devoir de civilisation que de maximiser le développement de notre secteur agro-alimentaire et c'est également le gros bon sens économique puisqu'en amont et en aval il y a plus d'activités diversifiées et plus de création d'emplois que dans n'importe quel autre domaine."

Or, nous avons la chance de connaître sur ce plan, depuis 1977 surtout, un dynamisme sans cesse croissant, auquel je crois pouvoir dire que les politiques du gouvernement n'ont pas été étrangères. En quatre ans, le budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aura augmenté de 60%. De même - et le parallèle est saisissant - les investissements à la ferme et dans l'industrie de transformation seront également accrus de 60% et notre taux d'autosuffisance agro-alimentaire, qui diminuait graduellement depuis quelques années, est ainsi remonté de 51% à 58%. Voilà donc pourquoi l'agriculture est l'un des secteurs qui, sur le plan de la stricte rentabilité, est un des plus productifs d'une économie nationale grâce aux efforts soutenus pour diversifier notre production agricole tant dans les secteurs de la production céréalière, que de la production de bovins de boucherie et à d'autres efforts non moins soutenus pour consolider nos acquis.

Il y a eu la modernisation des usines laitières et l'augmentation considérable du capital-actions de la Société québécoise d'initiatives

agro-alimentaires, SOQUIA, pour permettre ainsi des investissements majeurs dans la transformation. Je m'excuse de répéter, et, après avoir protégé suffisamment et efficacement nos meilleures terres agricoles de la spéculation, le degré d'autosuffisance du Québec est passé de 51% à 58% de 1977 à 1979.

En agriculture les jeunes assument une relève dynamique. En 1978-1979, 36,9% de l'ensemble des prêts à long terme consentis par l'Office du crédit agricole, Mme la Présidente, ont servi à l'établissement. Cela a accaparé 39,7% des montants prêtés ou une somme de \$81,700,000. L'âge moyen des emprunteurs est de 26 ans. Le besoin d'alléger le fardeau des jeunes agriculteurs est donc évident et justifie pleinement l'introduction d'une mesure telle que celle annoncée par le premier ministre dans le discours inaugural. (21 h 20)

À ce moment-ci, il est permis de craindre sérieusement, à la lumière des propos tenus récemment par le député d'Argenteuil devant la Chambre de commerce de Québec. Selon ce qui fut rapporté dans les quotidiens, le député d'Argenteuil disait: "Il faudrait que nos agriculteurs se cantonnent dans les productions particulières et ne cherchent pas à concurrencer les autres producteurs canadiens." Pour M. le député d'Argenteuil, l'objectif de diversification et d'autosuffisance ne se justifie pas. Faudrait-il qu'il consulte les producteurs de céréales du Québec ou encore les intervenants du secteur des viandes pour s'en convaincre? À eux, le député d'Argenteuil a dit de laisser le boeuf dans l'Ouest parce qu'il semble que ce soient eux seulement qui puissent produire pour nous nourrir. Il est permis, Mme la Présidente, de croire que M. le député d'Argenteuil est obnubilé par son rêve canadien au risque d'entraîner la faillite d'un bon nombre de nos producteurs agricoles. De plus, se présente à cette Assemblée, la semaine dernière, un homme qui ne croit pas à la ferme familiale, celui-là même qui était le procureur de tous ceux qui sont contre une mise en marché ordonnée, demandée par les premiers intéressés, les vrais agriculteurs, pour rentabiliser davantage ce patrimoine et assurer aux agriculteurs des revenus conformes aux investissements et aux heures qu'ils consacrent à leurs entreprises.

Dans le comté de Saint-François - je pense que c'est le temps d'en parler - au niveau de l'amélioration foncière, au niveau des travaux mécanisés, dans mon comté, les agriculteurs ont reçu du gouvernement une somme de \$198,726 pour la partie remboursée. Quant à la production des bovins de boucherie - ce que le député d'Argenteuil ne connaît pas beaucoup, à ce que je vois - dans mon comté, il y a eu pour \$49,035 au niveau de l'achat de sujets de race, de l'hivernement à la finition. Au niveau de la production à la ferme d'alimentation pour le bétail, il y a eu un déboursé de \$41,652.

Une autre mesure qui apporte des revenus aux producteurs agricoles, aux producteurs laitiers en particulier, dans mon comté seulement, au niveau de la distribution du lait dans les écoles élémentaires, \$204,504.44. Pour diverses autres mesures, projets spéciaux, main-d'oeuvre agricole, contribution aux taxes foncières, contribution aux emplois créés par le programme OSE au niveau des emplois agricoles, aide aux entreprises à l'entreposage des grains de ferme, il y eut des

investissements pour \$28,000 dans mon comté. À l'amélioration des conservations de fourrage, l'aide gouvernementale aux agriculteurs totalise \$154,317. Je vous ferai grâce des autres investissements ou des autres programmes que d'autres ministères du gouvernement ont faits dans mon comté. Je m'en occuperai durant la prochaine campagne électorale.

Mme la Présidente, avant l'arrivée du gouvernement du Parti québécois, peu d'importance était attachée à l'assainissement des eaux par le gouvernement précédent. Quelques ententes fédérales-provinciales existaient concernant l'épuration des eaux des communautés urbaines. Essentiellement, les efforts étaient axés sur la construction d'ouvrages seulement, sans aucune participation des citoyens. Comme objectif, la restauration des cours d'eau vise à corriger les négligences du passé afin de rétablir l'équilibre de nos cours d'eau et d'assurer à la population certains usages fondamentaux: une eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante et une récupération des usages perdus, soit la baignade, la pêche et plusieurs activités récréatives près des centres urbains. À long terme, sur une période de dix ans, les eaux du Québec seront assainies. Le coût du programme est estimé à \$6,000,000,000. Déjà, pour le bassin de la Saint-François, des protocoles d'entente sont signés avec de nombreuses municipalités et villes et d'ici trois ans, ce sera \$60,000,000 qui seront investis dans la région. Dans le programme d'assainissement, le présent gouvernement s'est engagé sur une voie de non-retour. Nous en avons fait un grand défi collectif des années quatre-vingt, une priorité d'amélioration de la qualité de la vie, d'investissement et de travaux publics. Il faut de plus rappeler que l'ONU a statué que la décennie 1980 était celle de l'eau. Les retombées économiques sont très intéressantes pour les industries, les PME et les bureaux d'ingénieurs. Ce programme générera quelque 130,000 emplois et des investissements dans la majorité des régions du Québec.

Mme la Présidente, depuis quatre ans, le gouvernement a posé des jalons importants dans la modernisation nécessaire de la structure industrielle du Québec. Notre bilan, à ce sujet, est impressionnant: mini-sommets sur les industries du textile, du vêtement, de la chaussure, de la bonneterie, du meuble, suivi de pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir un contingentement des importations dans ce domaine. Abolition de la taxe de vente sur les produits de ce secteur; programmes innovation meuble et innovation chaussure. Plan de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, \$2,300,000,000 sur cinq ans, dont près de \$400,000,000 d'aide gouvernementale. Domtar East Angus, Domtar Windsor, c'est dans ma région, Mme la Présidente.

Augmentation des fonds de la SDI pour fins de financement des investissements. Élargissement de son rôle au secteur du tourisme et du tertiaire supérieur. Création de la SDI-Exportation et de l'Office québécois du commerce extérieur. Mise sur pied de l'opération solidarité économique qui a créé ou soutenu près de 50,000 emplois depuis trois ans, notamment de ses programmes PME innovatrice. Création d'emplois communautaires. Près de 500 nouvelles industries créées en trois ans. Loi des stimulants fiscaux. Création des

SOSEQ visant à fournir du capital de risque pour les entreprises en région.

Je ne puis passer sous silence la création de la Société nationale de l'amiante. Je me bornerai à vous parler du secteur de la recherche qui a permis la création et la mise au point de produits nouveaux. Le métal magnésium. Au cours de l'année 1979-1980, de petites quantités de magnésium métal ont été produites dans les laboratoires de la SNA à Sherbrooke, à partir du minerai d'amiante.

L'amiante-ciment. Les laboratoires de la SNA ont procédé à l'expérimentation des tuiles d'amiante-ciment, à fini céramique ou naturel devant servir au recouvrement intérieur des édifices commerciaux et résidentiels.

Agrégats légers. Il s'agit de l'exploitation d'un brevet déposé par l'Université de Sherbrooke. Ces agrégats peuvent être utilisés comme agrégats légers structurels dans le béton et même comme agrégats décoratifs.

Résine phénolique. La SNA expérimente depuis quinze mois un certain nombre de mélanges de résine phénolique et de résidus défibrés, selon une technique mise au point et brevetée par la SNA. Au cours des prochains mois, la Société nationale de l'amiante examinera la possibilité de lancer industriellement une ligne de moulage de produits en résine phénolique comportant un fort pourcentage de ce type de résidu. L'intérêt de cette technique réside dans l'économie appréciable réalisée sur les quantités nécessaires de résine. Au total, une équipe de 25 chercheurs et techniciens constitue le groupe de recherche et de développement de la Société nationale de l'amiante. Ce groupe travaille en étroite liaison avec l'Université de Sherbrooke.

Au printemps 1980, la Société nationale de l'amiante a commencé à regrouper ses différentes activités de recherche et de développement en un centre et hall d'essai uniques situés à Sherbrooke. En moyenne, la SNA dépense plus de \$1,000,000 par année dans la mise au point de nouveaux produits. Ces efforts, qui relayent celui du gouvernement du Québec, visent le développement d'une expertise québécoise dans la transformation de l'amiante.

Dans le domaine du transport dans ma région, comment ne pas souligner la terminaison de la 51-55 depuis Magog jusqu'à Drummondville, à un coût d'au-delà de \$100,000,000. La voie de contournement nord de la ville de Sherbrooke. Un vieux dossier de dix ans dont les travaux débiteront en 1981 pour s'achever vers la fin de 1983, début 1984. Les coûts estimés sont au-delà de \$36,000,000.

(21 h 30)

Dans mon comté, Mme la Présidente, des municipalités m'ont fait connaître leur surprise de voir des travaux s'exécuter si rapidement durant les années qui suivent une élection, tellement elles étaient habituées de vivre de promesses, même pour des rechargements de gravier demandés sur des routes, parfois ça pouvait attendre 30 ans. Imaginez le nombre d'élections et de promesses des anciens députés.

Mme la Présidente, voilà pourquoi je suis fier de représenter le gouvernement au service de la population du comté de Saint-François, car la présence d'un parti dévoué aux seuls intérêts des Québécois est ressentie dans tous les milieux. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le député de Huntingdon.

M. Claude Dubois

M. Dubois: Mme la Présidente, tout comme le ressentent les citoyens de Huntingdon que j'ai l'honneur et le vif plaisir de représenter à l'Assemblée nationale, je suis aussi extrêmement préoccupé qu'ils le sont quant à l'avenir économique et social de notre province, ainsi que l'avenir de nos enfants.

Cette préoccupation se situe à plusieurs niveaux, mais il est évidemment impossible, dans un temps aussi limité, de les aborder tous. Je veux tout d'abord préciser que mon premier souci est de m'assurer que nous pourrions toujours conserver cette démocratie qui, de tout temps, a assuré et préservé nos droits et nos libertés dans notre province. Je tiens à vous dire, Mme la Présidente, que c'est sur cette pierre d'assise que nous avons bâti et atteint un des plus hauts niveaux de vie au monde.

J'aimerais aujourd'hui pouvoir retrouver chez nos amis d'en face des indications et des assurances qui nous permettraient de croire qu'il n'existe aucun effritement à ce chapitre. Mercredi dernier, en cette Chambre, une occasion en or se présentait au premier ministre de nous réitérer son grand respect et son ultime attachement pour cette démocratie si chère, Mme la Présidente, à nous tous, Canadiens. Néanmoins, j'ai été vraiment déçu, face à l'attitude mesquine qu'a eue le premier ministre vis-à-vis de quatre nouveaux élus du peuple, Quatre députés fraîchement élus qui faisaient leur entrée dans cette noble enceinte.

Mme la Présidente, la victoire de ces quatre députés libéraux émanait d'un exercice des plus démocratiques et résultait d'un verdict populaire. Il est exact que j'ai été déçu par l'attitude d'intolérance, de hargne et d'animosité du premier ministre. Cette attitude déplorable m'a extrêmement choqué. Elle était totalement contraire aux coutumes et aux traditions bien établies de cette Assemblée.

Le premier ministre a fait preuve de très peu de gentillesse, de très peu de respect et de très peu d'élégance à un moment aussi particulier de la vie d'un nouveau parlementaire. À mon sens, un chef de gouvernement, même si une douzaine de défaites, c'est dur à accepter, se doit de faire face à la population avec dignité et grandeur. Ce ne fut pas le cas mercredi dernier et je le déplore profondément.

Ceci dit, permettez-moi d'aborder certains autres domaines qui touchent de très près les résidents du comté de Huntingdon. Premièrement, le manque de création d'emplois a poussé notre jeunesse à quitter le comté. Cette situation a fait que la moyenne d'âge de nos résidents est une des plus hautes de la province. De ce fait, il nous manque pas moins de quatre centres d'accueil de 50 lits chacun et ceci strictement pour répondre aux cas les plus urgents. Ceux qui furent nos bâtisseurs méritent un plus grand respect et une bien meilleure attention de votre part. Cette situation particulière chez nous est très bien connue du ministre des Affaires sociales et j'espère qu'il apportera une oreille attentive à cet épineux problème dont je lui ai déjà fait part.

Une voix: ...

M. Dubois: Il y a d'autres besoins, monsieur.

Mme la Présidente, le comté de Huntingdon connaît une économie agricole des plus développées et des plus diversifiées. Cependant, je dois dénoncer le fait que notre population est loin de recevoir les services et les crédits auxquels elle est en droit de s'attendre dans beaucoup de domaines, particulièrement au niveau de la réfection des routes qui sont vraiment lamentables.

Il y a aussi, au niveau de notre développement régional, une absence de récupération de nouveaux sols qui sont pourtant reconnus au Québec comme étant les meilleurs en production horticole. Oui, Mme la Présidente, par l'insouciance du ministre de l'Agriculture, 20,000 acres de terre noire tardent à se développer. La récupération de ces sols serait pourtant un apport économique énorme et un important générateur de nouveaux emplois. Même si cette situation fut maintes fois exposée au ministre de l'Agriculture, ce dernier n'a rien fait dans ce domaine, malgré mes diverses interventions. Ces 20,000 acres nous permettraient de répondre à une demande croissante de légumes sur le marché des États-Unis et particulièrement du Nord-Est américain. Hélas! Mme la Présidente, il y a toujours un esprit de partisanerie au-dessus de l'intérêt des Québécois dans ce ministère.

Deuxièmement, Mme la Présidente, nous devrions favoriser davantage la relève agricole, offrir aux jeunes qui veulent acquérir une entreprise agricole une aide substantielle qui leur permettrait de disposer du capital initial requis. Il y lieu aussi de favoriser cette politique en amendant les politiques fiscales afin de faciliter le transfert des fermes de père en fils.

Troisièmement, en ce qui a trait au zonage agricole qui réclame des modifications, le Parti libéral a déjà des positions précises qui permettront de rendre cette loi plus intelligente, plus juste, plus réaliste et plus respectueuse du droit de propriété de l'agriculteur. Les péquistes sont si peu connaissant dans ce domaine qu'ils ont même déjà zoné agricoles des montagnes de roc au Québec.

Une voix: Et des cimetières!

M. Dubois: Madam Speaker, the unbelievable financial situation of Québec is far more frightening to me than any other aspect of our public affairs. Would you believe that the Government of Ontario has a smaller budget than Québec? It is true, Madam Speaker. The present Québec budget runs in the \$17,000,000,000 while Ontario's budget, with 35% more population and 40% more gross national product, is in the \$16,000,000,000 bracket. How can we expect to entice investors with such a disastrous financial situation?

Madam Speaker, you can also add to this major problem the fact of having here a separatist government. This fact does not help things either. Furthermore, Madam Speaker, the Parti Québécois has constantly pushed aside the non-Francophones of this province, making them second class citizens. I must say that I am deeply shocked by this unacceptable attitude of this present government. Equal respect for our two

founding peoples must be restored and as far as I am concerned, there has always been only one kind of citizens in Québec.

Madam Speaker, the English-speaking population of Huntingdon, and of Québec as a whole, are also the founding people of our nation and province. They must receive fair and equal treatment and also feel at home in their province.

Madam Speaker, in addition to the above mentioned facts, I would like to emphasize the fact that the péquiste Finance Minister has managed, in the last four years, to plunge this province into a very dangerous situation by more than doubling the accumulated deficit. Another point is that we are saddled with an enormous amount of useless redtape plus the highest rate of income tax in Canada.

(21 h 40)

Madam Speaker, who is producing our goods and services, creating our jobs, paying our salaries, financing our government and generating wealth? The Finance Minister knows, of course, that it is free enterprise. The Minister also knows that if he destroys economic freedom, he also destroys individual freedom. The way this government is running our province will result definitely in collective poverty very soon.

Furthermore, Quebeckers do not want this strangling bureaucratic supervision; they do not ask for protection from the cradle to the grave. We, residents of Huntingdon, are anxious to get rid of the actual government so we can, once and for all, bring the social and economic development so urgently needed in our riding. Youngsters are waiting for jobs, elderly people are waiting for nursing homes, farmers are waiting for more realistic farm loans, residents are waiting for intelligent and fair modifications to the farm land zoning bill. Mayors, councillors and schoolboards are waiting for more respect from the government in regards to their elected mandate. Finally, the whole population is fed up with the type of government we have had for these past four years.

Mme la Présidente, je ne peux passer sous silence les folies furieuses de l'actuel gouvernement dans le domaine de l'économie et des finances. Au dire du ministre des Finances, tout va bien au Québec. Pourtant, les déficits budgétaires accumulés ont plus que doublé depuis ces quatre ans de régime péquiste. La dette publique totale du Québec a grimpé d'une façon vertigineuse depuis qu'on a des budgets signés Parizeau. Si on considère l'ensemble de la dette publique accumulée du Québec, en y ajoutant les déficits de la réserve des fonds de retraite des employés gouvernementaux, on s'aperçoit que ce déficit total se situera aux environs de \$40,000,000,000 à la fin de l'exercice financier en cours. J'inclus les emprunts des commissions scolaires, des conseils municipaux, des sociétés d'État, évidemment.

malgré cela, le ministre des Finances maintient que tout va bien dans notre belle province, mais même si le ministre des Finances a un don particulier pour jouer au yo-yo avec les chiffres ainsi qu'avec les mots, il n'en reste pas moins que la situation financière du Québec est extrêmement précaire. Le comble est qu'en plus d'avoir fait avaler aux Québécois un budget déficitaire de \$2,300,000,000 cette année, le

ministre nous indique que cela va coûter un peu plus que cela. Le ministre prétend qu'il va manquer encore \$380,000,000, ce qui fera un trou, un manque à gagner, c'est-à-dire un déficit de \$2,680,000,000 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1981. Naturellement, on ne sait pas si cela n'ira pas un peu plus loin, car il reste encore quatre mois d'administration sur ce même budget suicidaire.

Si on était ici une petite Arabie Saoudite, on pourrait peut-être dire qu'on fait seulement qu'emprunter sur l'avenir et que, tout à l'heure, l'or noir coulera à flots ici. Mais aux dernières nouvelles on a juste un trou, un gouffre épouvantable et pas d'or noir!

Mme la Présidente, vous avez sans doute déjà entendu l'expression: Quand on se regarde, on se désole, mais quand on se compare, on se console. J'aimerais faire une comparaison tout de suite, mais qui n'est guère consolante. Je veux juste comparer le budget du Québec à celui de l'Ontario. Le budget du Québec se situe dans les \$17,000,000,000; celui de l'Ontario est dans les \$16,000,000,000. L'Ontario a une population d'environ 35% plus élevée que celle du Québec. L'Ontario a un PNB, c'est-à-dire un produit national brut, d'environ 40% plus élevé que le nôtre. À l'équivalence du Québec, s'il était aussi mal administré que le Québec actuel, l'Ontario aurait un budget d'environ \$22,000,000,000 à \$23,000,000,000, mais ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente, c'est une situation vraiment inqualifiable et le pire, c'est que le premier ministre n'a pas fait mention de ces difficultés dans son discours inaugural. Il a totalement ignoré la situation financière du Québec. Il s'est sans doute dit: On va passer cela en héritage au Parti libéral.

M. le Président, j'ai écouté quelques discours, jeudi soir dernier, entre autres celui du ministre de l'Agriculture.

Une voix: Ah oui?

Une voix: Oh!

M. Dubois: Je ne m'attarderai pas à relever toutes les folies prononcées par son nouveau collègue séparatiste de Lotbinière, mais je me contenterai de soulever quelques idioties parmi de nombreuses prononcées par le "smiling minister".

Une voix: Très bien.

M. Dubois: Il nous a fait une montagne et, à sa juste mesure, un pain de sucre de sa politique sucrière. À ce sujet, j'aimerais que le ministre dépose en cette Chambre les recherches qu'il a fait effectuer sur la faisabilité de cette initiative qui coûtera, selon les chiffres du ministre, \$35,000,000.

M. le Président, passons à un autre sujet. Le ministre faisait état de rendements par hectare de la production céréalière. Remarquez bien, M. le Président, que je suis tout heureux et tout fier de notre progrès très constant dans ce domaine. Mais le ministre de l'Agriculture a fait preuve d'ignorance et de ridicule consommés quand il a interprété des rapports de rendement entre les Prairies et le Québec. Il y a une foule de raisons qui nous empêchent même d'évoquer ce genre de statistiques. Comme d'habitude, les

comparaisons du ministre sont boiteuses et échevelées. Elles ne servaient, une fois de plus, j'en suis sûr, qu'à jeter de la poudre aux yeux.

Les méthodes de culture sont complètement différentes. Cultiver un hectare dans l'Ouest coûte généralement de deux à quatre fois moins cher qu'ici au Québec.

Une voix: Il ne comprend pas cela, voyons!

Une voix: Il ne comprend pas cela.

M. Dubois: Il faut d'abord indiquer qu'ordinairement on ne laboure pas le sol. Toute la préparation se fait en une seule opération au printemps. Il ne s'emploie que très peu de fertilisants dans les Prairies dans le cas de l'orge et du blé, contrairement à nous qui devons en appliquer une forte dose. De plus, dans nos régions, nous devons choisir nos meilleurs sols et nos meilleurs champs, utiliser du terrain bien drainé, bien labouré à l'automne et bien préparé au printemps si on veut obtenir une certaine rentabilité. Dans les Prairies, on s'occupe beaucoup moins de la qualité productive du sol puisque les coûts d'ensemencement sont assez négligeables.

Je pense qu'une fois de plus le ministre nous a démontré très peu d'intelligence, très peu de sagacité dans ses propos et surtout un manque de connaissance évident des pratiques agricoles.

Je pourrais également souligner plusieurs autres anomalies de ce gouvernement, particulièrement au niveau de la bureaucratie écrasante qu'il préconise et de ses effets nocifs sur notre économie et également sur le dirigisme d'Etat qui paralyse notre économie, du taux de chômage excessif, de la construction qui est stagnante, du problème de placement dans la construction, du fait aussi qu'il est vraiment inhumain d'avoir à obtenir un permis pour pouvoir travailler, ainsi que de la politique centralisatrice de ce gouvernement qui se mire toujours dans la Suède. (21 h 50)

Les très hauts sommets que nous devons atteindre avec ce gouvernement ne furent que mirage pour la population. À tout point de vue, ce gouvernement péquiste n'a qu'affaibli le Québec et ceci, tant au niveau constitutionnel qu'économique. Heureusement, ce cauchemar péquiste prendra fin sous peu. Leur capacité de gérer les destinées du Québec a été mise à l'épreuve. Le bilan est désastreux. Les espoirs qu'avait suscités chez certains le Parti québécois se sont vite estompés, M. le Président. Nous venons de vivre une aventure, une grande foire de milliards, un bilan économique sombre, un trou béant dans les fonds publics et un recul des plus préoccupants.

Enfin, M. le Président, je termine, en vous indiquant, que j'appuie avec vigueur la motion de blâme à l'endroit du gouvernement que présentait à cette Chambre le chef de l'Opposition officielle lors de sa réplique au discours inaugural et qui se lisait comme suit: "L'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement actuel pour avoir décidé de s'accrocher au pouvoir alors qu'au terme du mandat habituel de quatre ans, il a fait montre d'une impuissance lamentable devant les défis auxquels le Québec fait présentement face dans les domaines économique, social, culturel et constitutionnel." Merci.

Le Président: M. le député de Champlain.

M. Marcel Gagnon

M. Gagnon: M. le Président, je vous remercie beaucoup. Avant de commencer, je veux dire qu'à écouter l'intervenant qui m'a précédé, je suis en train de me demander si les libéraux ne sont pas un peu jaloux. Pour parler de la façon qu'ils parlent, je pense qu'ils sont jaloux du bilan qu'on a à montrer après quatre ans, parce que cela ne se peut pas qu'ils soient aussi ignorants et qu'ils aient si peu suivi la situation politique au Québec. On vient d'entendre dire, par exemple, que quelqu'un qui a travaillé comme ce n'est à peu près pas possible de travailler pour promouvoir l'agriculture au Québec, c'était de la folie furieuse. On vient d'entendre dire, par exemple, que la politique sucrière, au Québec, c'est de la foutaise, que cela n'a pas de sens. C'est à peu près incroyable d'entendre des choses semblables. Écoutez...

M. Dubois: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Je pense - non, non - je suis absolument convaincu que M. le député de Huntingdon veut se servir de l'article 96 de notre règlement, qui demande le consentement du député de Champlain. Il pourra, s'il a été mal interprété, revenir à la fin du discours du député de Champlain, à moins que le député de Champlain n'y consente immédiatement. C'est le règlement.

M. Gagnon: À la fin. M. le Président, je vous remercie beaucoup.

Le Président: À la fin, M. le député de Huntingdon.

M. Gagnon: De toute façon on y reviendra. Je pense que des paroles comme celles qu'on a entendues, d'ailleurs, depuis le début du débat, j'ai l'impression que, comme on dit chez nous, cela n'a pas un gros tirant d'eau parce qu'il faut parler avec les agriculteurs de mon comté, comme ceux de l'ensemble du Québec, il faut parler avec les producteurs de sucre d'érable, par exemple, de Saint-Prospère et vous allez voir que ces gens ont pris nos politiques au sérieux, qu'ils s'en sont prévalus et qu'ils s'en trouvent très bien actuellement.

Je voudrais profiter de l'occasion, M. le Président, pour d'abord saluer les gens de mon comté; on n'a pas l'occasion de prendre la parole trop souvent ici dans cette Assemblée. Deuxièmement, je voudrais aussi dire... Est-ce que ce serait possible, M. le Président, de demander au poulailler d'en face de se taire?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gagnon: Je vous remercie. Et je voudrais aussi vous dire jusqu'à quel point je suis heureux des réalisations qu'on a réussi à faire dans le comté de Champlain depuis quatre ans. Vous conviendrez avec moi, parce que vous connaissez peut-être un peu mon comté, que la situation

était pénible dans le comté de Champlain. Au moins durant les six dernières années, c'est-à-dire de 1970 à 1976, les gens du comté de Champlain croyaient qu'ils n'avaient réellement pas élu de député, car j'ai pris un comté dans une situation à peu près incroyable dans tous les domaines; que ce soit au point de vue des routes, que ce soit au point de vue de l'agriculture, dans tous les domaines, mon comté avait été négligé.

Par exemple, pour les gens du comté de Champlain, si on parle du problème de l'hôpital Cloutier du Cap-de-la-Madeleine, le problème était vieux de 28 ans et la direction de l'hôpital Cloutier voulait que le gouvernement se décide et dise finalement ce qu'il voulait faire de cet hôpital. Cela faisait 28 ans que des pétitions étaient signées au niveau du Cap-de-la-Madeleine et dans le comté en général pour demander au gouvernement de d'abord donner, une vocation à l'hôpital Cloutier. Après 28 ans et après le passage de 1970 à 1975 d'un député libéral qui a été ministre au cours de ces six années, il ne s'était rien fait à l'hôpital Cloutier. Je me suis occupé du dossier et je peux vous dire que la direction de l'hôpital a eu l'occasion de me rendre hommage pour le travail réalisé. Après à peine six mois ou huit mois, la vocation était confirmée; depuis ce temps, à l'hôpital Cloutier, on a un des blocs opératoires les plus modernes en Mauricie, on a une clinique d'urgence ultramoderne aussi; en plus de ça, on se prépare à construire un centre d'accueil, un autre investissement de \$2,500,000, à l'hôpital Cloutier, au Cap-de-la-Madeleine.

Que le député de Maskinongé vienne dire aux gens du Cap-de-la-Madeleine que le député de Champlain n'a rien fait dans ce dossier, je pense qu'il va se faire virer.

M. Picotte: La Mauricie se meurt...

M. Gagnon: Un instant, on en parlera, de la Mauricie qui se meurt.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gagnon: S'il vous plaît, voulez-vous demander au député de Maskinongé, je pense que je ne l'ai pas dérangé dans son intervention, M. le Président, de me laisser parler, s'il vous plaît!

Ceux qui, par exemple, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, parleront du déclubage de la rivière Sainte-Anne... Soit dit en passant, vous connaissez peut-être le coin de Sainte-Anne-de-la-Pérade, ceux qui ne le connaissent pas, c'est bon de le mentionner, je vous invite à venir à la pêche au cours de l'hiver, c'est la capitale mondiale de la pêche au poisson des chenaux, ça vaut réellement la peine d'essayer ce sport et j'en profite pour faire un peu de publicité.

Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme on sait que c'est la capitale mondiale, cette activité attire énormément de touristes chaque hiver. Depuis longtemps, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, on demandait au gouvernement de réussir à décluber la rivière Sainte-Anne, parce que les gens qui venaient à la pêche à Sainte-Anne venaient sur une rivière qui était une propriété privée. J'ai été mis au défi, on m'avait même dit - les gens de Sainte-Anne: Ne t'embarque pas dans ce dossier, parce que tu ne réussiras pas. Personne n'a voulu embarquer dans le dossier.

Je peux vous dire qu'après seulement neuf mois, l'hiver passé, cela a été réalisé; maintenant, la rivière Sainte-Anne est déclubée, les gens qui sont venus à la pêche l'hiver passé à Sainte-Anne-de-la-Pérade sont venus sur une rivière qui n'appartient pas à des particuliers, mais qui appartient à la population en général. Cela peut faire sourire des gens, mais sur le plan économique, sur le plan touristique, chez nous, c'est une activité extrêmement importante.

J'ai entendu parler aussi du dossier de la Wyagamack, au Cap-de-la-Madeleine. Vous vous souviendrez, M. le Président, qu'au cours de la première année on a eu un gros problème avec la fermeture de la Wyagamack. On a eu un gros problème et c'est assez simple de comprendre pourquoi on a eu ce problème. C'est parce qu'on a eu un gouvernement qui nous a précédés qui a tellement peu vu à ses affaires que, finalement - pas seulement à la Wyagamack du Cap-de-la-Madeleine, mais dans le domaine des pâtes et papiers dans l'ensemble du Québec - la situation était pénible.

Je me souviens, lorsqu'on a formé les comités pour la sauvegarde de la Wyagamack, l'ex-député et ministre du comté de Champlain avait dit: Si j'étais encore là, je sauverais la Wyagamack. Chose qui était assez étrange, c'est qu'il avait été député pendant six ans d'un gouvernement soit disant assez fort, à un moment donné, ils étaient 102 députés ici à l'Assemblée nationale. Il fut ministre pendant six ans, il a été ministre de l'Agriculture et des Terres et Forêts et n'a même pas vu venir le coup, puisque les autorités même de la compagnie disaient: On avait annoncé depuis 1970 que l'usine devait fermer. On n'avait rien fait pour la sauver.

Ce qu'on a fait, nous, on n'a peut-être pas réussi à sauver la Wyagamack, mais on a sauvé l'ensemble des usines de pâtes et papiers au Québec. Tout le plan de relance de \$2,500,000,000 investis dans le domaine des pâtes et papiers, c'est parti de chez nous, c'est parti de la bataille que le député de Champlain, avec les gens de la région, a livrée. On a eu une commission parlementaire sur-le-champ. Maintenant, on peut dire que la bataille qu'on a livrée pour l'usine Wyagamack au Cap-de-la-Madeleine a sauvé, a sécurisé les 45,000 emplois dans le domaine des pâtes et papiers, a sécurisé les quelque 110,000 ou 115,000 emplois secondaires dans le domaine et l'usine Wyagamack, qui a fermé ses portes pour le papier, on a même réussi à la rouvrir. Vous avez maintenant deux nouvelles vocations, deux nouvelles usines à l'ancienne Wyagamack au Cap-de-la-Madeleine.

Ce genre d'échec, je n'en ai pas honte. Au moins, je suis entré dans le dossier, je l'ai défendu, au plus haut niveau. Celui qui devrait avoir honte de ce dossier, c'est l'ex-ministre, qui était ministre dans le domaine et qui n'avait rien fait pour sauver, ni la Wyagamack, ni les pâtes et papiers au Québec.

(22 heures)

Les réalisations au niveau du comté, évidemment je n'aurai pas le temps de vous en faire tout le bilan, mais je peux vous dire, par exemple, qu'on aura d'autres occasions de le faire et j'invite le député de Maskinongé, qui m'a attaqué la semaine passée en cette Assemblée, à venir voir peut-être de visu, de parler aux gens du comté pour voir si des choses ont été faites.

Dans rien qu'un domaine, l'assainissement des eaux de la rivière Champlain. À Saint-Louis-de-France, vous aviez une population qui était gelée, à toutes fins utiles, qui n'était pas capable de se développer parce qu'il fallait absolument trouver un moyen d'assainir les eaux usées à Saint-Louis-de-France. C'est maintenant fait et je peux vous dire qu'il y aura une somme de \$2,200,000 qui sera dépensée. De cette somme-là, 89% seront fournis par le gouvernement du Québec, ce qui amènera un investissement additionnel autour de \$1,000,000 dans le domaine de l'habitation.

On dit qu'on est un gouvernement qui administre mal, on parle de déficit. Cela me fait un peu sourire et ça fait sourire les gens de mon comté. Je vais vous conter un fait, M. le Président, que vous ne croirez peut-être pas. Il y a une petite municipalité chez nous qui s'appelle Saint-Luc. À Saint-Luc, il y avait un problème un peu particulier, mais ce problème-là était rentable pour l'ancien gouvernement, pour les anciens gouvernements qui nous ont précédés. Il s'agissait de faire une promesse électorale à Saint-Luc et vous aviez la population de votre côté. C'était automatique. Depuis 1958, la population de Saint-Luc demandait un réseau d'aqueduc. On n'avait pas d'eau à Saint-Luc et la situation était assez pénible que des agriculteurs étaient obligés d'acheter l'eau au camion pour venir à bout de faire boire leurs animaux.

À chaque élection, depuis 1958, les politiciens se présentaient à Saint-Luc et promettaient un réseau d'aqueduc. Je n'ai pas osé me présenter, en 1976, à Saint-Luc. Les gens de la place m'ont même fait le reproche de ne pas m'être montré, lors de la campagne électorale. Je leur ai dit: C'est bien simple, je ne voulais pas répéter les vieilles promesses qu'on entend depuis trop longtemps. Je ne voulais pas être obligé de vous promettre de l'eau pour avoir votre vote. Mais je leur ai dit par la suite: Je vous fais aujourd'hui deux promesses. La première, c'est qu'avant mon prochain mandat votre problème d'eau sera réglé, et si je ne pouvais pas le régler, je vous promets que je ne le prometterai pas à la prochaine élection.

Je vais vous conter un petit fait. Actuellement, à Saint-Luc, le réseau d'aqueduc est terminé. Le réseau d'eau qui aurait dû coûter, sous l'ancien régime, sous l'ancien gouvernement, \$1,500,000 pour 600 de population, on est en train de le terminer au prix de \$535,000. Le tiers du coût que cela aurait dû coûter en 1976. Ce sont ces gens-là qui nous disent qu'on a une mauvaise administration.

Le député de Maskinongé a dit, la semaine passée: "La Mauricie se meurt". Il avait pris le titre du journaliste Roger Noreau, du Nouvelliste. Évidemment, le député de Maskinongé est habitué à induire les gens en erreur. C'est très facile pour lui. Je ne crois même pas qu'il ment, il est tout simplement mal renseigné, il dit n'importe quoi. Souvent, il va dire une chose ici, en cette Assemblée nationale, devant son chef, mais, dans son comté, il va dire le contraire. Mais on est habitué à ça, chez nous.

Il a mentionné, par exemple, devant quatre députés du Parti québécois, dont deux ministres, le Vice-Président de l'Assemblée nationale: Chez nous le chômage a doublé. Il a même avancé un chiffre de 14,6% ou 14,7% de chômage. J'ai de

petites nouvelles. Encore une fois il induit les gens en erreur parce que, suivant Statistique Canada, je vais vous donner exactement...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gagnon: Cela devrait être bon pour vous, M. le député de Maskinongé, on va le donner quand même. Selon Statistique Canada, en 1976, la région 04, la Mauricie avait 10,4% de chômage. En 1977, la première année où on a été au pouvoir, on a eu 10,5% de chômage. En 1978, 9,7% de chômage. En 1979, 8,1% de chômage, et en 1980, à cause d'une situation que tout le monde connaît, les grèves nous ont fait assez de difficultés sur le plan économique chez nous, on est remonté à 10,1% de chômage. Ce qui veut dire qu'on est encore 3/10 plus bas qu'en 1976. Je demande au député de Maskinongé où il a pris ses chiffres. Je pense que, comme d'habitude, il les a inventés. Il les a inventés, il est habitué à tout dire à la population, de dire n'importe quoi, mais chez nous ça ne nous fait pas peur parce que, comme je le disais tantôt, il n'a pas un gros tirant d'eau. J'ai l'impression qu'il peut commencer à s'occuper de son comté s'il veut avoir de bons souvenirs de son comté, parce qu'à la prochaine élection, dans le comté de Maskinongé, il y aura un meilleur député.

Je me souviens jusqu'à quel point...

Une voix: ...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gagnon: ...il peut ou mentir ou ne pas être renseigné. Je lui donne le bénéfice du doute, il ne ment sûrement pas. Il n'est tout simplement pas renseigné. Je me souviens qu'après l'adoption de la loi de la régie de l'assurance automobile, le député de Maskinongé avait dit au poste CHLN de Trois-Rivières immédiatement après la loi... La loi était adoptée et il était encore en train de faire croire aux gens que cela prendrait cinq polices d'assurance dorénavant au Québec pour pouvoir conduire une automobile. C'est le député de Maskinongé qui disait cela. Donc, les chiffres erronés qu'il a sortis à l'Assemblée nationale, on est habitué à ce genre de dialogue ou à ce genre de discours de la part du député de Maskinongé.

Une voix: ...

M. Gagnon: Non, absolument pas.

Une voix: Vas-y, Marcel!

M. Gagnon: J'ai aussi l'impression qu'il y a des choses qui font encore mal dans le camp libéral. On aimerait peut-être s'en débarrasser et on essaie d'amener la population à penser en termes de déficits. On est de mauvais administrateurs et ainsi de suite. Je vous ai donné des preuves que quand on réussit des projets après quatre ans, si on prend seulement l'inflation, normalement, les projets devraient être plus cher en 1980 qu'en 1976. Quand on réussit à les réaliser au tiers du prix auquel ils auraient dû les réaliser en 1976, je pense que c'est une preuve d'une assez bonne administration. Quand on parle aussi de déficit, on trompe la population parce

que le déficit est explicable. C'est encore de la saine administration, le déficit qu'on a. Quand on pense que...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gagnon: ... grâce à la baisse d'impôt et de taxes sur les vêtements entre autres, on remet à la population \$900,000,000, quand on pense que la réforme de la fiscalité ajoute dans les coffres des municipalités \$405,000,000, quand on pense que pour essayer de faire le rattrapage que vous n'avez pas eu le coeur de faire quand vous étiez au pouvoir dans le fonds de retraite des employés du gouvernement, on rembourse actuellement \$845,000,000, additionnez ces trois chiffres et vous allez vous rendre compte que, sur le déficit dont vous parlez, il y a \$2,150,000,000 qui sont sûrement pour de la saine administration et une bonne partie de cette somme d'argent... Je pense bien que vous ne seriez pas intéressés d'avoir de nouveau, par exemple, la taxe sur les vêtements. Une bonne partie s'en va directement dans les coffres des municipalités ou de la population en général. Je n'ai pas honte d'un déficit comme celui-là. C'est de la saine administration.

Ce dont j'ai honte, M. le Président - et si j'étais libéral, j'aurais honte, c'est vrai - c'est quand je vois encore...

Une voix: Rouge de honte.

M. Gagnon: Je serais rouge de honte, sûrement. Quand je vois encore dans les coffres du Parti libéral...

Des voix: Ah!

M. Gagnon: ... une somme de \$753,000 qui vient directement des fonds des contribuables québécois, une somme qui est entrée dans les coffres du Parti libéral illégalement, qu'on ne veut pas remettre, savez-vous que \$753,000, actuellement, ce n'est plus \$753,000 que les rouges d'en face doivent à la population, aux petits Québécois, à moi et à tout le monde; ils doivent maintenant au-delà de \$1,500,000.

Des voix: Honte! Honte!

M. Gagnon: C'est le montant qu'ils doivent.

Des voix: Rouge de honte!

M. Gagnon: Commencez donc par vous regarder avant d'essayer de salir les gens!

Je peux vous dire en terminant que... Oui, je voudrais dire un mot au sujet de la grève de la Reynold au Cap-de-la-Madeleine. Le député de Maskinongé a dit qu'il faudrait peut-être que le député de Champlain soit ministre pour une couple de semaines pour régler la grève. Eh bien, je n'ai pas eu besoin de vous, M. le député de Maskinongé, pour m'occuper du dossier.

Une voix: Elle n'est pas réglée.

M. Gagnon: Elle n'est pas réglée. Non, c'est un fait...

Des voix: Ah, ah!

M. Gagnon: ...mais je m'en suis occupé et je prends à témoin le ministre du Travail précédent et le ministre actuel. Depuis le début de la grève - vous demanderez au ministre si c'est exact - j'ai été un député qui est intervenu dans le dossier. J'ai tout fait et si on a réussi à avoir actuellement à peu près les trois meilleurs spécialistes en relations du travail à l'aréna du Cap-de-la-Madeleine, c'est grâce à mon travail, à celui du député de Trois-Rivières et des autres députés de la région. Je me suis impliqué dans le dossier. Ne vous en faites pas. Je suis allé, hier soir, rencontrer les travailleurs en grève de la Reynold et, justement, ils m'ont demandé de vous faire le message, M. le député de Maskinongé, qu'ils étaient satisfaits du travail du député de Trois-Rivières et du mien dans le domaine de cette grève. Seulement, il y a une chose; tout ce qu'on peut faire, c'est de créer un climat qui va faire qu'à un moment donné les négociations vont aboutir, et on continue de travailler dans ce sens-là.

(22 h 10)

Dans le domaine des lois en général, j'ai parlé un peu de quelques réalisations dans mon comté dont je suis fier. Mais je suis aussi fier des lois dans le domaine agricole. Je peux vous dire qu'entre autres j'ai bien hâte de voir ce que le député de Brome-Missisquoi, le nouveau député adversaire du syndicalisme agricole, aura à préconiser dans le domaine de la loi 90 sur la protection du territoire agricole. Je peux vous dire que c'est une loi dont je suis très fier. Je suis très fier parce que ça faisait 20 ans que c'était promis. Jamais le gouvernement d'en face, jamais l'ancien gouvernement, l'Opposition aujourd'hui, n'a eu le coeur, le front et le courage de dire non à ses petits fournisseurs de la caisse électorale et oui à la protection de l'agriculture. Nous, nous l'avons fait.

Le chef du PLQ, le chef de l'Opposition officielle, a présenté le nouveau député de Brome-Missisquoi comme étant un homme qui avait travaillé pour aider les agriculteurs. Je peux vous dire une chose: Je le connais bien. Un jour, il va faire connaître ses couleurs à l'Assemblée nationale. C'est ce jour-là qu'on va voir si le député de Maskinongé et lui vont s'entendre ensemble. Le député de Maskinongé défend le syndicalisme agricole dans son comté, supposément, et le député de Brome-Missisquoi, lui, est un adversaire du syndicalisme agricole. Alors, on va voir de quelle façon ça va se dérouler.

Une voix: Une grande liberté!

Le Président: À l'ordre!

M. Gagnon: Moi, je l'aurais présenté comme étant le défenseur des spéculateurs ou comme étant le défenseur de ceux qui exploitent les agriculteurs. C'est de cette façon que je l'aurais présenté. De toute façon, en terminant, je voudrais dire, encore une fois...

Le Président: À l'ordre!

M. Paradis: M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Un instant. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Brome-Missisquoi, sur une question de...

M. Paradis: ...sur une question de privilège.

Le Président: Très brièvement, s'il vous plaît.

M. Paradis: Je tiendrais à dire que j'ai été attaqué par le député de "Maskinongé" comme étant le défenseur des spéculateurs. Excusez-moi, de Champlain. C'est un lapsus qui me vient du fait que le député de Maskinongé, c'est lui qui s'occupe de la Mauricie. Je m'excuse. Comme étant le défenseur des spéculateurs. Je tiendrais à vous dire que, là-dessus, le député de Maskinongé, pas de Maskinongé, de Champlain se trompe royalement. M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Joliette-Montcalm, si vous voulez prendre la parole, votre siège, s'il vous plaît! Je tiendrais à dire ceci également, c'est que les questions de privilège doivent être brèves et, lorsqu'un député impute des motifs à un autre député, il s'agit manifestement d'une question de privilège, mais très brièvement, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: Merci, M. le Président. Je tiendrais à dire tout simplement, pour le bénéfice du député de Champlain, que les agriculteurs de Brome-Missisquoi ont eu un choix à poser tout récemment lors des élections partielles et qu'ils ont choisi entre un spéculateur du Parti québécois et un défenseur des agriculteurs du Parti libéral et le choix a été clair.

Le Président: M. le député de Champlain.

M. Gagnon: M. le Président, de toute façon, on aura le plaisir, sûrement, de revenir sur ce débat-là, j'en suis convaincu. Je suis convaincu aussi que le nouveau député de Brome-Missisquoi fera connaître ses couleurs. Tel que je le connais, il va les faire connaître. J'ai hâte de voir la réaction du député de Montmagny-L'Islet et du député de Maskinongé et de voir jusqu'à quel point ces gens-là vont pouvoir travailler ensemble.

De toute façon, je peux vous dire en terminant que, tant dans le domaine agricole, que dans tous les domaines, je suis extrêmement heureux du travail qui a été fait jusqu'ici. Il y a un autre député qui a mentionné qu'on avait oublié passablement les personnes âgées. Permettez-moi de prendre encore quelques minutes. Je ne sais pas combien il me reste de temps.

Une voix: Consentement.

M. Gagnon: Avant 1970, dans le comté de Champlain, il y avait 120 logements subventionnés, ce qu'on appelle normalement des HLM. De 1970 à 1976, évidemment, il ne s'est rien fait. Il ne s'est pas construit un seul logement. De 1976 à 1980, je peux vous dire que, jusqu'à maintenant, on en a 80 de réalisés au Cap-de-la-Madeleine, 30 à Sainte-Anne-de-la-Pérade et qu'on a acheté une bâtisse de 130

logements au Cap-de-la-Madeleine. À venir et qui est actuellement accepté, qui est, comme le dirait le ministre responsable, dans la machine à saucisses, il en reste 40 à construire au Cap-de-la-Madeleine, 14 à Champlain, 13 à Saint-Maurice, 13 à Sainte-Geneviève et 13 à Saint-Stanislas, ce qui veut dire qu'en quatre ans et demi avec l'été prochain, on aura ajouté 333 logements subventionnés dans le comté de Champlain, alors que dans leurs six dernières années, de 1970 à 1976, pas un seul.

Je m'arrête ici, M. le Président. Je pourrais en dire encore beaucoup, mais je sens que ça fait mal aux gens d'en face. Avant d'être interrompu, je vais laisser la place à d'autres pour discuter, mais on aura l'occasion d'y revenir, par exemple. J'invite le député de Maskinongé à venir faire souvent un tour dans mon comté. Peut-être que je pourrais lui refiler les dossiers de chez lui dont je suis obligé de m'occuper, les dossiers dont le député de Trois-Rivières est obligé de s'occuper dans le comté de Maskinongé, parce qu'on nous dit: Nous Nous autres, on n'en a pas de député. Je dis aux gens de Maskinongé: À la prochaine élection, vous aurez vous autres aussi un député, et je dis aux gens de Champlain: Je vais continuer à vous servir.

Des voix: Très bien.

Le Vice-Président: S'il vous plaît! Merci, M. le député. Un instant! M. le député de Huntingdon, en vertu de l'article 96.

M. Dubois: M. le Président, je voudrais simplement rectifier des faits. Le député de Champlain m'a imputé des propos que je n'ai pas tenus tout à l'heure. Premièrement, j'ai parlé de folie furieuse en matière économique et financière, mais non au niveau agricole.

Deuxièmement, M. le Président, j'ai tout simplement demandé au ministre de nous déposer son étude de faisabilité sur sa politique sucrière. Ce furent mes propos et je pense que le député de Champlain avait les oreilles fermées ou bouchées tout à l'heure quand j'ai parlé. Merci.

Le Vice-Président: M. le député de Maskinongé, sur...

M. Picotte: En vertu de l'article 96, M. le Président.

Le Vice-Président: En vertu de l'article 96.

M. Picotte: Le député de Champlain est fidèle à son habitude de ne rien comprendre.

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Picotte: Il m'a imputé des propos...

Le Vice-Président: S'il vous plaît! M. le député de Joliette-Montcalm, sur une question de règlement.

M. Chevrette: M. le Président, quand il s'agit de rectifier les faits, il ne s'agit pas d'insulter un député en cette Chambre. Si le député de Maskinongé a des rectifications, il n'a à insulter personne, il a à rectifier des faits. J'espère que, comme président de l'Assemblée,

vous l'obligerez à suivre cette règle.

Le Vice-Président: Merci. M. le député de Maskinongé, en revenant, comme vous l'avez fait au départ, à l'article 96, s'il vous plaît!

M. Picotte: En vertu de 96, M. le Président, le député de Champlain, n'ayant rien compris, a mentionné que j'avais rapporté des propos qui ne sont pas les miens. J'ai tout simplement rapporté des propos du quotidien *Le Nouvelliste*, d'un journaliste qui a vingt ans de carrière dans la Mauricie. Il disait que la Mauricie se meurt et qui a rapporté fidèlement, selon *Statistique Canada*, qu'il y avait 14,6% de chômage. Si la Mauricie se meurt, j'espère qu'électoralement les députés péquistes vont mourir avant.

Le Vice-Président: M. le député.

M. Gagnon: M. le Président, est-ce que je peux moi aussi rectifier les faits?

Le Vice-Président: Un instant! M. le député de Champlain sur...

M. Gagnon: Je voudrais aussi rectifier les faits. C'est une question de privilège.

Le Vice-Président: S'il vous plaît!

M. Gagnon: Les chiffres que j'ai ici sont des chiffres de *Statistique Canada*. J'ai pris la peine de les prendre de 1976 à aujourd'hui. Je ne les ai pas inventés et je peux vous dire que c'est la moyenne des années de 1976 à 1980, jusqu'au onzième mois de 1980.

Le Vice-Président: Merci. M. le député de Maisonneuve, votre droit de parole.

M. Georges Lalande

M. Lalande: M. le Président, dans le discours inaugural, le premier ministre n'a consacré que quelques lignes au secteur de l'habitation, pour ne parler, d'ailleurs, que de quelques projets d'avenir. Sans faire aucune référence réelle et véritable au bilan de ses quatre années d'administration, il a toutefois découvert - et c'est tout à son honneur - que le logement était un besoin essentiel à l'homme, après la nourriture, dit-il. Je dois cependant lui dire, M. le Président, que les gens de mon comté ont découvert cela bien avant lui; surtout depuis quatre ans où, pour eux, le logement dans Maisonneuve est devenu une des denrées les plus rares et les plus difficiles à atteindre. Je vous assure que s'il pouvait y avoir autant de logements disponibles dans Maisonneuve qu'il y a d'annonces publicitaires et de panneaux réclame du gouvernement péquiste, tous les gens de mon comté seraient vraiment bien logés.

Mais comme le premier ministre s'est esquivé devant le bilan de son administration, faisons-le pour lui. Examinons également la performance du gouvernement au cours des quatre dernières années. Outre que l'habitation, comme l'a si bien dit le premier ministre, est l'expression de la culture d'un peuple et qu'elle suscite la cohésion de la vie familiale, elle entraîne également un pourcentage appréciable de l'emploi total de la population active. De plus,

contrairement aux autres industries, quelque 85% de la valeur de production de l'habitation proviennent du Québec, démontrant ainsi l'importance très significative des retombées locales de ce secteur.

(22 h 20)

En 1976, le Parti québécois, en s'appuyant sans doute sur ces prémisses, en arrivait à promettre une production annuelle de 67,000 nouveaux logements au Québec. D'ailleurs, le ministre des Affaires municipales - enfin, celui qui se prépare actuellement à être ministre de la Société d'habitation du Québec - nous a répété chaque année, depuis 1976, que son gouvernement devait, à tout moment, accoucher d'une véritable politique de l'habitation. M. le Président, où vont les choses? Ce n'est pas le gouvernement qui va accoucher d'une nouvelle politique de l'habitation; c'est plutôt, il me semble, le ministre qui se prépare à accoucher d'un nouveau ministère. Quoi qu'il en soit, en novembre 1976, promesse du Parti québécois de construire 67,000 nouveaux logements par année.

Si nous dressons le tableau de la production de logements neufs, les mises en chantier, l'on observe que dans la région de Montréal, en 1976 - cela avant l'administration péquiste - il y a eu 37,531 logements de construits à Montréal. En 1980, après sept mois, on en est arrivé à 6077. Au niveau de la province, au niveau du Québec, 68,748 logements de construits en 1976 sous l'administration Bourassa. En 1980, avec l'administration péquiste, après sept mois, on en est à 14,588.

Au niveau des appartements, en 1976, à Montréal, il y a eu 22,477 appartements de produits. En 1980, croyez-le ou non, il y en a 1622.

Depuis 1976, la construction de logements neufs n'a pas cessé de diminuer. La baisse a été marquée surtout dans la construction d'appartements. Même si l'on tient compte de la tendance démographique, tout nous indique que la loi no 107 et tout ce qui l'a précédée, toutes les espèces de tracasseries administratives bien en place dans cette loi no 107, ont amené une chute désastreuse dans la construction de logements et une chute encore plus prononcée au niveau de la construction d'appartements parce qu'avec ces problèmes et ces tracasseries imposés par le gouvernement à l'endroit des propriétaires d'immeubles personne ne veut investir dans ce secteur de l'habitation au Québec. Le gouvernement péquiste n'a pas compris cela. Si on étouffe le petit propriétaire de maison, on étouffe également le locataire. S'il n'y a pas d'incitation auprès du propriétaire à construire des logements en bon état, c'est, en fin de compte, le locataire qui écope.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'occupation des logements disponibles, on doit conclure, après une enquête de la Société centrale d'hypothèques et de logement, que le taux d'inoccupation des logements a diminué dangereusement. Dans la région de Montréal, en avril 1979, le taux était de 4,6%. Aujourd'hui, en 1980, le taux est rendu à 3,7%. C'est donc dire qu'à l'heure actuelle il n'y a plus, à toutes fins pratiques, de logements disponibles à Montréal. La situation est encore plus serrée partout au Québec puisque le taux d'inoccupation, en avril 1980, était rendu à 2,6%. Donc, malgré qu'il y ait une demande très forte

de logements à Montréal et partout au Québec d'ailleurs, il n'y a pas de construction et aucun signe de reprise de construction domiciliaire. A qui la faute, M. le Président? J'indiquais tout à l'heure que la loi no 107, la Régie du logement, était un des éléments malheureux de freinage dans l'habitation au Québec. Mais de façon globale, n'est-ce pas là la méfiance systématique des investisseurs à l'égard du gouvernement péquiste que l'on enregistre, méfiance systématique à l'égard du gouvernement actuel qui n'a prouvé encore à personne au Québec qu'il était sérieux et compétent dans ses politiques économiques?

Dans un article de la Presse du vendredi 28 novembre, le ministre Landry se dit optimiste. Mais oui. Il dit: Cela va beaucoup mieux à Montréal que cela va à Toronto. Comme disait le ministre des Finances: Quand je me regarde, je me déssole, mais quand je regarde ailleurs je me console. Le ministre Landry déclarait, le 28 novembre 1980: Cela va beaucoup mieux à Montréal comparativement à Toronto. On va regarder un peu les chiffres de Montréal et de Toronto. Dans le secteur résidentiel, 1979 par rapport à 1980, dans la région de Montréal, moins 18%. À Toronto, même niveau. Dans le commercial, moins 13% dans la région de Montréal. Dans la région de Toronto, plus 83%. Au niveau industriel, plus 16% à Montréal, plus 3% à Toronto. Au niveau institutionnel, moins 42% dans la région de Montréal, plus 46% à Toronto. Et au secteur du génie civil, moins 7% à Montréal et le même taux à Toronto. Pour un total, finalement, M. le Président, cette année, de moins 11% dans la région de Montréal et plus 19% dans la région de Toronto. Si le ministre Bernard Landry se dit optimiste dans ces conditions, ce n'est pas surprenant, que les choses n'aillent pas très bien au Québec à l'heure actuelle. Il y a un problème de sémantique véritable.

Au chapitre de la restauration de logements usagés, le premier ministre a été bien silencieux dans son discours, sauf pour nous dire qu'il avait l'intention, dans un avenir d'ailleurs plus ou moins rapproché, pas très précis, de mettre en oeuvre le programme Loginove. Encore une fois, nous avons affaire à un gouvernement à la fin de son mandat, il faut vous le rappeler, M. le Président. Après quatre années de règne, il ne nous parle pas de ce qu'il a fait, il nous parle de ce qu'il va faire. Mais si le passé est garant de l'avenir, comme se plaisent à dire nos gens d'en face, il n'y a rien là, comme dit mon collègue. On se demande, M. le Président, dans ces conditions, quel taux et quel indice de confiance on peut accorder aux péquistes. Regardons ce que le gouvernement actuel péquiste a fait depuis qu'il est au pouvoir au point de vue de la restauration des logements.

D'après le rapport Legault, en 1976, il y avait, à ce moment, au Québec, 360,000 logements ayant besoin d'être restaurés. Il faut compter environ 200,000 logements pour la région de Montréal. Il est vrai que, depuis 1976, il y a eu un certain rattrapage. Par exemple, en 1979 uniquement, plus de 12,000 logements ont été restaurés, mais cela, M. le Président, ce n'est pas grâce, anticipe le député de Joliette-Montcalm, au programme du Parti québécois, mais non, c'est grâce aux programmes fédéraux, La seule

participation du gouvernement péquiste dans la restauration de logements, M. le Président, c'est pour l'avenir. La seule action qu'on nous propose, c'est le programme Loginove qui n'est pas encore mis en application, imaginez-vous! Pas encore mis en application! Et qu'à sa face même, prima facie, M. le Président, ce sera une autre belle péquiste extrêmement complexe à administrer.

Maintenant, pour ce qui est des logements sociaux, toujours d'après le rapport Legault, il y aura au Québec environ 280,000 ménages à faible revenu, 290,000 personnes âgées ayant un revenu en bas du seuil critique et 120,000 personnes handicapées. Donc, un total de 690,000 personnes ayant besoin d'assistance pour avoir accès à un logement, M. le Président.

On comprend bien que les programmes de logements à caractère social coûtent de plus en plus cher. Par exemple, en 1976, le déficit par logement était de \$153 par mois. Aujourd'hui, le déficit par mois est rendu à \$400 l'unité. M. le Président, depuis 1976, seulement 11,000 logements à caractère social ont été construits au Québec. De plus, le ministre des Finances, dans son dernier discours sur le budget, ne nous a-t-il pas dit qu'il n'y aurait plus de construction de HLM? Aussi, il faut bien le dire, le Parti québécois, contrairement à ses promesses électorales de 1976 - écoutez cela, M. le député de Joliette-Montcalm - le PQ a échoué lamentablement à combler les besoins et n'a aucunement réussi à rationaliser la gestion du logement à caractère social.

(22 h 30)

M. le Président, je ne vous dirai que quelques mots des coopératives d'habitation. Vous rappelez les coopératives d'habitation, la grande fierté des péquistes. D'après eux, en 1976, cela était la pierre angulaire de l'habitation au Québec. Aussi, aussitôt au pouvoir, le gouvernement péquiste s'est empressé, évidemment avec le ministre de la Société d'habitation du Québec en avant, en tête, de travailler à la mise sur pied de leur chef-d'oeuvre. Bilan après plus de quatre ans: Le programme a coûté près de \$5,000,000 aux contribuables québécois et n'a réussi à assurer que quelque 5000 logements pour tout le Québec, M. le Président. Je dis environ 5000, parce que personne ne sait exactement combien de logements ont été acquis par les coopératives d'habitation. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cela fait cher le logement. Donc, là aussi, fiasco dans la réalisation du grand chef-d'oeuvre péquiste. Le premier ministre, dans son discours inaugural, a d'ailleurs reconnu cet échec, puisqu'il n'a fait aucun développement sur les coopératives d'habitation. Par contre, à la page 16 du discours, il parle plutôt de programmes qui favoriseraient non plus la location, mais l'accès à la propriété. Le voilà revenu à la raison, en quelque sorte, M. le Président. Il commence à reconnaître qu'il faut peut-être permettre au Québécois le libre choix d'être propriétaire ou locataire de son appartement. Le voilà maintenant, comme dirait l'autre, dans la foulée de la pensée libérale.

Quoi qu'il en soit, voyons si le premier ministre est sérieux dans tout cela. Dans son discours, est-ce qu'il nous parle de la nature et de la portée de sa nouvelle politique? Est-ce qu'il nous dit à quel groupe de personnes sa politique va être adressée, qui va bénéficier de ce programme d'accès à la propriété, ceux qui

gagnent \$100,000 par année ou ceux à faible revenu? Quelles sont les modalités d'application? Cela va coûter combien aux contribuables? Enfin, a-t-il calculé l'impact prévisible de cette politique sur le marché des logements locatifs? Le premier ministre, M. le Président, ne nous dit rien de cela.

Vous savez, il ne s'agit pas seulement pour lui de copier les têtes de chapitres d'un projet de programme du Parti libéral. Il lui faut aller plus loin, M. le Président, il faut d'abord le comprendre et surtout, il faut y croire. Pourtant, dans un domaine comme celui de l'habitation, on n'a pas le droit de s'amuser, on n'a pas le droit de se moquer des gens. Non seulement parce que le droit à un logement convenable est un besoin de base pour les humains, mais également parce que, dans notre société, l'habitation est un créateur d'emplois de premier ordre. Ce n'est pas pour rien que les économistes disent que quand la construction va, tout va. Dans le moment, le moins qu'on puisse dire, la construction ne va pas au Québec et, par voie de conséquence, la conjoncture économique n'est pas des meilleures non plus.

Dans mon comté de Maisonneuve, comme dans plusieurs comtés de l'Est d'ailleurs, la situation est pénible. Quand vous avez des listes de plus de 2000 personnes âgées qui attendent pour être admises en résidence, quand vous avez des milliers de personnes à faible revenu qui crouissent littéralement dans des logements insalubres affectant la santé des parents et des enfants, que vous savez, par ailleurs, que le seul gouvernement qui se préoccupe du sort de ces gens défavorisés, c'est le gouvernement fédéral, il n'y a vraiment pas de quoi être fier de l'actuel gouvernement péquiste que nous avons ici à Québec.

Que le premier ministre me trouve des logements dans Maisonneuve qui ont été rénovés par l'action de son gouvernement depuis 1976, qu'il me trouve une seule bâtisse dans Maisonneuve qui ait été construite par un programme du gouvernement péquiste, je m'engage, sur-le-champ, à corriger mon discours, M. le Président. Mais moi qui sillonne mon comté tous les jours où je ne suis pas en Chambre, je peux vous dire sans hésitation que le gouvernement péquiste n'a absolument rien fait pour les gens de Maisonneuve depuis 1976.

Le seul domaine où nos amis péquistes sont actifs et excellent d'ailleurs, c'est dans celui de la publicité et souvent, de façon pas très honnête. Mais oui, certains d'entre eux, j'imagine, profondément humiliés par l'inaction de leur gouvernement à Québec depuis 1976, essaient de répandre des rumeurs à l'effet que la construction des résidences Desjardins et Viauville, dans mon comté, est l'oeuvre du gouvernement du Québec, alors qu'en réalité ils savent très bien que c'est le gouvernement fédéral qui subventionne ces habitations à 90%. C'est là, pour moi, la preuve flagrante du fiasco du Parti québécois en rapport avec l'habitation. En dépit des promesses de 1976, le volume de construction de logements n'a pas cessé de diminuer au Québec depuis 1976. Dans Maisonneuve, cela s'est tout simplement arrêté. Le programme de coopérative d'habitations s'est soldé par un échec. Le programme de restauration, tant vanté par le Parti québécois, n'a même pas encore démarré. Imaginez-vous,

après quatre ans, il n'a pas encore démarré.

Contrairement à la promesse du Parti québécois, les logements sociaux ont diminué en nombre et ont pratiquement quadruplé en coûts d'unité. Voilà, M. le Président, le parti du gouvernement péquiste en matière d'habitation.

Passons en matière d'emplois et de relations du travail maintenant.

Une voix: Cela doit être mieux.

M. Lalande: Quel est le bilan du PQ depuis 1976? Vous n'êtes pas un résident de Montréal, évidemment, pas de Montréal-centre, donc, vous n'avez pas pu apprécier au même degré que les gens de Maisonneuve, de Saint-Jacques, de Sainte-Marie et de Bourget la beauté des parades péquistes pendant la campagne électorale de 1976. C'était l'époque où le Parti québécois affichait son préjugé favorable aux travailleurs. Il me semble encore revoir ces parades tonitruantes dans les rues Sainte-Catherine, Ontario, Hochelaga. Les péquistes, l'émotion dans la voix, quand ce n'était pas autre chose, descendaient dans la rue pour aller parler aux pauvres travailleurs. C'était le temps du trait d'union entre les professeurs du CEGEP de Maisonneuve et les pauvres ouvriers de la rue. Pour une fois dans l'histoire de Maisonneuve, des professeurs de tout acabit et des étudiants venus d'un peu partout, descendaient dans la rue pour instruire le pauvre peuple et lui annoncer qu'un gouvernement péquiste à Québec aurait pour effet de changer complètement les règles du jeu dans les relations du travail et, par voie de conséquence, créer enfin assez d'emplois pour permettre à chaque travailleur de recouvrer le sens de la dignité auquel il a droit. N'est-ce pas que c'est beau, M. le Président?

Après quatre ans de pouvoir péquiste, retournons, si vous le voulez bien dans les rues de Maisonneuve pour constater qu'il n'y a, bien sûr, comme vous vous en doutez, plus de trotteurs péquistes pour annoncer la bonne nouvelle, mais il y a plutôt, et en nombre beaucoup trop grand d'ailleurs, des honnêtes travailleurs qui arpentent maintenant les rues à la recherche de travail et qui font la ligne d'attente devant les centres de main-d'oeuvre.

Vous pensez que je dramatise? Voyons cela de plus près. En 1976, alors que les péquistes paraient, il y avait 68,748 chantiers de construction en activité au Québec et dans Montréal seulement 37,531. Aujourd'hui, avec le régime péquiste, nous avons eu en 1979, 41,730 mises en chantier au Québec et à Montréal 16,188. Selon une projection de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à la fin de 1980, nous aurons eu 25,398 mises en chantier au Québec et seulement 10,612 à Montréal. En 1976, 36,000 chantiers fonctionnaient à Montréal. En 1980, avec nos péquistes, seulement 10,000 chantiers sont en activité.

Une voix: C'est terrible.

M. Lalande: Une diminution donc de 26,000 chantiers à Montréal. Tirez vous-même les conclusions, M. le Président, et ne vous demandez pas pourquoi en 1979 - le député de Joliette-Montcalm s'interrogeait tout à l'heure; il est disparu, mais je vais lui répondre - à l'occasion

d'élections partielles dans Maisonneuve, la soi-disant forteresse péquiste a basculé avec autant de force dans le camp libéral. Les travailleurs de Maisonneuve se sont rappelés les paradeurs, les farceurs et les diseurs de bonne aventure de 1976.

Vous savez, le mépris ne dure qu'un temps et c'est pour cela que les gens d'en face redoutent tant les élections générales. La diminution dangereuse depuis 1976 de 26,000 chantiers de construction seulement à Montréal et de 43,000 au Québec, a amené des milliers de mises à pied de travailleurs dans l'industrie de la construction.

Le bilan est-il meilleur dans les autres secteurs de l'économie? Par exemple, parlons de la création des nouveaux emplois. Pour les années 1973 à 1976, environ 251,000 emplois étaient créés. Régime Bourassa à ce moment-là. Pour les années 1973 à 1976, comme je vous le disais 251,000 emplois étaient créés. Après quatre ans de régime péquiste, c'est 191,000 créations d'emplois que nous observons. Donc, une performance à la baisse de quelque 60,000 emplois au Québec.

Vous me direz que cela est faible, mais que ce n'est pas désastreux tout de même. Eh bien, je regrette encore une fois de vous décevoir parce que la qualité des emplois "péquistes" est différente de la qualité des emplois "libéraux" si je peux m'exprimer ainsi.
(22 h 40)

De 1971 à 1976, la quasi-totalité des emplois créés fut des emplois à temps plein. Or, vous vous en doutez bien, M. le Président, depuis 1976 avec OSE, PIJE, etc., 40% des 191,000 emplois créés dont je vous parlais tout à l'heure sont des emplois à temps partiel, ce qui fait que ce ne sont plus 191,000 emplois créés dont il faut parler depuis 1976, mais plutôt de 76,000 emplois à temps plein. Comparativement aux 251,000 du gouvernement précédent, il y a lieu de se dire, comme disait Molière: "Voilà pourquoi votre fille est muette." Comme vous le voyez, ce n'est pas seulement faible, comme disait l'autre, comme disait le ministre des Finances; c'est désastreux, M. le Président.

Je ne voudrais pas accentuer davantage votre désarroi face à la mauvaise performance péquiste, mais il me faut tout de même vous dire un mot de la manière dont sont traités les travailleurs québécois, les travailleurs de Maisonneuve, depuis que le PQ est au pouvoir. Vous me direz, après les chiffres que je vous ai cités tout à l'heure, qu'il est possible que le Québec s'en aille tout droit à la faillite avec le présent gouvernement, mais vous vous dites aussi sans doute, M. le Président, que cela va être une belle et douce faillite pour les travailleurs. N'est-il pas vrai que nous avons un gouvernement qui a un préjugé favorable aux travailleurs? Encore hier, M. le Président, j'avais à mon bureau de comté une quinzaine de rendez-vous et, au cours de sept de ces rendez-vous, il a été question de problèmes de travail, bien sûr, des problèmes de mise à pied, de recherche d'un nouvel emploi, mais également et surtout, M. le Président, des problèmes de travail à cause du célèbre, mais triste règlement de placement no 5 de l'Office de la construction du Québec. Le Parti québécois, dans une espèce de schizophrénie, en est arrivé à se couper de la réalité à tel point qu'un

travailleur québécois même s'il a travaillé toute sa vie dans un métier de la construction, ne peut plus y oeuvrer cette année si, l'année dernière, il n'a pas fait ses 1000 heures dans l'industrie de la construction. M. le Président, des centaines de citoyens de Maisonneuve, des gens de 40 ou 45 ans qui ont toujours travaillé dans la construction, en sont réduits cette année, parce qu'ils n'ont pas fait ces fameuses 1000 heures l'année dernière, à demeurer en chômage, ou bien à s'isoler, ou à s'expatrier en Alberta, parce que là-bas, M. le Président, on reconnaît leur compétence. Je vous assure que, pour un gouvernement qui se voulait et qui se veut nationaliste, on peut vraiment trouver mieux!

Une voix: Honte! Honte!

M. Lalonde: Ceci m'amène à vous dire, M. le Président, que cette injustice systématique que le PQ entretient maintenant à l'égard des travailleurs est sans doute responsable en bonne partie de l'exode massif de Québécois vers des terres plus hospitalières, hélas! Qu'on examine les chiffres, encore une fois. De 1972 à 1976, 14,478 Québécois ont quitté le Québec. De 1976 à 1980, au cours du règne péquiste, c'est 125,702 Québécois qui nous ont quittés. Voilà le bilan d'un gouvernement qui est train d'asphyxier le Québec et les Québécois, M. le Président.

Le temps me manque, mais j'aurais également à vous entretenir de la situation du chômage et dans le comté de Maisonneuve de façon particulière. Qu'il vous suffise seulement de constater que le taux de chômage moyen durant les quatre dernières années du gouvernement précédent était de 7,6%. Le taux de chômage moyen pour les quatre années du présent gouvernement péquiste se situe à la hausse, à 10,2%. Il y a donc eu, depuis que le PQ est au pouvoir, une hausse de 2,6% de chômage, c'est-à-dire, en nombre absolu, une augmentation de près de 100,000 chômeurs par rapport au gouvernement de M. Bourassa. Et voilà, encore une fois, le préjugé favorable aux travailleurs du PQ, M. le Président!

J'aurais également à vous entretenir des misères que l'on fait subir aux bénéficiaires de l'aide sociale dans mon comté, non seulement en leur coupant leur chèque d'allocations, comme on l'a fait dernièrement et ce que l'on se propose, d'ailleurs, de recommencer au plus tôt, mais par des mesquineries administratives qu'on fait subir à ces assistés sociaux lors des déménagements, lors des relocalisations en cas d'incendie, etc.

J'aurais aussi à vous parler de l'autoroute Ville-Marie. L'an dernier, quelques jours avant l'élection partielle dans Maisonneuve, l'ineffable ministre des Transports venait se pavaner dans le comté et annoncer, après trois ans d'inaction de son gouvernement, le début des travaux de l'autoroute Ville-Marie pour le printemps 1980. Qu'est-ce que vous pensez qui a été fait jusqu'à maintenant? Absolument rien, M. le Président, comme vous vous en doutez. Cette inaction du gouvernement est d'autant plus grave à ce moment-ci que depuis dimanche soir dernier, une nuisance additionnelle au démarrage des travaux vient de surgir dans Maisonneuve. Elle vient de nous être parachutée dans le comté. Bien oui, il s'agit de la femme de l'autre qui vient d'être choisie candidate péquiste dans Maisonneuve. Celle-là même qui en 1976 faisait partie des

"paradeux", de la parade pour empêcher précisément la construction de l'autoroute.

Si le ministre des Transports a autant de problèmes avec elle que le premier ministre en a, ce n'est pas pour demain que les centaines de travailleurs de Maisonneuve qui attendent le début des travaux se mettront à l'oeuvre. Voilà le bilan du PQ. Voilà le bilan du Parti québécois après quatre ans de pouvoir, bilan désastreux dans le domaine de l'habitation, dans la création d'emplois, dans le secteur de l'aide sociale, dans les activités migratoires, dans le secteur des transports, etc.

Enfin, l'analyse. Il nous faut observer que partout où la botte péquiste est passée depuis 1976, la situation n'est vraiment pas reluisante.

Le Vice-Président: Merci, M. le député. M. le député de Verchères.

M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: M. le Président, on m'a demandé au pied levé d'intervenir ce soir. Je vais le faire. Je ne peux pas couvrir autant de secteurs que j'aurais voulu couvrir si j'avais eu l'occasion d'avoir un temps normal pour préparer un discours, mais je vais prendre la dernière intervention du député de Maisonneuve qui a terminé son discours en disant que partout où le gouvernement du Parti québécois - ce n'est pas dans ces termes qu'il l'a dit...

M. Lalande: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le député de...

Une voix: ...finis ton discours.

Le Vice-Président: S'il vous plaît! M. le député de Maisonneuve, je tiens à vous rappeler que selon le règlement, en vertu de 96, vous pourrez intervenir une fois que le discours du député en cours... Si vous avez été mal interprété, le règlement selon 96 vous le permet.

M. le député de Maisonneuve.

M. Lalande: J'invoque une question de privilège, puisque ce n'est pas une divergence d'idées. Le député vient tout juste, encore une fois, de mal me citer. Je n'ai pas parlé du gouvernement, j'ai parlé de la dette péquiste, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Maisonneuve, je dois vous rappeler que c'est en vertu de 96 et, normalement, vous auriez dû le faire après l'intervention du député de Verchères. M. le député de Verchères.

M. Charbonneau: M. le Président, je vous remercie d'avoir laissé le député de Maisonneuve intervenir sur cette question de privilège. Il vient de démontrer à la face de ses électeurs quel genre d'individu il est, quel genre de personnage peu sérieux et insignifiant il est comme représentant des citoyens de Maisonneuve.

M. Lalande: M. le Président...

Le Vice-Président: M. le député de Maisonneuve, il peut y avoir des divergences

d'opinions au niveau d'une Assemblée. Le discours que vous venez de prononcer peut permettre à d'autres d'avoir des divergences d'opinions. Le règlement prévoit qu'en vertu de 96, vous avez toujours la possibilité d'intervenir après l'intervention. J'espère que vous permettrez au député de Verchères de pouvoir au moins commencer son intervention.

M. le député de Maisonneuve.
(22 h 50)

M. Lalande: M. le Président, sur une question de privilège. Le pauvre député est revenu encore une fois. Ce que je veux vous dire, M. le Président, sur la question de privilège, c'est qu'il a parlé d'insignifiance.

Le Vice-Président: M. le député, je me souviens d'avoir examiné, à plusieurs occasions, l'ancien règlement qui prévoyait des termes qu'il ne fallait pas employer en cette Chambre. Cependant, selon le règlement qu'on possède et qu'on connaît, à ce moment-ci, il peut y avoir des divergences d'opinions, mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'il y a question de privilège sur les divergences d'opinions.

M. le député de Verchères.

M. Charbonneau: Merci, M. le Président. Les gens qui vont nous écouter à un moment donné vont se rendre compte que je n'avais même pas commencé mon intervention que déjà le député de Maisonneuve était debout, comme une girouette, en train d'essayer de faire sa salade comme il nous l'a servie pendant une demi-heure.

Donc, je vous le disais, M. le Président, je ne peux pas couvrir l'ensemble des secteurs que j'aurais voulu couvrir si j'avais eu l'occasion de me préparer, mais, quand j'ai vu le nouveau député de Brome-Missisquoi dans cette Chambre et que je le vois maintenant accompagné du chef de l'Opposition officielle au moment où on se parle, il m'est venu à l'esprit que, probablement, les agriculteurs du comté de Verchères et les militants de l'UPA de mon comté aimeraient cela qu'on leur parle d'agriculture et aimeraient peut-être qu'on voie comment le gouvernement du Parti québécois dans le comté de Verchères a fait des choses qui n'auraient jamais été faites si, par malheur, dans le comté de Verchères, on avait eu un candidat, malheureusement, comme les gens de Brome-Missisquoi ont maintenant comme député.

Le Vice-Président: M. le député de Brome-Missisquoi...

M. Paradis: Une question de privilège.

Le Vice-Président: Oui. Avant que vous utilisiez votre droit, si vraiment il y a privilège, je tiens à vous dire que selon le règlement, comme la présidente qui était à ma place avant moi vous en a fait mention tout à l'heure, il avait été question de vous permettre d'intervenir à votre droit de parole. Je pense que, lorsque vous utiliserez votre droit de parole, vous aurez peut-être l'occasion de rectifier ce que vous pensez être une divergence d'opinions entre le député qui parle et vous-même. Donc, j'aimerais, s'il vous plaît, pour éviter qu'on utilise indûment le règlement, qu'on permette au député, selon l'article 100, de pouvoir au moins utiliser son

droit de parole qu'il a le droit actuellement d'utiliser. J'aimerais si c'était vraiment une question de privilège, comme j'ai cru comprendre, que vous l'utilisiez comme telle.

M. Chevette: M. le Président, une question de règlement.

Le Vice-Président: M. le député de Joliette-Montcalm, sur une question de règlement.

M. Chevette: M. le Président, je voudrais que vous appliquiez avec rigueur l'article du règlement voulant que quand on invoque une question de privilège... S'il vous plaît, est-ce que je peux finir? Une question de privilège, c'est quand les droits sont lésés, alors qu'on se lève à tout moment dans cette Chambre en invoquant une question de privilège parce qu'on n'est pas d'accord avec les propos de l'intervenant. On peut vraiment diverger d'opinion, M. le Président, mais il va falloir que le député de Brome-Missisquoi apprenne à ne pas avoir l'épiderme aussi sensible.

Le Vice-Président: M. le député de Brome-Missisquoi, sur une question de demande de directive.

M. Paradis: M. le Président, tantôt je me suis levé sur une question de privilège et votre prédécesseur me l'a accordée lorsqu'on a attaqué directement le député de Brome-Missisquoi. Ce qu'on a fait ce coup-ci, c'est qu'on a attaqué les électeurs de Brome-Missisquoi. Est-ce qu'à ce moment-là je peux me lever également? C'est leur jugement qu'on a attaqué, ils viennent de se prononcer, c'est tout frais. Je pense qu'on n'a pas le droit d'attaquer le jugement d'un si grand nombre d'électeurs.

Le Vice-Président: M. le député, je vous ai mentionné... S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le député, je vous ai mentionné que vous avez toujours le droit de prendre la parole dans cette Chambre selon votre tour de parole et que vous aurez l'occasion de rectifier les faits si vous n'êtes pas satisfait des propos par le député qui parle présentement. Je vous demande en vertu de l'article 100 du règlement de permettre au député de Verchères de continuer son intervention.

M. le député de Verchères.

M. Charbonneau: Merci, M. le Président. Je n'ai pas attaqué les électeurs du comté de Brome-Missisquoi; je veux m'en prendre à un personnage qui a fait parler de lui avant d'être élu député en combattant une des principales lois de ce gouvernement, c'est-à-dire la Loi sur la protection du territoire agricole. Il s'en est fait une gloire personnelle et il a été applaudi sur plusieurs tribunes avec son chef et ses partisans pour justement avoir combattu une des meilleures lois que ce gouvernement a adoptées.

Je m'en venais cet après-midi à Québec, sur la route, et j'écoutais une émission radiophonique. Les citoyens pouvaient appeler à une ligne ouverte, dans un poste radiophonique de Montréal, et parler du bilan agricole et agro-alimentaire du gouvernement du Québec et aussi de la loi du zonage agricole. La réaction des gens, M. le Président, était unanime pour le gouvernement et

pour une loi qui était essentielle pour l'agriculture du Québec, qui était essentielle pour le comté de Verchères et qui, quoi qu'en pense le député de Brome-Missisquoi, était essentielle pour le comté de Brome-Missisquoi.

Lorsque j'ai été élu député en 1976, il y a quatre ans, le comté de Verchères était un des principaux territoires menacés par la spéculation, par la détérioration, par l'envahissement et par un développement malheureusement désordonné. Pourtant, le comté de Verchères, situé dans la vallée du Richelieu et sur le bord du fleuve Saint-Laurent, est considéré, par tous les spécialistes qui connaissent les sols, comme un des meilleurs comtés agricoles du Québec, comme renfermant un des meilleurs sols agricoles du Québec. Pourtant, si les choses avaient continué comme elles étaient parties, on ne pourrait pas aujourd'hui se vanter des réalisations de l'agriculture et on ne pourrait surtout pas parler d'une véritable reprise de l'industrie agro-alimentaire dans ce secteur du Québec, dans ce comté.

Il y a environ trois semaines, j'étais un des invités de la Société agricole du comté de Verchères qui avait l'occasion non seulement d'honorer les récipiendaires de plusieurs prix d'agriculteurs du comté, mais également d'honorer un agriculteur de Saint-Mathieu-de-Beloeil, M. Armand Bourgeois, qui a mérité, cette année, la médaille d'or du mérite agricole. À cette occasion, des gens...

Une voix: C'était un péquiste.

Une voix: Ah!

M. Charbonneau: Vous irez demander à M. Armand Bourgeois - je le dis devant le public - s'il a voté pour le Parti québécois en 1976 et il sera très heureux d'entendre aujourd'hui les remarques que les députés libéraux font en cette Chambre parce qu'il considère que le zonage agricole, c'est important, parce qu'il a une des plus belles fermes du Québec située dans un secteur qui était menacé, un secteur qui aurait fait en sorte que, s'il n'y avait pas eu de zonage agricole, probablement que sa ferme et celle de ses voisins, d'ici quelques années, auraient disparu et le travail de toute une vie aurait été anéanti. M. Armand Bourgeois et des centaines d'autres agriculteurs de la région de Saint-Hyacinthe et du comté de Verchères...

Une voix: De véritables sauveurs!

M. Charbonneau: ...sont contents du zonage agricole. Ils sont conscients de l'importance du zonage agricole. Ils sont aussi conscients que, pour la première fois depuis des années, l'avenir de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, c'est autre chose que des promesses électorales dans le comté de Verchères.

Une voix: Même si...

M. Charbonneau: Mme la Présidente, on se promène dans le décor et le nouveau député de Brome-Missisquoi - le chef de l'Opposition officielle l'a dit, à plusieurs reprises, au cours des dernières semaines - dit que c'est épouvantable qu'on ait peinturé des territoires entiers et surtout qu'on ait imposé cette loi. Je voudrais

vous dire, messieurs, qu'il y a 21 municipalités dans le comté de Verchères et que toutes vivent actuellement sous l'emprise d'une loi et d'un zonage agricole permanent. Toutes ces municipalités ont eu à négocier avec la Commission de protection du territoire agricole et 18 sur 21 se sont entendues de gré à gré, sans fusil sur la tempe, sans obligation de part et d'autre. Il y a eu des négociations vigoureuses et les positions de la commission et des conseils municipaux ont été négociées fermement. La dernière municipalité à avoir réussi à s'entendre avec la Commission de protection du territoire agricole est nulle autre que la ville de Beloeil, le chef-lieu du comté de Verchères.
(23 heures)

Ce qui est extraordinaire, c'est qu'on peut dire maintenant qu'il y a près de 80,000 hectares parmi les meilleures terres du Québec qui sont protégées en permanence. C'est cela qui est intéressant, les gens du comté de Verchères ont vécu l'application de la loi du zonage agricole, ils ont vécu les problèmes d'application de cette loi comme ceux de n'importe quelle autre loi et ils se sont rendu compte que cette loi était souple, qu'il était possible d'arriver à des aménagements et à des décisions cohérentes. Je pense que les gens du comté de Verchères, les agriculteurs, sont conscients du potentiel que cela représente pour l'avenir. On a fait plus de drainage souterrain et de travaux mécanisés, de travaux de cours d'eau dans ce comté en quatre ans qu'on n'en avait fait dans le passé. Pas moins de \$7,000,000, M. le Président, ont été investis dans le comté de Verchères pendant depuis les quatre dernières années.

Cela va aller en augmentant tant que les travaux de drainage pour l'ensemble du comté ne seront pas terminés. Pourquoi c'est possible ces investissements massifs dans l'agriculture dans le comté de Verchères? Parce que maintenant ce n'est plus de l'argent gaspillé, parce que maintenant quand les agriculteurs du comté de Verchères drainent leurs terres, ils savent qu'il n'y aura pas, dans cinq ans, dans sept ans, dans dix ans et peut-être dans trois ans un développement domiciliaire à l'endroit où ils ont fait drainer des terres. Ce n'est pas pour rien que le comté de Verchères a été un des comtés où on a investi le plus dans l'agroalimentaire du Québec pendant les quatre dernières années. Il y avait dans mon comté, M. le Président, une société d'État qui s'appelle la Raffinerie de sucre du Québec. Cette raffinerie de sucre, il y a quatre ans, quand j'ai été élu député, était menacée de fermeture. Elle était, comme on dit dans le jargon populaire, dans le rouge et elle fonctionnait dans le rouge depuis des années et des années. Elle était aussi, d'ailleurs, un nid à patronage où, quand le député n'avait pas d'autre endroit pour placer du monde, lui qui était au conseil d'administration, il pouvait faire entrer ses amis et ses partisans.

Le premier dossier, Mme la Présidente, dont j'ai eu à m'occuper comme député, le lendemain des élections, dans le bureau même du Parti québécois, parce que le député de Verchères n'avait même pas de bureau à ce moment, c'était le dossier de la raffinerie de sucre. Après quatre ans, les gens du comté sont conscients qu'il s'est passé des choses extraordinaires. Non seulement la raffinerie de sucre de Mont Saint-Hilaire n'est

plus menacée de fermeture, mais elle est actuellement l'objet d'un programme d'expansion extraordinaire, d'un investissement gouvernemental de l'ordre de \$33,000,000. Une raffinerie qu'on aurait dû fermer si on s'en allait et si on avait suivi la politique qui était adoptée par nos prédécesseurs, par l'ancien député qui est maintenant le député fédéral qui défend des thèses contradictoires à celles qu'il défendait à l'époque où il siégeait au conseil d'administration de la raffinerie de sucre.

Aujourd'hui, on a une société d'État qui fonctionne avec des profits pour la première fois depuis des années. On a des agriculteurs qui bénéficient de contrats à long terme alors que cela ne s'était jamais fait. On a des garanties d'approvisionnement pour la raffinerie de sucre pour les années qui viennent. Ce qui est extraordinaire, c'est que le ministre de l'Agriculture envisage même parfois d'ouvrir d'autres raffineries de sucre, tellement cela peut être intéressant pour le Québec de prendre l'importance et la place qui nous revient dans le marché du sucre.

Je voudrais encore, Mme la Présidente, que les gens entendent ce que vient de dire le député de Maisonneuve, le député libéral de Maisonneuve. Cela marche, le patronage. Qu'il vienne répéter cela sur les tribunes dans le comté de Verchères, vous allez voir comment vous allez être reçu. Vous parliez de la botte péquiste tantôt, vous allez voir comment on va vous la servir la botte péquiste dans le comté de Verchères, si vous avez simplement le courage de faire un discours une fois dans ce comté.

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre, M. le député. À l'ordre. Parlez-moi donc, M. le député de Verchères.

M. Lalande: Question de privilège, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Sur une question de privilège. M. le député, sur une question de privilège, mais qu'il soit bien clair que vous soulevez une question de privilège. J'en profiterai en même temps pour ne pas laisser de doute quant à l'intervention de M. le député de Verchères. Je lui demanderais de ne pas s'adresser directement aux membres de l'Assemblée, mais bien à la présidence, s'il vous plaît.

Sur votre question de privilège, M. le député de Maisonneuve.

M. Lalande: Mme la Présidente, vous avez aimablement dit ce que je voulais dire. Quand je me suis senti "pointé" par le député, j'ai eu peur, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: D'accord, M. le député.

M. Lalande: C'est pour ça que je me sentais menacé dans mes privilèges.

Une voix: Pauvre petit...

La Vice-Présidente: D'accord, M. le député. La parole est au député de Verchères.

M. Charbonneau: J'ai l'impression que les

gens vont être les meilleurs juges de ce qui se passe dans cette Chambre et de la façon dont le député de Maisonneuve se comporte.

Vous essaieriez, onze à zéro, dans le comté de Verchères, on va voir ce que ça va être après.

Des voix: Vous allez y passer comme les autres!

La Vice-Présidente: S'il vous plaît, de part et d'autre de cette Assemblée, M. le député de Vanier, M. le député de Beauce-Sud, M. le député de Maisonneuve, puis-je avoir votre collaboration, s'il vous plaît?

M. le député de Verchères.

M. Charbonneau: Ces gens, Madame, qui invoquent les libertés individuelles, qui, chaque fois qu'il y a des interventions de ce côté-ci, à la moindre réaction, passent leur temps à invoquer des questions de privilège, comme quoi leurs droits ont été attaqués, nous donnent un beau spectacle qui prouve finalement que le ridicule ne tue pas.

Mme la Présidente, je vous disais tantôt qu'en quatre ans, seulement dans le programme sol-plus, pour l'amélioration des sols du comté, on a investi près de \$7,000,000. Si on détaille ça un peu, en quatre ans, il y a près de 75 cours d'eau qui ont été drainés dans le comté de Verchères, pour des investissements de près de \$800,000. Des travaux mécanisés, on en a fait pour plus de 60,000 heures, dans le comté de Verchères, depuis quatre ans. C'est presque \$1,300,000 qu'on y a investis en quatre ans.

Le député de Maisonneuve disait que, partout où la botte péquiste ou le gouvernement du Parti québécois a passé, les gens sont pires qu'avant.

Une voix: C'est vrai, c'est vrai.

M. Charbonneau: C'est peut-être vrai dans son comté, mais j'en doute, j'ai l'impression que les gens se sont rendu compte au référendum dans Maisonneuve qu'ils s'étaient trompés. Mais, dans le comté de Verchères...

M. Lalande: Mme la Présidente, est-ce que le député me permettrait une question à ce stade-ci? Je voudrais poser une question...

La Vice-Présidente: M. le député de Verchères, permettez-vous une question à M. le député de Maisonneuve?

M. Charbonneau: Non, Mme la Présidente...

La Vice-Présidente: C'est vous qui avez la parole.

M. Charbonneau: ...je vous ai dit tantôt que je n'avais pas eu l'occasion...

M. Lalande: Vous me refusez le privilège, si je dois comprendre? Pas de question.

M. Charbonneau: Mme la Présidente...

M. Lalande: Je voulais connaître le pourcentage avec lequel il avait gagné le...

La Vice-Présidente: M. le député, s'il vous plaît, s'il vous plaît! Cela va? M. le député, vous avez eu l'occasion d'intervenir dans cette Assemblée, je vous demanderais de nouveau votre collaboration et j'espère que je n'aurai pas besoin de vous rappeler à l'ordre.

M. le député.

M. Charbonneau: Mme la Présidente, je parlais des investissements pour le programme sol-plus, pour l'amélioration des sols dans le comté de Verchères, je pourrais également vous parler de l'ensemble des investissements du ministère, c'est-à-dire des primes qui ont été versées à des agriculteurs pour le comté de Verchères, \$10,000,000 en quatre ans, qui ont été accordés aux producteurs agricoles du comté de Verchères, \$10,000,000. Est-ce que les producteurs agricoles du comté de Verchères sont pires qu'avant, sont dans une moins bonne position qu'avant? Non, Mme la Présidente. Les gens du comté de Verchères sont conscients que l'agriculture est en pleine expansion. Ils sont exigeants, les gens de mon comté, ils ont raison. Ils sont assis sur une richesse, ils le savent. Cette richesse est maintenant protégée. Ils savent une chose, c'est qu'ils vont maintenant en profiter, comme jamais ils n'auraient pu l'espérer, si des personnages comme le député de Brome-Missisquoi, qui se promenait à Saint-Hyacinthe, il y a à peine deux ans, qui était avec moi et le président de l'UPA régionale, M. Couillard, de Saint-Marc, dans un débat contradictoire devant les jeunes agriculteurs, devant la relève agricole... Je me rappelle quel discours tenait le député de Brome-Missisquoi aux jeunes de la relève de ma région, de mon comté. Il dénonçait le projet de loi sur le zonage agricole, il dénonçait la loi du zonage agricole, il préférait protéger les spéculateurs, protéger ses amis plutôt que de protéger la classe agricole, les gens de la relève, les vrais producteurs agricoles.

M. Paradis: Mme la Présidente, l'article 96.

Une voix: L'article 96, c'est après, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: M. le député de Brome-Missisquoi.
(23 h 10)

M. Paradis: Question de privilège, la même que j'ai faite tantôt et qui m'a été accordée par M. le Président. On vient de m'accuser d'être encore une fois le représentant...

La Vice-Présidente: M. le député, il est bien clair que nous pouvons diverger d'opinions de part et d'autre de cette Assemblée. Il est bien évident, et nous en faisons la preuve chaque jour, que nous pouvons diverger d'opinions dans cette Assemblée. Je vous entendrai avec plaisir quand vous demanderez la parole, M. le député, en réponse au discours inaugural. Quand vous vous lèverez pour demander la parole, si tant est que vous croyez avoir à rétablir des faits, vous aurez l'occasion de le faire pendant votre discours à ce moment-là.

M. le député.

M. Charbonneau: Merci, Mme la Présidente.

Les agriculteurs du comté de Verchères, je vous disais qu'ils sont fiers, qu'ils sont assis sur un capital important. Ils le savent et, comme la plupart des agriculteurs du Québec, ils se sont mis à investir. Je n'ai pas les chiffres pour le comté de Verchères, mais je vais vous donner les chiffres pour le Québec. Vous allez voir comment les agriculteurs ont confiance maintenant en l'avenir. En 1975, les investissements sur la ferme étaient de \$497,300,000. En 1979 - et cette année c'est encore plus - les derniers chiffres qu'on possède pour 1979 c'était \$886,500,000, presque le double d'investissements sur les fermes.

Mon collègue d'Arthabaska, qui est lui-même producteur agricole, me signale à l'oreille: avec moins d'agriculteurs. Bien sûr, les agriculteurs peuvent acheter des terres aujourd'hui, ils peuvent développer des entreprises importantes. Ce ne sont plus des artisans sur les terres. Dans le comté de Verchères, ce sont des gens de petites et moyennes entreprises, et dans plusieurs, des gens de moyennes et parfois de grosses entreprises.

La valeur du capital investi sur les fermes était, en 1975, au Québec, de \$3,600,000,000. En 1979, à combien pensez-vous que cet investissement s'élève, cette valeur de capital? \$6,400,000,000, en 1979, le revenu net des agriculteurs au Québec.

En 1975, \$464,700,000. En 1979, \$562,500,000, le revenu net des agriculteurs. Avec la botte péquiste, les agriculteurs ont souffert. Eh bien! que le député de Maisonneuve, qui est un urbain, vienne donc se promener un peu dans les rangs du comté de Verchères et il va voir ce qu'il en est.

Actif moyen des entreprises agricoles, en 1976-1977, \$128,000. En 1979-1980, et on n'a pas les chiffres pour 1980-1981, \$258,000. Au ministère de l'Agriculture, en 1976-1977, on avait prévu au budget \$212,000,000. C'était le dernier budget du gouvernement Bourassa. \$212,000,000. On a dépensé \$205,000,000. On n'était même pas capable de dépenser le budget au complet du ministère de l'Agriculture. En 1980-1981, on a budgétisé \$336,000,000 et je parie avec vous qu'au prochain budget supplémentaire, il va y avoir encore des montants additionnels qui vont être injectés dans le secteur agricole. Une augmentation de 86,8%, et pour ça, les agriculteurs du Québec n'ont pas eu besoin de faire des manifestations devant le parlement pour réclamer et obtenir ce qui leur était dû depuis des années.

Cela témoigne de quoi? Est-ce que ça témoigne d'un gouvernement parfait? Non. Cela témoigne d'un gouvernement qui croit à l'agriculture, qui croit que l'agriculture est importante dans notre économie et qui a décidé de passer de la parole aux actes. Non seulement il a passé de la parole aux actes, mais les actes ont donné des choses concrètes aux gens qui étaient concernés. On a passé de la parole aux actes, mais des actes tangibles, significatifs, importants pour les agriculteurs, importants pour le milieu agricole. Et ça, je pense que les gens de mon comté, qu'ils soient libéraux ou péquistes, je peux vous dire une chose, je l'ai expérimenté à plusieurs occasions, ils ont au moins la maturité parce qu'ils ne sont pas bornés et ils reconnaissent que jamais un gouvernement n'a autant fait pour l'agriculture. Ils se demandent ce qui arriverait si le Parti libéral du Québec prenait le pouvoir et si

Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, devenait ministre de l'Agriculture. Les gens se demandent ce qui arriverait.

Une voix: Ce serait terrible.

M. Charbonneau: Je peux vous le dire, Mme la Présidente. Ce sont des membres du Parti libéral, des gens qui ont milité dans le Parti libéral, mais qui sont profondément enracinés dans l'agriculture et dans la classe agricole du comté de Verchères, qui redoutent cette éventualité. Ils la redoutent parce qu'ils se demandent ce qui va arriver de l'agriculture, comment on va croire à l'agriculture quand le Parti libéral s'enorgueillit d'avoir comme candidats, et maintenant comme députés, des gens qui ont combattu les principales lois agricoles du Québec, des lois qui, finalement, permettent à des agriculteurs d'envisager l'avenir d'une façon positive, intéressante et prospère.

Mme la Présidente, il y a bien d'autres sujets que j'aurais aimé aborder, mais je pense que je vais m'en tenir à l'agriculture parce, que de tous les secteurs qui ont connu de l'expansion dans le comté de Verchères, c'est probablement celui qui est le plus tangible, le plus concret, le plus réel. C'est celui surtout qu'on va connaître encore dans les années qui vont venir, si ce gouvernement continue d'avoir la chance de donner le coup de pouce qu'il faut aux agriculteurs; c'est ce qui va continuer de se faire dans le comté de Verchères, dans la région de Saint-Hyacinthe, dans les meilleures terres agricoles du Québec.

Mme la Présidente, on parlait de la botte péquiste. Je vais laisser les électeurs du comté de Verchères et les électeurs du Québec porter leur jugement en temps et lieu, mais je n'ai pas peur de ce jugement et je n'ai pas honte du travail que j'ai fait comme député dans le comté. Je n'ai pas honte du travail que le député de Lévis, ministre de l'Agriculture, a fait. On n'a pas honte de se promener dans les rangs. On ne demande pas aux gens de nous dire qu'on a été parfaits, mais je pense que les gens savent une chose: on a été corrects. On ne leur a pas fait de promesses. On a fait une chose, on a travaillé. Aujourd'hui, les agriculteurs du comté de Verchères et la classe agricole du comté de Verchères se portent beaucoup mieux qu'en 1976. J'espère qu'ils vont pouvoir continuer de se porter mieux si on évite le fléau libéral aux prochaines élections.

Des voix: Bravo!

La **Vice-Présidente**: M. le député de Robert Baldwin.

M. John O'Gallagher

M. O'Gallagher: Merci, Mme la Présidente.

Madam President, at a time when the population of Québec fully expected to have been called to the polls for a general election, the Premier of this province has opted to put the priorities of his party before those of the people. It is clear that sovereignty-association is still the number one priority of the PQ, as confirmed by the general council of the party held earlier this fall. The hypocrisy of this government is all the more obvious because it is preventing the true

federalists of this province from influencing the federal government in a positive versus the negative manner that the government is acting, of creating a positive dialogue that would improve our federal system. This government's aim has been and always will be the independence of Québec and any pretense otherwise is nothing but crass hypocrisy.

Madam President, the population has spoken on eleven different separate occasions and the referendum as well, the referendum being the most eloquent judgment of the people. Need we be reminded that the PQ used every marketing gimmick possible to make sovereignty-association palatable, from the mandate to negotiate only through the association, through the common currency to the second referendum and yet, sovereignty-association or even the shadow of sovereignty-association was rejected by the people by a margin of 60% to 40%. The four by-elections held last month were the icing on the cake. The government has indeed lost the confidence of the people. Their time has run out and yet, they cling to power for the most partisan reasons. In spite of this illegitimate overtime, Madam President, it is evident that the government was rejected last May 20th, and in the minds of the people, this rejection will be confirmed at the next general election with more disastrous results for the government.
(23 h 20)

In fact, Madam President, since the referendum, we, in Montreal, have seen the signs of an optimistic future. The investors and the builders, the people too, have acquired a new confidence in their province and in this country. No one can deny that the construction cranes have returned to Montreal for the construction of large commercial buildings since the referendum and in spite of the PQ still being in power. No one can deny that real estate prices bare up 30% since the referendum and in spite of the PQ still being in power. No one can deny that private residential construction starts are up over the last four years and only since the referendum. And there is a lack of houses for sale in my own county, all since the referendum.

It is a fact, Madam President, that this government has lost the confidence of the people and any hypocritical attempt to save its skin by pretending to be the true defenders of federalism will not pass. Nor will the people allow the PQ to claim responsibility for this post-referendum construction boom that we are experiencing at the moment. You may fool some of the people some of the time, but you cannot fool all of the people all of the time.

The last few weeks, I have seen the government use every means to try to entice the Opposition to become a party to this deception. And the show goes on ad nauseum. The PQ members and the PQ editorialists have all dusted off their referendum speeches. We have heard them again. All the resolutions or parliamentary commissions advanced by this government add nothing to the constitutional debate. As this government has no alternative to offer but sovereignty-association.

Une voix: Right on, right on!

M. O'Gallagher: To say the least, the

Premier should have respected the voice of the people and have had the decency to resign. It is just another deception, just as great as the supposedly good government claim that is rapidly dissipating in the bombastic and foggy rhetoric of the Minister of Finance. He who, next to the Premier of Québec, is the incarnation of the PQ credibility, the image of the solid banker, has allowed the deficit of this province to reach \$3,000,000,000, three times the deficit of the last Liberal government.

Il y a quatre ans, Mme la Présidente, notre ministre des Finances avait sifflé la fin de la récréation, fin de la récréation, bien sûr, pour la population, mais pas pour les ministres. Son appétit ou sa passion pour l'indépendance a pris le dessus sur son devoir de contrôler les dépenses. On a vu le trou de \$900,000,000 au ministère de l'Éducation, mais cela n'est rien à côté du "black hole" au ministère des Finances, où le ministre est impuissant à arrêter l'hémorragie de nos taxes. Un véritable "black hole" astronomique, qui est de \$3,000,000,000 aujourd'hui, et le ministre responsable a le culot de demander à l'Opposition de cesser de dénoncer cette hémorragie parce que nous, de l'Opposition, pouvons compromettre la crédibilité du gouvernement vis-à-vis des prêteurs étrangers. Quel bon, vrai et transparent gouvernement!

Madam President, with reference to language and culture, perhaps the two most distinguishable trademarks of this government, permit me to make the following observations. My observations, Madam President, are made from the point of view of a bilingual Quebecker who lives in a cosmopolitan Montréal. Madam President, the people of my riding do not measure or qualify their attachment to province or country. My people come from all over the world and have the greatest respect for universal culture. For those of you who wish to put degrees of attachment onto their loyalties, permit me to speak on behalf of my people who are francophones and anglophones and every other "phone" that you wish to catechize them with and see that we are indeed universal, Canadian, and very loyal and staunch Quebeckers.

With this in mind, it has been a very difficult four years, to sit here and witness the PQ Government struggle with its prejudices, its ethnocentrism and its inferiority complex to finally give birth to a political culture. Unfortunately, this political culture or cult is being imposed upon our youth. Surely the greatest duty of a teacher is to open borders and minds to his students, not to close them. Is it not about time that you put some faith in your youth? Their appreciation for their real cultural values will be much more secure based upon universal educational values, rather than being subjected to purely ultranationalistic sentimental indoctrination.

For the minorities of this province, le Parti québécois is indeed a most intolerant and prejudicial government. In this, I refer to the intolerant Language Law 101. We are told by this law that we are tolerated but should not be seen, nor heard. Our Premier is insulted by anglophone and bilingual signs in Montréal, insulted therefore by our presence. The PQ preach that they have removed the obvious testing inherent with Bill 22 but daily, Madam

President, ordinary citizens are forced to submit themselves to language testing so that they can earn their living in their chosen careers and professions, whether they be doctors, lawyers, nurses or taxi drivers. Since when is competence in a language test a measure of one's professional ability or, in the case of nurses, a measure of one ability to communicate and to serve the sick and the aged? And where, Madam President, would the United States of America be today had they submitted immigrants to language tests? Would they have achieved the greatness in the arts and sciences that they have today? I submit that they would not have. Such tests have the unacceptable effect of driving away good people that are needed to strengthen our society and when will we stop treating newcomers to our society as a cultural threat? Suffice it to say, Madam President, that there is no goodwill towards man in this legislation.

(23 h 20)

As an engineer, Madam President, I have been and am still appalled by the way this government has used energy as a political tool to manipulate public opinion. Of all the forms of energy being discussed today, whether they be hydroelectric, nuclear, oil and gas and their prices, they are all being manipulated for political power, political power advantages. Let the policy serve the party, not the people. This is amply demonstrated by the Parti québécois' about face on the James Bay hydroelectric project and its imposition of a moratorium on nuclear energy studies.

Here again, we are shutting ourselves off from the reality of the world. The next 20 years will see a breakthrough, will see magnetic fusion energy a reality in the United States of America with all the technical spin-offs that such a program produces. The spin-offs will be as great or greater than the spin-offs from the space program. Surely, we should plan now so that we can participate in this great scientific venture, particularly where great amounts of electricity will be needed in the development procedures of this new science. We must take a strictly scientific approach to energy problems and stop this tendency to complicate a serious problem with politics. For the Parti québécois, Madam President, the fuel of debate appears to be more important than the fuel required for industry.

Permit me to mention some of the other great social political ventures of this government that people would like to forget: first, zonage agricole politique. This is strictly political, nonscientific blanket zoning, where the control is centralized in Québec and controlled by an appointed committee, with no local elected authority whatsoever.

Secondly, Madam President, we have Bill 24, the Youth Protection Act. On paper, I admit it is a very noble law indeed. However, the practical implications have been universally rejected by most competent authority, the most serious consequences being a soaring rate of juvenile delinquency, where citizens are living in fear for their security and the police are themselves handcuffed by this inoperable law. Here again, a very impulsive and ambitious law has not improved, but has disrupted the already very difficult problem of juvenile delinquency. The sociologists were bent on making their political

mark and again, it backfired with disastrous results for the public.

Thirdly, Madam President, the labour scene in this province. In general, in 1976, 1977, 1978, we saw pay-offs to the syndicates. And then, we saw two years of back to work legislation to compensate for that indulgence. Again, the economy and the public were not well served. But the high point of government meddling has to be the regulations in the construction industry. Conscious of the fact that in a separate Québec, as in a Québec threatening to separate, the construction industry would be stagnant, it was therefore politically expedient to eliminate jobs in this industry, rather than creating them.

The government was attempting to treat the symptoms and not the disease. Unemployed, skilled workers in the construction industry, simply by decree of the Minister of Labour, became unemployed with no hope of returning to the trades in which they had invested years of their lives. The consequences of these regulations have extracted an unacceptable measure of needless misery.

En terminant, Mme la Présidente, je m'associe à la majorité de la population du Québec pour appuyer la motion de blâme du chef de l'Opposition qui se lit comme suit: "Que l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour avoir décidé de s'accrocher au pouvoir, alors qu'au terme du mandat habituel de quatre ans il a fait montre d'une impuissance lamentable dans les domaines économique, social, culturel et constitutionnel."

Merci.

Une **Voix**: C'est bien vrai!

La **Vice-Présidente**: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Charron: Madame, je propose l'ajournement du débat.

La **Vice-Présidente**: Motion adoptée?

Des Voix: Adopté.

La **Vice-Présidente**: Adopté.

M. Charron: Je propose l'ajournement de la Chambre à demain matin, dix heures.

La **Vice-Présidente**: Motion adoptée? Adopté.
Cette Assemblée ajourne ses travaux à demain, dix heures.

(Fin de la séance à 23 h 38)